

## Questions pour les oraux des concours des bibliothèques de la Ville de Paris

Ce questionnaire a pour objectif d'aider les candidats à préparer les épreuves orales des concours des bibliothèques de la Ville de Paris. Il propose une sélection de questions demandant le plus souvent de développer ses connaissances et il apporte des propositions de réponses.

Les questions ont été rédigées en fonction des retours envoyés par les candidats après les épreuves et de l'expérience des formateurs de la Ville de Paris et de Médiadix notamment dans le cadre des jurys blancs pour la préparation des oraux. Les éléments de réponses sont apportés par les auteurs du document.

Il faut noter qu'il n'y a pas de réponses aux questions sur les motivations, la personnalité et les capacités du candidat à encadrer une équipe. Chacun est invité à apporter ses propres réponses.

**Dernière mise à jour de ce document : Juillet 2019**

**Auteurs** : Sophie Bobet (médiathèque de la Canopée la fontaine), Solène Dubois (bibliothèque Couronnes), Pascale Gobert (François Truffaut-Cinéma), Sylvie Kha (Bibliothèque Assia Djebar), Caroline Lahaye (Bibliothèque Historique), Alexia Vanhée (médiathèque Marguerite Duras), Manu Zarinezad (Service informatique des bibliothèques), en collaboration avec Claudine Antonucci (Paris 3) et Karin Moëllon (Médiadix).

N°	Question	Réponse	Classification
1	Quels sont les grands types de bibliothèques ?	La classification de l'UNESCO distingue six catégories de bibliothèques. a) Bibliothèques nationales b) Bibliothèques d'enseignement supérieur c) Autres bibliothèques importantes non spécialisées d) Bibliothèques scolaires e) Bibliothèques spécialisées f) Bibliothèques de lecture publique	2 Environnement professionnel
2	Quelles sont les particularités d'une bibliothèque de conservation ?	Une bibliothèque de conservation se distingue tout d'abord par l'originalité et la rareté de ses collections. Parmi ses missions on trouve la sauvegarde et la conservation des documents qui sont souvent fragiles. Les documents sont en consultation sur place quasi-exclusivement.	1 Les différents types de bibliothèques
3	Quelles sont les missions des bibliothèques de prêt ?	Selon les termes de l'UNESCO : contribuer à répondre aux besoins des populations dans le domaine de la formation, de l'information, de la culture personnelle et des loisirs, créer et renforcer l'habitude de la lecture. Voir aussi <a href="https://bibliotheques.paris.fr/reglement.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/reglement.aspx</a>	1 Les différents types de bibliothèques
4	Les bibliothèques ont-elles une mission sociale ?	Principal équipement culturel de proximité, les bibliothèques ont un rôle prépondérant dans la lutte contre les inégalités sociales, l'illettrisme, et contre la fracture numérique. L'éducation à la culture pour tous tout au long de la vie s'inscrit pleinement dans les missions des bibliothèques, comme l'a rappelé le plan <a href="#">Lire à Paris</a> , présenté au Conseil de Paris en 2018.	2 Environnement professionnel
5	Quels sont les différents types de bibliothèques de lecture publique en France ?	On peut distinguer les bibliothèques municipales, les bibliothèques départementales de prêt (BDP) et les Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR). Ainsi que trois établissements dépendant de l'État : la BnF (pour la partie haut-de-jardin), la BPI et la médiathèque de la cité des sciences à la Villette.	2 Environnement professionnel
6	Quelles sont les missions de lecture publique ?	Missions de lecture publique : initier à la lecture, faciliter l'accès à l'information, contribuer à la formation permanente, ouvrir à toutes les cultures, proposer un large choix de documentation et participer à l'offre de loisirs.	2 Environnement professionnel

7	A quoi sert un bibliobus ?	Les bibliobus dépendent d'une bibliothèque départementale de prêt (BDP) et permettent de desservir les communes de moins de 10 000 habitants (mais qui ne sont pas forcément éloignées de la ville-centre du département) A noter que les bibliobus ne sont pas spécifiques aux BDP	1 Les différents types de bibliothèques
8	Qu'est-ce qu'un comptoir de prêt ?	Historiquement, il s'agissait d'une petite bibliothèque qui se trouvait dans les écoles entre autres et dont la fonction était de mettre à disposition des documents. Les horaires d'ouverture et les collections étaient peu importants. Dernièrement, des points lecture ont permis de pallier les fermetures des bibliothèques en cours de rénovation (ex: point lecture Mairie du 18ème pour Robert Sabatier et Salle Binet pour Jacqueline de Romilly).	1 Les différents types de bibliothèques
9	Qu'est-ce que la bibliothèque 3e lieu ?	Le troisième lieu, notion forgée au début des années 1980 par Ray Oldenburg, professeur de sociologie urbaine à l'université de Pensacola en Floride, se distingue du premier lieu, sphère du foyer, et du deuxième lieu, domaine du travail. Il s'entend comme volet complémentaire, dédié à la vie sociale de la communauté, et se rapporte à des espaces où les individus peuvent se rencontrer, se réunir et échanger de façon informelle. Appliqué au monde des bibliothèques, le concept a fait évoluer le centre de gravité de l'activité bibliothéconomique des collections vers les usagers. Le 3ème lieu est un espace neutre et vivant, un lieu d'habités...comme à la maison. Le cadre est propice à la découverte et à l'échange citoyen. Le facteur Lien social est primordial. Autoformation, ateliers participatifs, échanges de pairs à pairs, trocs de savoir-faire...l'évolution du lieu bibliothèque a impacté l'aménagement des espaces, l'offre documentaire et l'offre de service, la réflexion sur le mobilier et la signalétique, le mode de classement...et le métier de bibliothécaire. [source article de M. Servet, BBF n°4, juillet 2010 <a href="http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001">http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001</a> ] La bibliothèque 3e lieu fait toujours débat au sein de la profession (entretien avec Amandine Jacquet en 2017) <a href="https://www.actualitte.com/article/interviews/bibliotheques-le-troisieme-lieu-consiste-a-privilegier-la-relation-humaine/83397">https://www.actualitte.com/article/interviews/bibliotheques-le-troisieme-lieu-consiste-a-privilegier-la-relation-humaine/83397</a>	1 Les différents types de bibliothèques

10	Qu'est devenue la Joie par les livres ?	<p>Le Centre national de la littérature pour la jeunesse est l'héritier de La Joie par les livres. C'est désormais un service spécialisé du département Littérature et art de la Bibliothèque nationale de France.</p> <p>Ses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'accès des enfants au livre, à la lecture et à la culture.</li> <li>- Repérer le meilleur de la production éditoriale et promouvoir une littérature jeunesse de qualité.</li> <li>- Conserver et mettre à disposition du public l'ensemble de la production française de littérature jeunesse</li> <li>- Proposer aux professionnels et aux médiateurs du livre l'information et la formation nécessaires sur la littérature de jeunesse.</li> <li>- Soutenir et valoriser la recherche dans ce domaine</li> </ul> <p>Voir : <a href="http://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/propos">http://cnlj.bnf.fr/fr/page-editorial/propos</a></p>	1 Les différents types de bibliothèques
11	À quel grand projet européen participe la BnF ?	<p>La Bibliothèque numérique européenne Europeana propose depuis 2008 des documents numérisés de tous types (peintures, musiques, films et livres) provenant des galeries, bibliothèques, archives et musées d'Europe. En 2019, elle donnait accès à plus de 57 millions d'objets numériques. Un de ses enjeux est de conserver la mainmise des institutions publiques sur leurs collections face aux entreprises privées telles que Google. Sa mise en place a contribué à sensibiliser les institutions culturelles aux problématiques d'ouverture des données et d'interopérabilité des données.</p>	2 Environnement professionnel
12	Pensez-vous que les BD peuvent être des documents patrimoniaux ? Pouvez-vous citer des bibliothèques spécialisées dans la BD ?	<p>Longtemps considérée comme un sous genre, la bande dessinée est reconnue aujourd'hui comme le 9ème art. Certaines BD peuvent également répondre à la définition des documents patrimoniaux : caractère ancien, rare ou précieux et un intérêt intellectuel tant prospectif que rétrospectif. Comme pour tout autre livre, les bandes dessinées sont soumises à l'obligation du dépôt légal à la BnF.</p> <p>A la BnF projet d'ouverture des collections aux publics, avec mise à disposition de BD. La bibliothèque de la cité internationale de la bande dessinée et de l'image, à Angoulême, est spécialisée dans ce domaine. Plusieurs bibliothèques du réseau disposent de fonds conséquents en BD. La médiathèque Marguerite Yourcenar (15e), pôle BD du réseau, comprend un fonds spécifique important et possède une réserve.</p>	2 Environnement professionnel

13	Quel est le nombre de bibliothèques municipales en France ? Est-ce suffisant ?	<p>On dénombre, en 2015, 7 700 bibliothèques municipales auxquelles il convient d'ajouter 8 800 points d'accès au livre, soit un cumul de 16 500 lieux de lecture publique...</p> <p>La France peut se prévaloir d'un réseau exceptionnellement dense. 89 % des Français résident dans une collectivité offrant l'accès à au moins un lieu de lecture. D'après l'étude Publics et usages des bibliothèques en 2016, 91% des usages des bibliothèques mettent moins de 20 minutes pour s'y rendre ; il s'agit donc d'un équipement de très forte proximité. Ce maillage dense constitue donc un atout très important pour le réseau français.</p> <p><a href="http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique">http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique</a></p> <p><a href="http://www.culture.gouv.fr/content/download/182381/1994393/version/1/file/20182002%20Rapport%20Voyage%20au%20pays%20des%20biblioth%C3%A8ques.pdf">http://www.culture.gouv.fr/content/download/182381/1994393/version/1/file/20182002%20Rapport%20Voyage%20au%20pays%20des%20biblioth%C3%A8ques.pdf</a></p>	2 Environnement professionnel
14	Le nombre de prêts au niveau national est-il en hausse ou en baisse ?	<p>D'après le rapport Orsenna-Corbin, les bibliothèques sont les équipements culturels les plus fréquentés après les cinémas – 27 millions de personnes (40 % de la population française) ont poussé leurs portes en 2016. Leur fréquentation continue de progresser (+ 23 % depuis 2005, soit 4 millions de visiteurs), de même pour la présence des non-inscrits, les "séjournateurs" (cf. par exemple à la BPI : <a href="http://pro.bpi.fr/etudes/observation-des-publics-de-la-bpi">http://pro.bpi.fr/etudes/observation-des-publics-de-la-bpi</a>).</p>	2 Environnement professionnel
15	Que pouvez-vous dire de la baisse d'emprunt des CD ?	<p>A l'heure où le numérique modifie en profondeur l'accès aux œuvres culturelles, l'offre de musique enregistrée dans les médiathèques est remise en question dans sa forme actuelle de discothèque. La crise du disque, la baisse des prêts en bibliothèque depuis le milieu des années 2000 concourent à annoncer la fin de l'âge de la collection et l'avènement de l'ère du flux, alors que les jeunes générations se tournent vers de nouvelles pratiques d'écoute, où la musique se consomme sur un mode dématérialisé (streaming, téléchargement...).</p> <p>Dans ce contexte, discothécaires, responsables d'établissements et élus s'interrogent pour ce que sera l'avenir de la musique en bibliothèque :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- discothèque hybride alliant collection physique et offre en ligne (abonnements, médiations en ligne via les réseaux sociaux, bornes musicales, etc.) ?</li> <li>- modes de médiation proposés sur place (salons d'écoute, ateliers de pratique musicale, rencontres ou concerts) ou en ligne (recommandations, blogs, labels indépendants) ?</li> <li>- revoir la politique documentaire dans une perspective patrimoniale ou spécialisée, pour un usage de niche, étant donné l'évolution technologique actuelle qui tend à détacher inexorablement la musique d'un support d'enregistrement unique ?</li> </ul> <p>Sources :</p> <p><a href="http://www.acim.asso.fr/2014/06/dossier-statistiques-sur-la-musique-en-bibliotheque-le-marche-du-disque-et-les-pratiques-musicales-edition-2013/">http://www.acim.asso.fr/2014/06/dossier-statistiques-sur-la-musique-en-bibliotheque-le-marche-du-disque-et-les-pratiques-musicales-edition-2013/</a></p>	2 Environnement professionnel

		<a href="http://b17-wikibib.apps.paris.mdp/wikidim/images/6/66/Fiche_musique_transmedia.pdf">http://b17-wikibib.apps.paris.mdp/wikidim/images/6/66/Fiche_musique_transmedia.pdf</a>	
15b	Baisse des CD : que feriez-vous ou qu'existe-t-il pour l'enrayer ?	<p>Il convient d'être attentif aux pratiques d'écoute, aux progrès technologiques, aux indicateurs économiques du marché. Le disque vinyle a fait un retour remarqué : rayon disquaires, sections discothèques des médiathèques F. Sagan (10e) et M. Yourcenar (15e) avec prêt et écoute de disques vinyles, festival annuel Disquaire day.</p> <p>Quelques pistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création d'espaces attractifs (la bibliothèque comme espace musical mais aussi lieu de pratiques et d'échanges, cf. offre studio d'enregistrement à la Médiathèque José Cabanis Toulouse)</li> <li>- sensibilisation à l'écoute, formations à la culture musicale</li> <li>- développement des partenariats BM/ENM et bibliothèques de conservatoire</li> <li>- valorisation de la vie musicale locale : scènes ouvertes, concert-découverte des artistes locaux, diffusion de leurs productions</li> <li>- recherche musicale personnalisée : mise en place pour la musique de service de référence du type "guichets du savoir" (BM Lyon)</li> <li>- bornes d'écoute en bibliothèque, playlists en ligne (portails, infolettres) voire prêt de musique téléchargée (mais à quelles conditions juridiques financières et techniques ?)</li> <li>- Numérisation sélective et concertée de titres des fonds des discothèques, en particulier ceux non disponibles sur le marché, et mise à disposition (cf. numérisation de 78 tours consultables sur la portail des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ou à la BnF)</li> </ul> <p>Voir le rôle actif de l'ACIM <a href="http://www.acim.asso.fr/">http://www.acim.asso.fr/</a></p>	2 Environnement professionnel
16	Quel est le pourcentage de population française inscrite en bibliothèque?	<p>La récente <a href="https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/chiffres-cles-des-bibliotheques-t-aux-dinscrits-et-heures">Enquête sur les Publics et les usages des bibliothèques municipales en 2016</a> indique dans son introduction que le taux d'inscrits "a connu un déclin sensible jusqu'en 2010 avant d'entrer dans une phase d'érosion plus lente et de se stabiliser aujourd'hui autour de 16%" - mais précise qu'on constate parallèlement "une forte hausse de la fréquentation des équipements, notamment par des usagers non-inscrits" : "la progression du nombre d'usagers et la baisse du nombre d'inscrits synthétisent une tendance de fond au redéploiement des activités des bibliothèques municipales : en 1997, 69% des usagers étaient inscrits. En 2005, ce ratio n'était plus que de 59%. En 2016, il est tombé à 39%."</p> <p><a href="https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/chiffres-cles-des-bibliotheques-t-aux-dinscrits-et-heures">https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/chiffres-cles-des-bibliotheques-t-aux-dinscrits-et-heures</a></p>	2 Environnement professionnel

17	Quel est le pourcentage de population parisienne inscrite en bibliothèque?	En 2017, 290 249 personnes étaient inscrites dans les bibliothèques de prêts, soit 13 % de la population. Ce pourcentage est nettement plus important pour les jeunes : 20% des inscrits parisiens ont moins de 14 ans alors qu'ils ne représentent que 14,2% de la population parisienne. N'oublions pas la fréquentation des bibliothèques spécialisées; en 2017, 18 402 personnes se sont inscrites et/ou ont renouvelé leurs inscriptions.	2 Environnement professionnel
18	Quelles sont les ressources financières d'une commune ?	Les communes bénéficient de ressources de différentes natures. Elles sont constituées, par ordre d'importance, des ressources fiscales de la commune (les impôts locaux), des transferts financiers de l'État (les dotations), des ressources diverses (département, région), et enfin des ressources d'emprunt, qui doivent bien sûr faire l'objet d'un remboursement de la commune. Le niveau des ressources varie considérablement suivant la taille de la ville et la richesse relative de son tissu fiscal.	1 Les différents types de bibliothèques
19	Quels sont les modes de financement d'une bibliothèque municipale ?	Les établissements sont financés par la commune dont elles dépendent. Le budget annuel est voté par le conseil municipal et transféré à la direction chargée de la culture. A Paris, la Direction des affaires culturelles ( <a href="#">DAC</a> ) se charge de redistribuer ce budget alloué par le Conseil de Paris au Bureau des Bibliothèques et de la Lecture. Ce dernier, à son tour, le ventile sur l'ensemble des établissements de la capitale. Le CNL accompagne depuis 2015 les projets des bibliothèques en faveur de <a href="#">publics empêchés</a> et éloignés nécessitant des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture.	1 Les différents types de bibliothèques

20	Comment est financée une collectivité locale ?	<p>Les collectivités locales doivent disposer de moyens financiers leur permettant d'assumer les missions qui leur sont confiées. Pour ce qui est des recettes, les collectivités locales ne disposent pas d'un véritable pouvoir fiscal. Elles ne peuvent donc ni créer d'impôts, ni en déterminer l'assiette ou les modalités de recouvrement. Elles peuvent seulement, dans la mesure fixée par la loi, déterminer le taux des quatre impôts locaux. Les ressources d'une collectivité territoriale se répartissent en plusieurs catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les ressources propres : elles sont d'abord constituées par le produit de l'exploitation des divers biens appartenant aux collectivités locales et des services publics qu'elles exercent.</li> <li>- les recettes fiscales qui sont issues principalement de quatre taxes : les deux taxes foncières (l'une sur les propriétés bâties, l'autre sur les propriétés non bâties) et la taxe professionnelle, qui sont réparties entre les communes, les départements et les régions, ainsi que la taxe d'habitation, qui est seulement répartie entre les communes et les départements.</li> <li>- Les ressources de transfert. Ce sont les subventions et dotations attribuées par l'État. Elles prennent généralement la forme de subventions ou de dotations globales dont l'emploi est librement déterminé par les collectivités locales (cf. la dotation globale de fonctionnement).</li> <li>- les fonds d'emprunts : ce sont les fonds que les collectivités locales empruntent auprès d'organismes financiers publics ou semi-publics, qui sont destinés à couvrir des dépenses d'investissement.</li> </ul>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
21	Comment s'appelle le financement par l'État des collectivités locales ?	<p>Les concours versés par l'État aux collectivités locales (transferts reçus) sont constitués par des dotations et subventions pour le financement de leurs dépenses. La plus importante est la dotation globale de fonctionnement (DGF). Comme dans les autres collectivités territoriales, beaucoup déplorent la diminution de cette participation de l'État au budget municipal. Entre 2008 et 2017, Paris aurait perçu 800 millions d'euros en moins de dotations de l'État.</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
22	Quelle différence entre l'élection d'un maire et celle d'un député ?	<p>L'élection municipale est une élection locale destinée à installer une équipe à la tête d'une commune pour en organiser la vie, les droits et les devoirs de ses habitants. Cette élection a pour but d'élire les membres du conseil municipal par scrutin direct à deux tours qui éliront le Maire de la commune lors d'un troisième tour indirect. Le mode d'élection des conseillers varie selon le nombre d'habitants de la commune. Le Maire et les membres du conseil municipal sont élus pour six ans. Un député est élu lors d'élections législatives. Les élections législatives permettent d'élire les députés à l'Assemblée Nationale. Ils sont au nombre de 577 et sont élus au suffrage universel direct pour un mandat de 5 ans renouvelable.</p>	2 Environnement professionnel



23	Comment est élu le/la maire de Paris ?	Les élections municipales se déroulent par arrondissement. Chaque arrondissement élit ses conseillers d'arrondissement, dont une partie devient ensuite conseillers de Paris. Les conseils d'arrondissement élisent les maires d'arrondissement une semaine après le scrutin, comme le font aussi les conseils municipaux élisant leur maire dans les autres communes de France. Chaque arrondissement élit aussi ses propres conseillers au conseil de Paris, lequel élit alors le/la maire de Paris.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
24	Quel est le nom de l'adjoint à la culture ?	L'adjoint à la culture à la Ville de Paris est Christophe Girard	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
25	Qu'attendez-vous de l'élu à la culture ?	Sur un territoire donné (une commune, un arrondissement, un quartier) on peut attendre que l'élu(e) à la Culture soit en capacité d'impulser une dynamique, des projets innovants au service de la collectivité. L'institution bibliothèque doit être pour lui un acteur de proximité de premier plan reconnu au même titre que les associations, services sociaux ou établissements scolaires d'un territoire. L'élu doit au mieux favoriser un travail en réseau et mutualiser les ressources des équipements dont il a la charge. Il doit soutenir les projets de la bibliothèque visant à démocratiser l'accès aux équipements culturels (action culturelle, mise en place d'un nouveau service, d'une nouvelle offre). À la Ville de Paris, la bibliothèque publique doit à la fois se positionner en tant qu'appartenant au réseau des bibliothèques gérées par la Direction des Affaires Culturelles mais aussi savoir devenir une force de proposition à l'échelon local (arrondissement).	2 Environnement professionnel
26	Qui est le premier maire de Paris ?	J.S. Bailly en 1789 était le premier maire de la ville de Paris mais son mode d'élection n'était pas le même qu'aujourd'hui. En 1977, J. Chirac accède à la mairie selon le mode électoral actuel.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
27	Qu'est-ce pour vous qu'un encadrement de qualité ?	C'est une gestion du personnel, qui demande écoute et compréhension, sens des responsabilités, des enjeux et objectifs aussi bien individuels que collectifs. Il est important de définir des règles lisibles dans un climat de confiance, communiquer clairement et motiver l'équipe, et résoudre les conflits, susciter la prise d'initiative, veiller à la bonne formation initiale et permanente du personnel.	2 Environnement professionnel

28	Qu'est-ce que le management participatif ? À voir selon les situations et le contexte : quelles peuvent être les limites du management participatif ?	Le management participatif est un mode de gestion qui consiste à susciter l'engagement et la prise d'initiative des équipes de travail, en les responsabilisant et en les intégrant dans la vie quotidienne de la structure, et surtout lors de la prise des décisions. Ce mode de management est fondé sur la délégation, la communication (une information largement diffusée) et le respect mutuel. Au mieux, les décisions prises reposent sur un consensus entre les différentes parties prenantes. Au sein des bibliothèques, ce type d'organisation du travail qui repose sur l'intelligence collective est de plus en plus présent. Il tend à se substituer à un management pyramidal. L'idée est de davantage valoriser les compétences et les ressources propres des agents au service d'un objectif collectif, hors de toute distinction de grade. C'est un élément de motivation des équipes. Une meilleure reconnaissance du travail accompli par chacun(e) est un paramètre de ce type de management. Pour certaines situations la décision doit revenir à un cercle plus restreint. Parmi les limites on peut avancer un fonctionnement chronophage, qui demande a minima une coordination importante, avec le risque de voir certaines décisions remises en question en permanence, voire jamais tranchées.	2 Environnement professionnel
29	Quelles différences/similitudes entre un manager et un formateur ?	Un formateur assure des prestations de conseil, de formation et/ou de perfectionnement auprès d'adultes salariés. Un manager anime et pilote son équipe : il fixe des objectifs, délègue, négocie, contrôle, félicite, remotive, recadre. Un manager peut être aussi le formateur de son équipe tandis qu'un formateur ne manage pas le groupe qu'il forme.	2 Environnement professionnel
31	Un encadrant peut-il décider des promotions des membres de son équipe, promouvoir certaines personnes et pas d'autres ? Est-il tout seul à décider ?	Les agents de la fonction publique peuvent obtenir une promotion (avancement de grade ou de corps) par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi après avis de la Commission administrative paritaire ( <a href="#">CAP</a> ) sur appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents : on parle d'avancement « au choix ». Ces agents sont inscrits sur le tableau par ordre de mérite, l'ordre devant être respecté pour l'avancement. La valeur professionnelle des agents tient compte à la fois des appréciations de l'encadrant (notation et rapport sur la manière de servir) mais aussi de l'ancienneté. En 2019, le gouvernement Philippe a engagé une réforme de la fonction publique qui prévoit de modifier les compétences de la <a href="#">CAP</a> : son avis préalable sur les questions liées aux mutations et aux mobilités, à l'avancement et aux promotions serait supprimé.	2 Environnement professionnel

33	Comment motiver votre équipe ?	<p>En tant que manager, la motivation de son équipe est fondamentale. Elle suppose de savoir identifier et satisfaire les motivations de ses collaborateurs : la reconnaissance, l'épanouissement professionnel et l'accomplissement, l'évolution de carrière, la stimulation, la maîtrise de son travail, ou l'autonomie.</p> <p>Connaître les besoins de chacun et leurs envies permet de mieux appréhender le quotidien et donc la vie au travail : par exemple, mettre en place un emploi du temps en fonction des nécessités de service public, tout en comprenant les occupations personnelles de chacun ; mais aussi de faire monter en compétence un collègue en lui proposant de nouvelles responsabilités. L'accès aux formations doit permettre de donner les outils techniques pour s'adapter au travail demandé.</p> <p>Il est nécessaire d'être à l'écoute de son équipe par le biais de réunions, collectives et individuelles ; cela permet d'exposer les orientations de la hiérarchie, et de co-construire les projets de la bibliothèque, voire d'écouter les doléances de chacun. Les méthodes de design thinking, le team building sont très utilisés dans le management actuel.</p>	2 Environnement professionnel
34	<p>Qu'est-ce que la conduite du changement ?</p> <p>Quels sont ses principaux obstacles ?</p>	<p>La conduite du changement vise à faciliter l'acceptation des changements induits par la mise en œuvre d'un nouveau projet, de nouvelles méthodes de travail, de changements technologiques, etc. et à réduire les facteurs de rejet.</p> <p>Un document sur la conduite du changement a été élaboré par la Ville de Paris qui souhaite le promouvoir (disponible sur l'intranet)</p> <p>Les obstacles à la conduite du changement sont divers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La nécessité et la nature du changement a-t-elle été peu / pas expliquée ?</li> <li>- Ce changement prend-il vraiment en compte le réel de l'activité des agents ?</li> <li>- Les agents ont-ils été associés à sa conception ? Leur a-t-on permis de s'approprier le futur changement (par un plan de formation par exemple) et de construire leurs nouveaux repères ?</li> <li>- Toutes les répercussions du changement ont-elles été anticipées ?</li> </ul>	2 Environnement professionnel

36	Que pensez-vous de l'ouverture plus large des bibliothèques ?	<p>L'ouverture plus large des bibliothèques (extension des horaires, ouverture dominicale) est un service supplémentaire rendu aux publics qui ne peuvent pas profiter des horaires habituels des établissements (étudiants, actifs) mais également à ceux qui souhaitent bénéficier encore davantage de la bibliothèque (familles). La question de l'amplitude horaire doit tenir compte de l'implantation de l'établissement (quartier, sociologie des habitants, quartier d'habitation ou de bureaux etc.). L'ouverture au public est un service à ajuster en fonction d'une demande et d'un besoin. Dans le cas d'un nouvel équipement ou dans celui d'une profonde mutation de l'environnement, une aide à la décision peut être apportée par un diagnostic social et territorial. Avant d'envisager toute ouverture de plus grande amplitude, il convient d'étudier avec soin les moyens en termes de personnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- effectifs suffisants</li> <li>- organisation interne adéquate</li> <li>- accompagnement de l'équipe à cette évolution de l'organisation du travail</li> <li>- compensations</li> <li>- ajustement le plus fin possible des nouveaux horaires à la demande.</li> </ul> <p>"Ouvrir plus" est-ce toujours "ouvrir mieux" ? Voir le rapport de la mission E. Orsenna et N. Corbin "Voyage au pays des bibliothèques", "Ouvrir plus, ouvrir mieux" ouvrage collectif dir. par G. Perrin (Presses de l'Enssib, 2014), parcourir le rapport de la sénatrice S. Robert remis en 2015 <a href="http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/septembre2015/rapport_sylvie_robert.pdf">http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/septembre2015/rapport_sylvie_robert.pdf</a></p>	6 Accueil et offre au public
38	Quels critères sont à prendre en compte dans l'établissement d'un planning de service public ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- les horaires d'ouverture et les horaires de disponibilité des différents agents : ceux-ci peuvent être absents ou occupés à une autre tâche ; il faut également prévoir les pauses déjeuner</li> <li>- la compétence des agents : par exemple, un stagiaire n'a pas encore les mêmes compétences qu'un titulaire</li> <li>- la longueur des plages de service public : elles ne doivent pas être trop longues afin d'éviter des fautes d'inattention, une disponibilité moindre, etc.</li> <li>- l'équité : il faut veiller à répartir équitablement les plages de service public entre les différents agents, quantitativement et qualitativement : en effet, selon les jours et les heures, les plages de service public peuvent être plus ou moins chargées. Tous les services postés ne sont pas équivalents en termes de contenu : poste au sein d'un plateau décroissant bruyant, poste au sein d'un espace calme dédié au travail par exemple. Il faut à ce moment veiller à équilibrer la répartition entre les agents. Par ailleurs, si les agents sont amenés à assurer un service public polyvalent (toutes sections) il faut veiller à donner en amont des outils (vademeccums, piqûres de rappel en formation interne sur tel fonds etc.) afin de proposer une base de connaissance commune, d'harmoniser les pratiques (aspect qualitatif).</li> </ul>	6 Accueil et offre au public

39	Comment fonctionne un congé de formation ?	Après trois ans d'ancienneté, un fonctionnaire ou un agent non titulaire peut bénéficier d'un congé pour suivre une formation de son choix (agrée par l'État). Le congé-formation peut atteindre une durée de trois ans durant la carrière d'un agent ; il est rémunéré pendant douze mois, à hauteur de 85% du traitement à temps plein. Au-delà, l'agent n'est plus payé. Un tel congé peut être utilisé en une fois ou réparti en stages (d'une durée au moins équivalente à un mois à temps plein). Tout refus doit être motivé et au troisième refus, l'avis de la Commission Administrative Paritaire ( <a href="#">CAP</a> ) est obligatoire. Les frais de formation ne sont pas pris en charge, par contre la durée de ce congé est prise en compte pour l'ancienneté et la retraite. Le fonctionnaire s'engage à rester au service de son administration durant une période égale à trois fois la durée du congé-formation. À l'issue de sa formation, l'agent est réintégré dans le poste qu'il occupait avant sa mise en congé, ou bien dans un autre poste.	2 Environnement professionnel
40	Qu'est-ce qu'un projet d'établissement ?	Un projet d'établissement est la formalisation d'un ensemble d'axes de travail : - définition des objectifs - rédaction d'un plan d'action dans un calendrier défini - répartition des responsabilités - évaluation du projet. (Exemples : création d'un nouveau fonds, création d'un nouvel espace, offre de nouveaux services...) A Paris, ils déterminent la politique d'un établissement sur les 3 années à venir. Les axes sont déterminés par le plan <a href="#">Lire à Paris</a> : Accueillir les publics, Transmettre les savoirs, favoriser l'inclusion et la mixité sociale, favoriser le travail collectif au sein de l'équipe et renforcer les liens au sein du réseau.	2 Environnement professionnel
41	Que sont les <a href="#">organismes paritaires</a> ?	Ces institutions sont composées à parité de représentants de l'administration et de représentants du personnel. Les représentants des personnels sont élus lors des élections professionnelles. Ils sont au nombre de 4 :- les commissions administratives paritaires ( <a href="#">CAP</a> ) et commissions consultatives paritaires, leur équivalent pour les contractuels (CCP) - les comités techniques ( <a href="#">CT</a> ) - les comités d'hygiène et de sécurité ( <a href="#">CHSCT</a> ) - le conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP). Les représentants du personnel y ont un rôle consultatif.	2 Environnement professionnel

44	<p>Quel avenir pour le livre numérique en bibliothèque ?</p>	<p>Le livre numérique a un avenir dans les bibliothèques, en complément avec les collections et supports physiques. Les ressources accessibles en ligne d'une bibliothèque peuvent même se substituer à une offre physique temporairement inaccessible (exemple travaux de longue durée). Les liseuses actuelles offrent un confort de lecture égal à celui du livre physique. Développer le livre numérique revient à trouver un modèle de distribution et d'accès de ceux-ci, soit sous forme de téléchargement, soit sous forme de liseuse empruntable. Des liseuses sont proposées à l'emprunt dans les bibliothèques de la Ville de Paris.</p> <p>Le numérique (texte ou audio) est aussi le meilleur moyen d'accéder au livre et à la lecture pour un public en situation de handicap en améliorant la diffusion d'œuvres accessibles ou adaptées dans le cadre de l'Exception handicap au droit d'auteur, au bénéfice des <a href="#">personnes empêchées</a> de lire du fait d'un handicap ou d'un trouble (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...).</p> <p>Toutefois, à court ou même à moyen terme, le livre papier reste indispensable, même si la montée des livres numériques pourrait changer la donne. Seulement 22% des répondants au sondage disent avoir lu un livre numérique, selon le baromètre annuel organisé par la Société des gens de lettres (SGDL), le Syndicat national de l'édition (SNE) et la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia). Ce qui est peu.</p> <p>Non soumis aux aléas techniques, le livre papier ne nécessite ni connexion réseau ni disque dur; sa manipulation est suffisamment agréable et pratique; et le contact physique avec le document reste apprécié. À plus long terme, il est cependant tout à fait possible que le livre papier devienne minoritaire. Ce qui ne se vérifie pas encore auprès du jeune public, pourtant familier des écrans, par exemple.</p> <p>Pour aller un peu plus loin :  <a href="https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-culturel/le-livre-numerique-t-il-encore-un-avenir">https://www.franceculture.fr/emissions/le-billet-culturel/le-livre-numerique-t-il-encore-un-avenir</a>  (2017)</p>	<p>5 Outils électroniques et réseaux</p>
----	--	--	--

45	Qu'en est-il de la bibliothèque numérique ?	La bibliothèque numérique de prêt pour la Ville de Paris a été lancée en 2015. Le projet de lecture numérique parisien se décline depuis 2014 avec la mise à disposition de 1150 liseuses (1352 titres libres de droit), celle des tablettes jeunesse iPad et enfin l'ouverture de la bibliothèque numérique dont le catalogue comporte 15 000 titres. Les offres de prêt sont en durée limitée (31 jours pour un quota de 4 livres par mois dont 3 en simultané). Pour pouvoir emprunter, il faut disposer d'une carte des bibliothèques de prêt en cours de validité exempte de blocage et avoir 15 ans ou plus. Cette bibliothèque de prêt de livres numériques s'insère dans le dispositif <a href="#">PNB</a> (prêt numérique en bibliothèque) mis en œuvre par DILICOM (service interprofessionnel destiné depuis 1989 à faciliter le développement des Échanges de Données Informatisés (EDI) dans le secteur commercial du livre) Désormais les livres numériques sont intégrés au catalogue général des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris.	5 Outils électroniques et réseaux
47	La bibliothèque lieu physique a-t-elle encore des raisons d'exister ?	<p>La bibliothèque est un espace qui présente des collections à visée encyclopédique. La mise à disposition des documents et l'accueil de nos usagers sont au cœur de notre métier. Nous faisons le lien; l'échange et le contact humain sont des éléments importants au cœur de la cité. Déjà, à la naissance d'internet, certains auguraient la fin des établissements physiques et une métamorphose du métier en "ingénieur de l'information". Il n'en est rien ! Le métier évolue au contact des nouvelles technologies. Notre rôle de médiateur, de l'utilisateur vers nos collections, est toujours primordial (cf. médiation). La bibliothèque, lieu physique, se métamorphose mais perdure comme un lieu refuge. Par ailleurs, l'évolution du modèle Bibliothèque permet d'envisager des usages du lieu qui ne seront plus tournés vers les seules collections. La bibliothèque physique comme lieu de sociabilisation (3ème, voire 4ème lieu) d'échange peut être le lieu d'ateliers partagés, de manifestations etc. Elle a donc vocation à perdurer parallèlement au développement de l'offre numérique.</p> <p>Il existe cependant des exemples extrêmes de bibliothèques sans livre :  <a href="https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/exemples-de-bibliotheques-sans-livres-dans-le-monde">https://www.enssib.fr/services-et-ressources/questions-reponses/exemples-de-bibliotheques-sans-livres-dans-le-monde</a></p>	1 Les différents types de bibliothèques
48	Peut-on dématérialiser d'autres collections que le livre ?	Un service de prêt numérique a été testé en bibliothèques via des plates-formes d'échange en ligne (ex: bibliomédias) d'œuvres musicales, de livres audio, électroniques, de films en VOD (ex: univers ciné) voire de jeux vidéo. Certaines ont opté pour des fichiers chronodégradables (ebooks notamment) ou des bornes d'écoute (contenus sous licence libre et restriction du nombre de copies).	4 Gestion des collections

49	<p>Connaissez-vous des bibliothèques numériques ? Plus précisément que trouve-t-on dans ces bibliothèques numériques ?</p>	<p>Une bibliothèque numérique (encore nommée électronique ou en ligne) est un ensemble de documents numérisés et accessibles à distance via internet. On peut citer la bibliothèque de prêt de livres numériques de la Ville de Paris, et la bibliothèque des documents numérisés des bibliothèques patrimoniales et spécialisées de la Ville de Paris. Les contenus peuvent être généralistes ainsi Gallica bibliothèque numérique de la BnF et de ses partenaires ou Europeana, plateforme numérique européenne lancée en novembre 2008 par la <a href="#">Commission européenne</a>. D'autres peuvent être spécifiquement thématiques comme Europeana Regia consacrée aux manuscrits du Moyen Âge et de la Renaissance ou dédiées à une production éditoriale particulière comme Persée, portail français proposant en libre accès les collections rétrospectives des grandes revues scientifiques francophones en sciences humaines et sociales.</p> <p>On peut avoir des bibliothèques numériques de sons (Arte radio) ou d'images (Flickr). On peut distinguer dans les contenus, données dites nativement numériques (ex : archives dématérialisées) ou données converties (numérisées) depuis un autre format (papier).</p>	2 Environnement professionnel
50	<p>Les documents présents sur Gallica sont-ils tous libres de droit ?</p>	<p>Non, ils peuvent avoir fait l'objet de négociations spécifiques. Les collections Gallica mises à disposition sont soit libres de droits ou les droits ont été négociés avec les ayant-droits. Ces collections sont numérisées par la BnF, dans le cadre de ses programmes de numérisation de masse et/ou de sauvegarde.</p>	2 Environnement professionnel
51	<p>Si je cherche un ouvrage de Marc Levy sur le site Gallica, vais-je le trouver ?</p>	<p>Depuis 2008, Gallica, la bibliothèque numérique en libre accès de la BnF, s'est ouverte à l'édition contemporaine. Une offre légale de contenus numériques soumis au droit d'auteur est venue compléter les collections patrimoniales numérisées. Selon le site, les documents contemporains devaient être accessibles via les sites des distributeurs partenaires de la BnF. Il est à noter que le livre de M. Lévy, publié en 2009, avait été simultanément lancé en version papier et téléchargeable sur Sony Reader, iPhone et Kindle. En ce qui concerne Marc Levy la recherche catalogue n'aboutit pas.</p>	2 Environnement professionnel
52	<p>Quelles sont les raisons de numériser un document ?</p>	<p>Un document est numérisé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à des fins de conservation. Les documents les plus anciens et les plus fragiles seront numérisés en priorité et leur communication sur place pourra être restreinte au profit de la version numérisée -</li> <li>à des fins de valorisation. Les documents numérisés seront accessibles au plus grand nombre depuis des bases de données d'images ou des expositions virtuelles, sans limitation géographique.</li> </ul>	4 Gestion des collections



53	Que peut-on voir comme types de documents en version numérique sur les différents catalogues ?	Depuis le catalogue des bibliothèques spécialisées, on peut voir en version numérique des photos, des affiches, des lithographies, des manuscrits, des papiers peints, des cartes postales, des étiquettes commerciales, des médailles, des cartes et des plans, mais aussi des 78 tours numérisés. Dans le catalogue des bibliothèques de prêt : livres numériques, documents sonores, documents vidéo, formation en ligne, articles du portail, document multimédia et fiches Que Faire à Paris	4 Gestion des collections
54	Pouvez-vous me citer deux ou trois fonds numérisés dans les bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris ?	Les archives Jean Gruault de la bibliothèque du cinéma François Truffaut. Le fonds des 78 tours de la médiathèque musicale de Paris Le fonds des albums soviétiques de la bibliothèque de l'Heure Joyeuse Les lettres de Louise Michel de la bibliothèque Marguerite Durand Les papiers peints, les catalogues de marques de la Bibliothèque Forney. Les archives photographiques (Cyanotypes d'Albert Lévy, photographies d'Henri Godefroy)	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
55	Quels sont les projets de numérisation dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	Les bibliothèques spécialisées participent aux grands programmes de numérisation concertée conduits par la Bibliothèque nationale de France dans le cadre de l'Emprunt national pour le développement de l'économie numérique. Elles sont particulièrement concernées par les programmes consacrés aux sciences juridiques (BHdV), à la littérature pour la jeunesse (L'Heure Joyeuse) et aux ressources en histoire de l'art (bibliothèque Forney) ainsi que par le programme européen consacré à la Première Guerre Mondiale (1914-1918). Il y a de nombreux projets de numérisation dans les bibliothèques spécialisées. La numérisation concerne essentiellement des documents fragiles, comme les photographies sur plaque de verre, des fonds de très grands formats ou exceptionnels par leur intérêt historique. Pour en savoir plus, consulter le portail des bibliothèques spécialisées <a href="https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/in/collections-numerisees/un-oeil-sur">https://bibliotheques-specialisees.paris.fr/in/collections-numerisees/un-oeil-sur</a> . Les nouveaux documents valorisés sont présentés au fur et à mesure de leur traitement au cours des années.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques

57	Liseuses et tablettes, quels apports ?	<p>La liseuse permet de stocker des milliers de livres numériques et offre un grand confort de lecture, proche de celui du livre papier. La lecture sur liseuse peut être adaptée et personnalisée. Aujourd'hui, de plus en plus de bibliothèques proposent des liseuses en prêt. L'avantage est de familiariser le public à la lecture numérique et à ce nouveau support et d'offrir une complémentarité aux collections physiques, et parfois, de donner accès à des œuvres qui ne sont plus imprimées. L'inconvénient est qu'en raison du droit d'auteur, les liseuses ne proposent le plus souvent que des œuvres libres de droit sauf en cas de négociations préalables avec les éditeurs ou diffuseurs. À la Ville de Paris, le prêt de liseuses a débuté en juin 2012 à la Médiathèque Marguerite Yourcenar et s'est généralisé à toutes les bibliothèques en juin 2014 avec 1 000 liseuses prêtées. Les tablettes ont des fonctions très proches de celles d'un ordinateur ultra-portable et sont mises en place à Paris en bibliothèque jeunesse pour permettre le développement de la lecture numérique, donner accès à la presse en ligne, jeux éducatifs, albums. Par le biais de contenus interactifs et d'applications (absents des liseuses), elles permettent la promotion et le conseil en littérature numérique (via des animations ou en libre accès). Les tablettes disposent d'un écosystème logiciel riche et évolutif ; elles ont accès à d'immenses bibliothèques d'applications riches de plusieurs millions d'unités (Apple Store, Google Play, Windows Store). On note aussi un usage pédagogique des tablettes en milieu scolaire.</p> <p>Sur les usages : lecteurs et liseuses. Lecture papier vs lecture écran ?  <a href="http://www.liseuses.net/le-livre-numerique-en-france-pour-2017/">http://www.liseuses.net/le-livre-numerique-en-france-pour-2017/</a></p> <p>Un matériel de ce type est proposé dans les pôles déficients visuels pour faciliter l'accès à l'information et à la lecture.</p>	5 Outils électroniques et réseaux
----	--	---	-----------------------------------

58	Que dire des tablettes en bibliothèques ; surtout à l'attention des enfants ne sachant pas lire ?	<p>Dès 2014, plus de 150 tablettes à destination des sections jeunesse ont été fournies aux bibliothèques du réseau de la Ville de Paris. Ces tablettes ont été enrichies d'une dizaine d'applications destinées à favoriser la lecture sur support numérique, ou présentant un intérêt documentaire et ludique. Les enfants qui ne savent pas lire peuvent tout de même accéder à des contenus ludiques. Ces tablettes ne sont donc pas un dispositif d'apprentissage initial de la lecture. L'idée est de familiariser les enfants avec ce support numérique, et aussi d'impliquer les bibliothécaires dans une médiation documentaire complémentaire de celle opérée avec les livres. En 2015, d'autres tablettes ont été proposées à des établissements ayant élaboré un projet concret d'animation multimédia. De nombreuses propositions de médiation collective peuvent être mises en place dans le but de valoriser la lecture numérique. La valeur ajoutée du travail d'expertise des bibliothécaires jeunesse prend tout son sens par rapport à une offre éditoriale abondante mais parfois de qualité moyenne. Le rôle du bibliothécaire médiateur conseil devient ici primordial, d'autant que certains parents peuvent manifester de l'inquiétude en voyant leurs enfants au contact d'écrans.</p>	5 Outils électroniques et réseaux
59	Avez-vous entendu parler de Google Books?	<p>Google print est l'ancienne appellation de Google livres, service en ligne qui permet d'accéder à des livres numérisés.</p> <p>Google lance Google Print en mai 2005 (abandonné trois mois plus tard) avant de lancer Google Books en août 2006. Un vaste programme de numérisation s'ensuit. En octobre 2008, Google tente de mettre fin aux actions légales menées par l'Authors Guild et l'Association of American Publishers (AAP) à son encontre, suite à la numérisation de livres sous copyright, avec une décision de justice négative en mars 2011 puis une décision de justice positive en octobre 2015. En 2016, la Cour Suprême des Etats-Unis donne raison à la société de numérisation contre les auteurs. Le Fair use est reconnu comme une mesure à part entière.</p> <p>Voir pour analyse :  <a href="https://blogs.parisnanterre.fr/article/laffaire-google-books-une-approche-comparative-des-exceptions-legales-lutilisation-dune">https://blogs.parisnanterre.fr/article/laffaire-google-books-une-approche-comparative-des-exceptions-legales-lutilisation-dune</a></p>	2 Environnement professionnel

60	Quel impact du numérique sur le métier de bibliothécaire ?	Le métier de bibliothécaire s'est beaucoup transformé ces dernières années avec le développement du numérique. Celui-ci touche tous les aspects de son métier, et a un impact sur les compétences des bibliothécaires : collections numériques, médiation numérique, numérisation des documents... Les missions de médiation numérique sont des évolutions du métier avec les outils du web 2.0. Les bibliothécaires doivent s'adapter aux publics et à leurs usages, repositionner les outils de services publics dans la société de l'information, notamment en s'affichant sur les réseaux sociaux. Les bibliothèques peuvent même intégrer une démarche inspirée du marketing web.	5 Outils électroniques et réseaux
61	Internet est-il un concurrent pour les bibliothèques ?	Pas vraiment, plutôt un atout et un outil. Internet permet un grand nombre de services aux usagers, tous les services à distance : recherche, renouvellement, réservation sur le catalogue, valorisation des collections. En revanche des sociétés privées comme Google peuvent représenter une forme de concurrence. D'où les initiatives du type Europeana pour ne pas céder le pas à des acteurs privés aux logiques commerciales. Par ailleurs, l'omniprésence d'Internet dans la vie quotidienne réactive le thème de l'éducation aux médias (savoir chercher une information, distinguer l'information fiable de la fake news, développer l'esprit critique et la capacité d'analyse) et devient un enjeu : milieu scolaire, bibliothèques... Les bibliothèques ont un rôle important à assumer dans ce contexte.	2 Environnement professionnel
62	Qu'est-ce qu'un partenariat ?	Un projet réalisé en collaboration avec d'autres bibliothèques, avec des associations pour des animations, avec d'autres directions de la Ville de Paris. Par exemple, les sections Jeunesse de la Ville de Paris ont créé en 1998 avec la DASES (Direction de l'Action sociale, de l'Enfance et de la Santé) L.I.R.E. à Paris (le Livre pour l'Insertion et le Refus de l'Exclusion) selon les principes d'ACCES : Actions culturelles contre l'exclusion et les ségrégations. On peut aussi citer des partenariats avec des institutions (crèches, écoles, foyers). Des actions d'alphabétisation en lien avec des associations de quartier constituent aussi des partenariats. Les partenariats peuvent être régis par des conventions mais le plus souvent on emploie le terme partenariat pour désigner une coopération formalisée avec l'idée de fixer les rôles des différents acteurs, de pérenniser l'action et de l'évaluer. On recommande de documenter systématiquement toute action de ce type (fiche projet, budget éventuel, qui fait quoi, bilan, etc.)	2 Environnement professionnel
63	Quels sont les établissements avec lesquels les bibliothèques doivent établir des partenariats ?	Des associations, établissements d'enseignement, hôpitaux, prisons, instituts culturels, maisons d'édition, librairies, théâtres, conservatoires, centres d'action sociale, musées... Ces partenaires peuvent être amenés à utiliser les ressources ou les lieux de la bibliothèque ou à mener des actions complémentaires à celle de la bibliothèque.	2 Environnement professionnel

64	Quelles formes prend l'action culturelle dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	L'action culturelle est une des activités de valorisation des contenus des bibliothèques ou des bibliothèques elles-mêmes. Elle s'appuie sur la politique documentaire des bibliothèques du réseau et cherche à sensibiliser les usagers à des questions ou des domaines culturels; elle fait de la bibliothèque un lieu de rencontre, de débat et de découverte. Le réseau parisien, en plus des initiatives organisées en interne par les équipes, bénéficie du soutien logistique de l'association " <a href="#">Bibliocité</a> ": suggestion de partenariats, liste de participants pour les animations, édition de catalogue d'exposition, promotion des activités et des expositions temporaires, etc. Destinée à tous les âges, l'action culturelle se décline à travers des formes multiples (spectacles, concerts, expositions mais aussi rencontres, débats de société, ateliers...)	6 Accueil et offre au public
65	Qu'est-ce que Bibliocité ?	<a href="#">Bibliocité</a> est une association loi 1901 titulaire actuellement d'un marché avec la Ville de Paris : elle aide à la réalisation des manifestations culturelles (rencontres, lectures...) des bibliothèques municipales de la capitale. Les expositions temporaires sont notamment organisées avec son soutien. <a href="#">Bibliocité</a> édite et diffuse notamment la publication réalisée en collaboration avec les bibliothécaires (les 6 numéros annuels de la revue <a href="#">En Vue</a> ).	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
66	Quelle est la fonction de l'animation ?	Attirer de nouveaux publics en particulier ceux peu familiers des équipements culturels (les publics éloignés), fidéliser le public existant, mettre en valeur les collections, donner une image dynamique des bibliothèques, au-delà des services et des collections. De plus en plus, l'animation doit aussi communiquer sur l'institution bibliothèque comme lieu de vie favorisant le lien social. Cette tendance est assez naturelle dans les bibliothèques de lecture publique mais elle pourrait gagner aussi les bibliothèques spécialisées qui au travers de la médiation peuvent valoriser davantage leurs fonds patrimoniaux et leurs actions.	6 Accueil et offre au public
67	Que faites-vous à destination des adultes en dehors d'animations ?	Assurer un service public de qualité : accueil et renseignement au quotidien, formations à l'usage du catalogue, à la connexion au compte usager et fonctionnalités à distance, rédaction de bibliographies, mise en place de tables thématiques (valorisation des collections, édition de listes de nouveautés, envoi de lettres d'information, proposition d'analyses et de critiques de documents, communication sur les réseaux sociaux. Autres pistes : Sur le merchandising (valorisation des collections) : <a href="http://lrf-blog.com/2017/02/09/merchandising/">http://lrf-blog.com/2017/02/09/merchandising/</a> Sur l'expérience utilisateur (ou UX) ou comment inverser l'angle de vue <a href="http://lrf-blog.com/2017/09/14/ux/">http://lrf-blog.com/2017/09/14/ux/</a>	6 Accueil et offre au public

68	Citez une animation vidéo de la ville de Paris autre que le mois du film documentaire	Le mois du film documentaire n'est pas une opération proprement parisienne mais nationale. Elle a pour but de mettre en valeur les collections de films documentaires des bibliothèques publiques en partenariat avec des salles de cinéma. Plus fréquemment, la bibliothèque du cinéma François Truffaut propose chaque samedi la projection d'un film dans le cadre d'une thématique mensuelle. Cette pratique tend à se répandre, une fois par mois, dans plusieurs bibliothèques du réseau: Marguerite Audoux (3e), Marguerite Yourcenar (15e), etc. La Médiathèque Duras (20e) propose régulièrement L'Heure du cinéma pour faire découvrir un thème, un genre etc. Hors de l'espace des bibliothèques, les animations vidéos de la Gaîté lyrique (3e.), temple parisien des cultures numériques, ont permis de faire se rencontrer dans un lieu pérenne musique, cinéma, théâtre, arts visuels, design, et jeux vidéo.	6 Accueil et offre au public
69	Qu'est-ce que l'opération Premiers romans dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	Depuis 1998, l'opération Premier Roman des bibliothèques de la Ville de Paris a pour but de faire découvrir et de mettre en valeur le travail de nouveaux auteurs francophones publiés par des éditeurs français. En 2018, l'opération change de forme en devenant le Prix Premier Roman des lecteurs des bibliothèques de la Ville de Paris. Elle consiste à sélectionner 30 premiers romans francophones dans la production éditoriale de l'année ; ces romans sont acquis, intégrés dans les fonds de ces bibliothèques et identifiés par une signalétique spécifique ; ils font également l'objet d'une bibliographie annuelle commentée, consultable sur le portail des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris ; de plus certains des auteurs sélectionnés peuvent être invités à rencontrer leurs lecteurs, soit dans le cadre d'une bibliothèque, soit dans le cadre du Salon du livre. Un blog premiers romans a été créé en 2013 : <a href="https://premierromanbib2paris.wordpress.com/">https://premierromanbib2paris.wordpress.com/</a>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
70	Qu'est-ce que les Mordus du manga ?	Né en 2009, le prix des lecteurs Les Mordus du Manga propose chaque année, de septembre à décembre, deux sélections (de 8 à 12 ans et 13 ans et +) de 6 mangas parmi lesquelles les usagers des bibliothèques parisiennes sont invités à voter pour le titre qui les a le plus séduits. La sélection est commandée dans une vingtaine de bibliothèques. Les participants votent pour leurs titres préférés, par ordre décroissant, directement en bibliothèque. À l'issue de ce vote, en janvier, les lauréats sont annoncés lors d'une grande fête de clôture autour du manga et de la culture japonaise. Rappelons que le manga est l'un des supports qui se lit et se vend le mieux en France : +11,1% de croissance en 2018 selon l'Observatoire de la librairie, soit 1 vente de BD sur 3 en France.	6 Accueil et offre au public

71	Faut-il proposer des ateliers participatifs (couture, cuisine, bricolage...) dans les bibliothèques?	Les bibliothèques peuvent trouver un réel intérêt à favoriser les initiatives permettant à des publics variés de venir en établissement, au-delà des missions plus traditionnelles déjà connues. Les bibliothèques ayant aussi une finalité de loisir, c'est assez naturellement que des ateliers participatifs peuvent voir le jour dans ou hors leurs murs. C'est une démarche relativement innovante qui peut permettre à d'autres publics de prendre connaissance de l'offre d'une bibliothèque, en renforçant le lien social.	6 Accueil et offre au public
72	Qu'est-ce que le TAP et quel est son impact sur les bibliothèques ?	Le TAP ou Temps d'activités périscolaires (ex-ARE Aménagement des Rythmes Éducatifs) ; c'est une réforme qui vise à répartir les heures de classe de l'école primaire sur un plus grand nombre de jours dans l'année et à les répartir différemment sur la semaine. L'ARE a commencé à être mis en place dans certaines communes dont Paris pour l'année scolaire 2013/2014 et a été généralisé à l'ensemble de la France à partir de l'année scolaire 2014/2015. Les impacts constatés concernent la modification des créneaux de fréquentation et d'autre part la difficulté des équipes à ajuster leurs plannings... Concrètement, les élèves de primaire vont en classe le mercredi matin et ont des activités périscolaires le mardi et le vendredi de 15h à 16h30. Le premier impact sur les bibliothèques est la diminution de la fréquentation le mercredi matin, celle-ci se concentrant l'après-midi. Le deuxième impact est la difficulté à gérer les mardi et vendredi après-midi : d'un côté les bibliothèques jeunesse sont sollicitées pendant ces horaires en tant que partenaires des activités périscolaires ; de l'autre, ces mêmes bibliothèques qui ne sont généralement pas ouvertes à ces horaires se devraient de l'être pour accueillir les enfants qui ne participent pas à des activités périscolaires et qui sont donc disponibles ! Ces accueils réguliers permettent aux bibliothécaires de concevoir des animations sur plusieurs séances pour un même groupe d'enfants, plus complètes et ambitieuses.	2 Environnement professionnel

73	La bibliothèque a-t-elle un rôle à jouer contre l'échec scolaire ?	<p>Traditionnellement, les bibliothécaires sont amenés à être un relais de l'école ; ouvertes après la fin des cours, les bibliothèques offrent des espaces et des supports propices au travail pour des projets scolaires: exposés, devoirs, etc. Les livres mis à la disposition de tous ne peuvent que contribuer au succès d'élèves qui ouvrent les portes de nos établissements. Les accueils de classes en bibliothèques mais aussi dans les établissements scolaires de Paris permettent d'établir des passerelles visant à montrer la complémentarité de nos structures.</p> <p>En amont, plusieurs bibliothèques parisiennes tiennent à accompagner des publics éloignés du livre, parce qu'en cours d'alphabétisation, en apprentissage du français (élèves allophones arrivants) ou en échec scolaire. D'autres choisissent d'institutionnaliser l'aide personnalisée, qui était au cas par cas et inopinée. Les bibliothèques V. Havel (18e) ou Vaugirard (15e) ont ainsi mis en place des ateliers en partenariat avec des établissements scolaires ou des associations de quartier en faveur de la lecture.</p> <p>Depuis 2013, le dispositif Coup2Pouce a été mis en place dans le réseau parisien en faisant appel à des volontaires du <a href="#">service civique</a>. À noter que d'une manière informelle, les bibliothèques dans leurs locaux accueillent très régulièrement des bénévoles qui en individuel assurent des missions de soutien scolaire. Enfin si l'on considère l'aménagement des espaces, la mise à disposition de places de travail, de salles dites "silencieuses" participe indirectement à la lutte contre l'échec scolaire en offrant à des jeunes de bonnes conditions de travail. Ponctuellement lors des périodes de révisions (brevet, bac), certains établissements proposent un dispositif temporaire qui peut aller de l'aide aux révisions, sélections de documents mais parfois aussi mise à disposition d'espaces dédiés. Les bibliothèques parisiennes sont d'ailleurs envisagées comme un "service public de l'inclusion et de la mixité sociale" (Plan <a href="#">Lire à Paris</a>, 2018).</p>	2 Environnement professionnel
74	Les utilisateurs du WIFI sont-ils usagers de la bibliothèque ?	<p>Oui, ils sont usagers de la bibliothèque. La bibliothèque est ici fournisseur d'un service aux usagers, et les usagers y recourent. On peut aussi voir dans le WIFI une utilisation de la bibliothèque comme espace, et non plus seulement comme d'un lieu de mise à disposition des collections.</p>	2 Environnement professionnel
75	Comment faites-vous pour faire respecter le silence ?	<p>L'idéal est que soient prévus des espaces séparés ou un zonage accompagné d'une signalétique et d'une communication adaptées, afin que les usagers puissent choisir entre un usage silencieux de la bibliothèque ou un autre usage: le travail en groupe, par exemple, est un usage tout aussi légitime. Si toutefois des espaces séparés et identifiés par rapport à des usages spécifiques n'ont pas été prévus, une signalétique invitant au silence peut être apposée sur les murs ou les tables. Si un ou plusieurs usagers ne respectent pas le silence, le personnel peut intervenir (sans élever la voix !) La problématique de la gestion bruit/silence est particulièrement forte en période de forte affluence et encore davantage si un seul espace décroissant compose l'espace public. Même sans</p>	6 Accueil et offre au public



		signalétique, il est nécessaire d'établir un zonage et d'afficher de grandes règles d'usage auquel on peut se référer. L'élaboration d'une charte d'accueil peut être un outil intéressant mais le rappel pédagogique, l'explication, la médiation restent les meilleurs atouts des bibliothécaires. Lors d'une 1ère inscription, la présentation d'espaces aux usages différenciés a toute son importance.	
76	Comment limiter les retards en bibliothèque ? Laquelle vous semble préférable ?	En amont, la bibliothèque peut mettre en place un système d'alertes préventives en informant les usagers quelques jours avant la date prévue pour le retour des documents. A Paris, les 2 SIGB offrent cette fonctionnalité. Ensuite, il existe deux façons principales de limiter les retards en bibliothèque : les pénalités pécuniaires, généralement proportionnelles au nombre de jours de retard, d'une part, la suspension temporaire de prêt de l'autre (on peut également combiner les deux méthodes !). La première méthode est efficace mais présente l'inconvénient d'être discriminante socialement ; elle peut décourager certains usagers de continuer à fréquenter la bibliothèque. La seconde, sans doute plus pédagogique, génère moins de tensions entre les usagers et les bibliothécaires même si elle ne peut être une solution contre la récurrence. Une méthode pédagogique préventive lors de l'inscription d'un usager est de loin préférable et préconisée dans la mesure où le SIGB offre la possibilité de renouveler en ligne ses emprunts.	6 Accueil et offre au public
77	Que faites-vous si un usager se présente avec visiblement pour seul objectif de bavarder ?	Je lui réponds poliment tant que cela ne gêne pas l'accueil des autres usagers, auquel cas je lui fais comprendre que d'autres personnes attendent (toujours avec le sourire, la personne ne doit pas se sentir vexée et les usagers qui attendent ne doivent pas non plus se sentir lésés...)	6 Accueil et offre au public
78	Qu'appelle-t-on un public "séjourneur" ? Les bibliothèques doivent-elles accueillir ce public-là ?	Le qualificatif de séjourneur s'emploie par opposition à celui d'emprunteur. Ce public séjourneur peut être inscrit ou non ; il peut fréquenter la bibliothèque de façon occasionnelle ou plus régulière ; il peut utiliser ou non les documents ou services proposés par la bibliothèque. Les bibliothèques, étant un lieu public, doivent naturellement accueillir ce public. La difficulté consiste à évaluer son importance (d'où l'intérêt d'avoir des compteurs de fréquentation, complémentaires des compteurs de prêts).	6 Accueil et offre au public
79	Que pensez-vous de la gratuité du prêt en bibliothèque ?	C'est un bon moteur pour promouvoir et mettre à disposition du plus grand nombre, les collections des bibliothèques mais les collectivités territoriales n'appliquent pas toutes la gratuité du prêt de tous les documents pour tous les publics. À la Ville de Paris le prêt des documents imprimés est gratuit pour tous les usagers même non parisiens. En revanche le prêt des CD et des DVD fait l'objet d'un forfait payant sauf pour les mineurs et les bénéficiaires des minima sociaux. D'autres collectivités sont déjà passées au tout gratuit, ainsi Dijon et Briançon, Bordeaux en 2015 : <a href="https://mondedulivre.hypotheses.org/3422">https://mondedulivre.hypotheses.org/3422</a> <a href="https://rue89bordeaux.com/2015/09/bibliotheques-bordeaux-gratuites/">https://rue89bordeaux.com/2015/09/bibliotheques-bordeaux-gratuites/</a> <a href="http://eclairs.aquitaine.fr/les-raisons-de-la-gratuite-dans-les-bibliotheques-de-bordeaux.html">http://eclairs.aquitaine.fr/les-raisons-de-la-gratuite-dans-les-bibliotheques-de-bordeaux.html</a>	2 Environnement professionnel

80	Pourquoi l'emprunt de DVD est-il payant dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	L'emprunt payant des CD et des DVD est un dispositif plus récent que la gratuité des imprimés. Il tire son origine du fait que les fonds initialement en constitution représentaient un coût important de création qu'il fallait aider. De plus le droit de prêt qui s'applique aux CD et DVD accroît le prix moyen que les bibliothèques doivent engager pour les acquérir. D'autres collectivités optent pour des tarifications tenant compte du domicile, de l'âge, des conditions de ressources.	2 Environnement professionnel
81	Que pensez-vous du téléchargement illégal et ses conséquences dans les discothèques ?	Comme son nom l'indique, il s'agit d'une pratique illégale. Ce phénomène a pu jouer un rôle dans la baisse des prêts des supports physiques en discothèque, mais c'est surtout l'émergence de la musique numérique, en streaming ou en téléchargement payant, et la baisse de l'offre matérielle qui ont des conséquences sur les prêts des discothèques	2 Environnement professionnel
83	Citer 2 systèmes différents de classification en bibliothèque	Classification décimale de Dewey (CDD). Le réseau des bibliothèques de prêt de la Ville de Paris utilise une version abrégée de cette classification. La Classification décimale universelle (CDU) est dérivée de la CDD. Principalement utilisée dans les bibliothèques universitaires, cette classification tend à être moins utilisée de nos jours au profit de la classification Dewey.	3 Classifications
85	Quel est le classement utilisé dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	Les documents musicaux sont classés à l'aide de la <a href="#">PCDM 4</a> . Pour les imprimés on utilise la classification internationale Dewey, mais en limitant les indices à 6 chiffres (exception : géographie de Paris 914.436 1). Les ouvrages de fiction (romans, albums, contes, BD, etc.) sont toutefois classés à part. Par ailleurs certaines bibliothèques et un certain nombre de sections jeunesse classent les documentaires par grands thèmes, un peu comme en librairie, considérant que ce classement est plus intuitif pour les usagers.	3 Classifications
86	Sous quelle classe Dewey puis-je cataloguer un livre sur l'histoire des jardins ?	L'histoire des jardins peut être étudiée essentiellement de deux points de vue : tout d'abord le point de vue technique (classe Dewey 600) qui impliquerait de classer le livre à l'indice 635, ensuite le point de vue artistique (classe Dewey 700) qui le ferait classer à l'indice 712. Mais il arrive souvent qu'un livre sur ce sujet comporte les deux points de vue : on peut alors introduire les deux indices dans la notice de catalogage ce qui permet de retrouver le livre même s'il n'est bien sûr rangé qu'à une seule cote.	3 Classifications
87	En bibliothèque spécialisées, quel rangement est utilisé en magasin ?	En magasin, le rangement des collections se fait par ordre d'entrée puis en fonction de leurs caractéristiques physiques (brochures, documents en feuilles, livres de mêmes dimensions).	4 Gestion des collections

88	Qu'est-ce qu'un kardex et pensez-vous qu'il soit encore utilisé ; si oui, où cela ?	Un kardex est un ensemble de fiches servant à bulletiner les périodiques (au départ, c'était le nom d'une marque de classeurs mais c'est devenu un nom générique) ; cette opération consiste à pointer les numéros de périodiques reçus et à vérifier que tous les numéros sont bien reçus ; dans le cas contraire, on peut faire une réclamation auprès du fournisseur. Le kardex est utilisé dans les bibliothèques non informatisées ou dont le SIGB ne comporte pas de module de bulletinage ; il est également utilisé dans les bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris sous forme d'un tableau Excel pour les quotidiens car ceux-ci doivent être mis à disposition immédiate des usagers alors que le module de bulletinage est trop lourd pour permettre cette mise à disposition rapide !	4 Gestion des collections
89	Qu'est-ce que le catalogage rétrospectif ? En quoi est-ce différent de la rétroconversion ?	Le catalogage rétrospectif consiste à alimenter le catalogue avec les notices de documents n'ayant pas encore été catalogués auparavant. La rétroconversion consiste à verser dans un catalogue informatisé les notices existant déjà sous une forme traditionnelle (fiches papier, par exemple) ; il faut donc convertir ces notices sous forme numérique, d'où le terme de rétroconversion.	4 Gestion des collections
90	En quoi consiste la sécurité des collections ?	Mesures visant à protéger les collections contre les incendies, l'eau, les conditions thermiques et hygrométriques, les moisissures, les insectes, la pollution atmosphérique, les rayons ultraviolets, les guerres, les catastrophes naturelles, les pertes, les vols ou les dégradations.	4 Gestion des collections
91	Comment conserver des documents sonores ?	Les disques (vinyles ou CD) doivent être stockés en position verticale, placés dans des boîtes en carton neutre (solution préférable), ou rangés directement sur des étagères compartimentées, par taille homogène, maintenus par une légère pression. Ils ne doivent jamais être exposés à la lumière du jour et conservés à une température de 20° et une humidité comprise entre 20 et 50%. Afin de conserver l'information sonore pendant une durée supérieure à celle de l'existence d'un disque ou d'un cylindre, celle-ci peut être numérisée. Sur le pourquoi (aspect patrimonial) : <a href="https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48458-la-conservation-partagee-des-documents-sonores.pdf">https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/48458-la-conservation-partagee-des-documents-sonores.pdf</a>	4 Gestion des collections
92	Comment conservez-vous les documents rares et précieux ?	En les regroupant en fonction de leurs caractéristiques physiques, en particulier de leur format (brochures, documents en feuilles) dans un mobilier approprié. Le conditionnement doit être déterminé en fonction du type de document et de son usage. Il peut prendre des formes diverses : mise sous pochette, mise en boîte standard ou sur mesure... Quelle que soit la technique retenue, elle doit utiliser des matériaux neutres et viser à protéger le document contre la poussière, la lumière, les chocs...	4 Gestion des collections

93	Quelle est la différence entre le livre broché et le livre relié ?	Les pages assemblées d'un livre broché sont collées sur la tranche. Comme une brochure, sa couverture peut être souple. Les pages assemblées d'un livre relié sont cousues (piquées). Sa couverture est souvent rigide.	4 Gestion des collections
94	Qu'est-ce que l'équipement à la carte blanche ?	Le travail à la carte blanche permet de renforcer et de rigidifier la couverture ou les plats d'un livre à l'aide d'un morceau de carton au moment de son équipement physique. Cette prestation peut être proposée par un relieur pour renforcer des ouvrages en format poche souple dont on sait qu'ils seront souvent empruntés.	4 Gestion des collections
96	Quelle est la différence entre des magasins et des réserves ?	Dans une bibliothèque ouverte au public, les magasins sont un local où sont rangés les documents qui ne sont pas en libre accès. À l'intérieur de ces magasins, les réserves conservent les livres rares ou précieux du fonds ; une autorisation spéciale est nécessaire pour pouvoir les consulter. Plusieurs bibliothèques patrimoniales disposent de ces deux modes de communication indirecte, comme à la Bibliothèque nationale de France ou à la Bibliothèque Forney (Paris).	4 Gestion des collections
97	Que peut-on photocopier en bibliothèque ?	Le CFC (Centre Français d'Exploitation de la Copie) prévoit que l'on ne peut photocopier que 10 % d'un livre et 30 % d'un journal ou périodique. Toute photocopie est strictement réservée à l'usage privé ou pédagogique et ne doit pas contrevenir au « Code de propriété intellectuelle ». Du reste, avec l'essor des documents numériques et des téléphones portables qui ont la capacité de prendre des photos, on constate depuis plusieurs années une baisse sensible des photocopies en bibliothèque. Il n'est plus intéressant financièrement pour les fabricants de photocopieurs d'assurer la maintenance de ces machines qui disparaissent donc des bibliothèques publiques.	6 Accueil et offre au public
99	Faut-il autoriser la photographie sur téléphone portable de documents appartenant à la bibliothèque ?	La reproduction photographique numérique de documents est possible pour les documents libres de droits (+ 90 ans). Pour les documents protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle, l'utilisateur doit faire au préalable la preuve de l'autorisation écrite obtenue des auteurs ou de leurs ayants droit. Dans la pratique il existe une certaine tolérance.	4 Gestion des collections

101	Comment fait-on pour procéder à des éliminations dans un fonds (ou désherbage) ?	<p>Pour éliminer les documents abîmés, il faut procéder à une inspection physique du fonds. Pour éliminer les documents obsolètes ou périmés, il faut faire une requête sur les dates d'édition des documents, ces dates variant évidemment d'un domaine à l'autre. Enfin, pour éliminer les documents qui ne sont pas empruntés, il faut procéder à une requête sur le nombre de sorties et la dernière date d'activité, ces critères variant également suivant le domaine, le taux de rotation d'un fonds de bandes dessinées étant plus élevé que celui d'un fonds de poésie. On pourra aussi s'inspirer la méthode de l'acronyme IOUPI pour : I comme Incorrect O comme Ordinaire, superficiel, U comme Usé, détérioré, P comme Périmé, obsolescence du document I comme Inadéquat, ne correspond pas au fonds. Pour en savoir plus :</p> <p><a href="http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1735-desherber-en-bibliotheque.pdf">http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1735-desherber-en-bibliotheque.pdf</a></p>	4 Gestion des collections
102	Peut-on vendre des livres pilonnés ?	<p>Considérés comme biens municipaux, appartenant donc à la collectivité, les livres pilonnés ne peuvent être vendus sauf demande d'autorisation exceptionnelle. À la Ville de Paris, l'une des missions de l'<a href="#">ADEL</a> (Antenne de diffusion et d'échange du livre) un des départements du Service du Document et des Échanges (<a href="#">SDE</a>) est de proposer le dépôt de ces ouvrages aux bibliothèques ne disposant que de faibles ressources. Une partie des ouvrages désherbés peut être proposée aux donateurs (organismes, structures associatives ou institutionnelles). Si la vente de livres pilonnés ne se pratique pas à la Ville de Paris, c'est une pratique qui peut parfois exister en collectivité territoriale. Les règles à respecter sont : pour vendre des livres désherbés en BM, il faut une délibération du Conseil de Paris + le vote des tarifs établis ET un arrêté de régie (Trésor Public) mentionnant cette possibilité de vente...avec régisseur et mandataires (ceux qui manipulent l'argent).</p>	4 Gestion des collections
103	Comment s'élaborent les fonds thématiques ?	<p>Un fonds thématique est un projet de politique documentaire, validé au niveau de l'établissement et du responsable de la politique documentaire et qui doit être pensé en fonction d'objectifs de publics et de services et réfléchi au sein de l'offre générale du <a href="#">secteur</a> géographique et du réseau. Pour monter le fonds et l'enrichir, on a recours aux outils professionnels habituels : bibliographies sélectives, bibliographies professionnelles, revues spécialisées.</p>	4 Gestion des collections

104	Comment vous y prendriez-vous pour constituer un fonds en sciences ?	<p>Pour constituer un fonds en sciences, déterminer le niveau du public visé, quantifier les différents domaines (mathématiques, physique, etc.). Les outils dont on peut se servir sont les bibliographies commerciales courantes, les bibliographies sélectives, la presse comme aide à la sélection (critiques de revues comme la Recherche, Pour la Science, Sciences &amp; Vie...), les catalogues d'éditeurs de sciences (Dunod, Vuibert), Électre, les librairies virtuelles, les bibliothèques ayant déjà un fonds constitué (La médiathèque de la Cité des Sciences), et des sites Internet de référence. Si la bibliothèque est implantée à proximité d'une université, elle peut aussi s'assurer du concours d'enseignants ou d'étudiants pour élargir sa politique d'acquisition à condition de rester en cohérence avec la définition de la politique documentaire de l'établissement.</p>	4 Gestion des collections
105	Qu'est-ce qu'un livre d'artiste et a-t-il sa place en bibliothèque ?	<p>Le livre d'artiste peut revêtir des formes multiples : livre ou livre objet dans certains cas, édité/créé à peu d'exemplaires, voire à tirage unique, très souvent réalisé de manière artisanale et généralement diffusé hors des circuits classiques de distribution, souvent par l'auteur lui-même.</p> <p>Les livres d'artistes sont communément classés en quatre catégories :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les livres illustrés, qui sont des livres écrits par un auteur et illustrés par un plasticien. Il s'agit dans la plupart des cas de livres exceptionnels et rares.</li> <li>- les livres de peintres, qui n'ont pas de texte mais qui sont l'œuvre d'artistes peintres, de sérigraphes, de graveurs... ;</li> <li>- les livres animés, ou livres pop-up</li> <li>- les flip books (image évolutive au fil des pages). ; enfin les livres-objets, qui se rapprochent de la sculpture et de l'œuvre d'art pur.</li> <li>-</li> </ul> <p>Les livres d'artiste ont bien sûr toute leur place dans des bibliothèques spécialisées. Dans les bibliothèques de lecture publique, il est intéressant d'en proposer pour renforcer un fonds sur les arts, ou mettre en avant l'originalité des collections. Ils doivent faire l'objet de marchés spécifiques car les titulaires habituels des marchés de livres ne peuvent les fournir. Ils sont parfois très onéreux et nécessitent des conditions de rangement adaptées ainsi que des modalités d'accès et de consultation adaptées (pas de libre accès). Les livres d'artistes par la variété de leurs présentation et matériaux sont de très beaux supports en atelier auprès de publics très diversifiés (connaisseurs, publics éloignés, enfants). À la Ville de Paris, les bibliothèques Marguerite Duras et Violette Leduc en proposent.</p>	4 Gestion des collections

106	Que sont les collections patrimoniales ?	Les collections patrimoniales sont des fonds ayant un caractère ancien, rare ou précieux auxquels est attachée une durée de conservation sans limitation de durée. Si l'on considère les livres : les livres rares sont en premier lieu les livres uniques, ce qui englobe les manuscrits, les dessins, et les livres imprimés conservés en un seul exemplaire ou très peu d'exemplaires. C'est le cas pour toutes sortes de livres, et particulièrement ceux qui étaient le plus répandus à leur époque, par exemple les livres de colportage, certains livres d'heures... Les imprimés ayant une spécificité, comme ceux qui portent une reliure particulière, une mention de provenance, un <a href="#">ex-libris</a> , un ex-dono, qui ont appartenu à un écrivain ou un bibliophile célèbre entrent dans cette catégorie. Dans le cas des imprimés, quel que soit l'intérêt ou la valeur de l'édition, c'est ici cet exemplaire particulier qui répond au critère de rareté, devenant lui-même un livre unique. Mais une collection dite patrimoniale peut être constituée d'objets, de documents iconographiques (affiches, cartes, plans, photographies). Une approche intellectuelle, enfin, vient compléter, ou bouleverser, cette catégorisation. C'est alors l'aspect intellectuel, documentaire qui prime : le document fait partie d'un ensemble, ou contribue à la constitution d'un ensemble qui prend, lui, une valeur patrimoniale : constitution d'un fonds régional par exemple. Ou bien l'ambition est de constituer le patrimoine de demain : c'est dans ce cadre qu'une bibliothèque stockera précieusement une brochure publiée en plusieurs milliers d'exemplaires par sa collectivité, disponible partout au moment de sa publication, mais qui sera très vite quasiment introuvable.	4 Gestion des collections
107	Citer 4 types de document iconographiques	Affiches, cartes postales, "éphémères" (étiquettes, buvards, papiers cadeaux...), estampes, gravures, papier peints, photographies, etc.	4 Gestion des collections
108	Les documents sonores font-ils partie du patrimoine ?	Oui, les rouleaux, les disques vinyles ou les CD ont cet intérêt prospectif ou rétrospectif et ce caractère ancien rare ou précieux. Ils font d'ailleurs l'objet d'un dépôt légal à la BNF. Ex : La médiathèque musicale de Paris a numérisé ses 78 tours	4 Gestion des collections

109	Quels sont les publics des textes lus ?	<p>Les textes lus touchent un public souhaitant diversifier son accès à l'écrit mais aussi des lecteurs déficients visuels. Ces derniers ne disposent souvent que de ce biais ou du braille pour devenir des lecteurs autonomes. Si plusieurs éditeurs papier se sont tournés vers ce support (ex: "écouter lire" chez Gallimard), l'offre est moins importante en France que dans les pays anglo-saxons ou germaniques. La production de textes documentaires reste inférieure à la production de fiction mais la tendance pourrait s'inverser car la demande existe. Les bibliothécaires peuvent orienter leurs usagers mal ou non-voyants vers des associations disposant d'un catalogue plus large (ex: l'association Valentin Haüy). Plusieurs sites sont proposés sur Internet offrant un large choix de textes à écouter gratuits, par exemple In libro veritas : <a href="http://www.inlibroveritas.net/">http://www.inlibroveritas.net/</a> Site communautaire entièrement dédié aux auteurs et aux lecteurs. Il permet à tous de lire et d'écrire librement et gratuitement. Ce site est proposé directement sur le portail de la Médiathèque Aragon de Choisy le Roi en complément de l'offre de livres audio. Dans beaucoup de catalogues d'éditeurs spécialisés, le format MP3 devient la règle.</p> <p>Sur le portail voir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- livres audio : <a href="#">tout le catalogue</a> / <a href="#">les nouveautés</a></li> <li>- livres audio Daisy : <a href="#">tout le catalogue</a> / <a href="#">les nouveautés</a></li> </ul>	4 Gestion des collections
110	Que feriez-vous pour mettre en valeur un fonds dont vous seriez responsable ?	<p>Valoriser un fonds en bibliothèque signifie que son responsable a pour objectif d'ajouter une plus-value aux ouvrages qu'il contient, c'est-à-dire d'en exposer la richesse. Les animations sont le premier outil de valorisation d'un fonds. Cela passe aussi par les dispositions suivantes. À ce fonds doit être attribué un espace clairement défini dans la bibliothèque avec une signalétique pertinente. Lorsque les rayonnages le permettent, des grilles de présentation des livres sont les bienvenues car elles accrochent immédiatement le regard de l'utilisateur. Les bibliographies sélectives sont très appréciées car elles sont plus détaillées qu'une liste de nouveautés. Il est aussi possible de rédiger des critiques qu'on peut apposer sur le document, ou aux notices du catalogue (coups de cœur des bibliothécaires). On peut aussi recourir aux réseaux sociaux (Facebook notamment) et aux blogs et lettres d'information pour valoriser les fonds. Tisser des partenariats (par exemple auprès des associations du quartier pour un fonds local) et organiser des prix littéraires est une autre manière de faire de la valorisation ciblée.</p>	4 Gestion des collections



111	Quels outils utiliseriez-vous pour développer un fonds enfant ?	Les bibliographies professionnelles conçues par les bibliothécaires de la Ville de Paris et réalisées au <a href="#">SDE</a> ; les revues professionnelles (La Joie par les livres, La revue des livres pour enfants, Citrouille pour les plus grands, Livres Hebdo, les sites et revues, tels que Ricochet) ; les suppléments des revues et journaux tel Le monde des livres ; les salons ; les émissions télévisées et radio ("L'as-tu lu mon petit loup ?"). À cela, les bibliothécaires de la Ville peuvent s'appuyer sur les nombreuses recommandations des <a href="#">collectifs de veille</a> documentaire jeunesse (albums, petite enfance, romans, applications jeunesse pour tablettes, etc.). Ils ont également la possibilité d'aller consulter les livres au <a href="#">SDE</a> ; de suivre des formations (historique de la production éditoriale, tendances, problématiques etc.) et plus ponctuellement participer à des journées d'étude d'organismes spécialisés (CNLJ, Lecture jeunesse). La fréquentation du Salon du Livre et de la Presse jeunesse qui se tient à Montreuil une fois par an début décembre est vivement recommandée.	4 Gestion des collections
112	Y a-t-il des critères objectifs permettant de juger de la valeur d'un fonds ?	La diversité de l'offre, la présence de documents incontournables sur un domaine donné, l'actualisation des collections, la cohérence par rapport à une ligne de politique documentaire de l'établissement. Autres critères d'ordre statistique : le taux de rotation, la dernière date d'activité des documents ; un fonds doit être actif et élargi régulièrement ; en effet dans certains domaines, l'âge des collections et le taux de renouvellement sont particulièrement importants. Pour les bibliothèques de prêt, l'un des critères objectifs est l'équilibre des différents secteurs : le pourcentage des prêts d'un secteur par rapport à l'ensemble des prêts de la bibliothèque doit tendre à correspondre au pourcentage qu'il représente dans le fonds. Pour les bibliothèques de conservation, il s'agit essentiellement de viser à l'exhaustivité.	4 Gestion des collections
113	Y a-t-il de mauvais livres ?	Tout d'abord, certains livres peuvent présenter un caractère nocif, comme par exemple l'incitation au racisme, au sexisme, etc. Ensuite, il existe des critères objectifs pour juger de la qualité (ou de la mauvaise qualité) d'un ouvrage, en particulier pour les documentaires : manque d'actualité des informations, informations erronées, mauvaise conception (pas d'index par exemple), inadéquation par rapport au public visé, etc. Pour la fiction, il est plus difficile d'établir des critères objectifs ; on peut toutefois juger d'un style, d'une intrigue, de la qualité d'une illustration, constater un plagiat. Pour la littérature jeunesse, des grilles d'analyse précises sont utilisées par les <a href="#">collectifs de veille</a> . Faire attention au jugement de valeur sur la notion subjective de "mauvais livre, mauvaise littérature"...	4 Gestion des collections

114	Y-a-t-il des documents qui n'ont pas leur place en bibliothèque ?	La législation en vigueur, le Code Pénal et les lois n° 72-546 du 1er juillet 1972 et 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnent les discriminations ethniques, racistes, religieuses. Les collections des bibliothèques publiques ne doivent pas être soumises à une censure politique, raciale, idéologique, religieuse, ni à des pressions commerciales. Lorsque l'on se pose la question de la légitimité de tel ou tel document au sein d'une collection ou d'un fonds, il est préférable de pouvoir se référer à une charte d'acquisition ou charte de politique documentaire. Certains documents n'ont pas leur place, non pas à cause de leur intérêt ou de leur contenu mais parce qu'ils ne répondent pas aux besoins du public, ne tiennent pas compte de l'environnement spécifique de l'équipement (niveau de lecture universitaire alors que l'on travaille dans une bibliothèque de quartier par exemple).	4 Gestion des collections
116	Pensez-vous que les collections de bibliothèques soient adaptées à un public socialement et ethniquement diversifié ?	Sur l'ensemble du réseau parisien, la réponse est oui. Les fonds en langue étrangère dont le FLE (français langue étrangère), les différents niveaux sont représentés. Des fonds " <a href="#">facile à lire</a> ", destinés aux adultes ne maîtrisant pas le français ou ayant des difficultés de lecture, viennent d'être constitués. En fonction de l'offre disponible et des marchés, les bibliothèques parisiennes peuvent faire correspondre au mieux leurs collections à leur public. Exemple du fonds Autoformation de la bibliothèque Couronnes-Naguib Mahfouz (20e), Infodor pour Goutte d'Or (18e) ou Infos Emploi pour Marguerite Duras (20e), parmi beaucoup d'autres exemples. Cependant, on constate que certaines catégories socio-professionnelles ne recourent pratiquement pas aux services des bibliothèques. Certaines actions, telles que les <a href="#">BHLM</a> , essaient d'y pallier ainsi que l'accès sans inscription aux postes multimédias de passage.	6 Accueil et offre au public
117	En quoi est-ce choquant d'acheter 5 exemplaires d'un livre de Stephenie Meyer ?	Ce n'est pas choquant, si cela fait partie d'une politique documentaire assumée et cohérente. Il est important de répondre à la demande, et pour les documents destinés au jeune public, il est courant d'acheter plusieurs exemplaires d'un même titre. Il faut cependant veiller à la bonne représentation et valorisation de titres moins connus ou plus originaux	4 Gestion des collections

118	Une mère de famille n'est pas contente car son fils a pris un album appelé "Tango a deux papas", que faites-vous ?	Lieu de vie et de connaissance, une bibliothèque publique est le reflet de la société. Elle propose à ses jeunes lecteurs des livres permettant de répondre à leurs questionnements sur plusieurs thèmes en débat ou visibles autour d'eux comme l'homoparentalité. D'ailleurs, la charte de déontologie du bibliothécaire incite le corps professionnel à ne pratiquer aucune censure et à "offrir aux usagers l'ensemble des documents nécessaires à sa compréhension autonome des débats publics." Depuis les années 2000, l'édition jeunesse s'est saisie du thème de l'homosexualité pour l'expliquer aux enfants. La bibliothèque municipale de Lyon a d'ailleurs consacré une exposition grand public en 2005 à ce sujet à partir d'une sélection de documents de son fonds "afin d'éviter tout reproche de communautarisme ou de repli identitaire". Cette maman pourra faire en sorte que son fils n'emprunte pas l'album. En revanche, elle ne peut pas empêcher la bibliothèque d'en faire l'acquisition, conformément à la politique documentaire de l'établissement.	6 Accueil et offre au public
119	Cette mère n'est pas contente de la réponse donnée, que faites-vous ?	Dans ce cas, on peut la renvoyer vers le chef d'établissement dans un premier temps et éventuellement vers une instance supérieure dans un deuxième temps. On peut aussi orienter cette usagère mécontente vers le Médiateur de la Ville de Paris ( <a href="https://mediation.paris.fr/mediation/accueil.html">https://mediation.paris.fr/mediation/accueil.html</a> )	6 Accueil et offre au public
120	Que pensez-vous des jeux vidéo en bibliothèque ? Est-ce de la culture ?	Les jeux vidéo sont la première industrie culturelle de France et sont légitimement un produit culturel à part entière. Leur installation en bibliothèques nécessite de répondre à un projet argumenté- le jeu en tant que vecteur du lien social devient légitime dans de nombreuses bibliothèques de lecture publique et au sein de cette réflexion sur une offre de services nouvelle, le jeu vidéo a toute sa place. Il faut prévoir un personnel formé. Le matériel peut sembler coûteux à entretenir (fragilité et obsolescence rapide des consoles) et nécessite un investissement de départ. Une médiation intelligente doit accompagner ce travail pour faire cohabiter différents usages du lieu bibliothèque. Différentes animations peuvent être organisées dont des tournois intergénérationnels. D'autre part, les jeux vidéo permettent d'attirer de nouveaux publics, adolescents ou jeunes adultes, dans l'enceinte de la bibliothèque. Les bibliothèques Louise Michel (20e.), Vaclav-Havel (18ème), Assia Djebar (20e) proposent une telle offre ainsi que l'espace en formation dédié aux adolescents au sein de la Bibliothèque Publique d'Information. La bibliothèque de la Canopée (1er arrondissement) en propose également.	6 Accueil et offre au public

121	Pourriez-vous faire un panorama des bibliothèques du réseau parisien ? Points forts et points faibles ?	<p>Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris comporte des bibliothèques de lecture publique de proximité pour certaines et des bibliothèques spécialisées (celle de la maison Balzac ou le fonds historique sur la littérature jeunesse par exemple); ces deux types de bibliothèques fonctionnent d'ailleurs avec un système informatique différent, ce qui implique d'une part un catalogue différent, d'autre part une carte d'usager différente. 2 pôles Lire autrement et 7 pôles sourds proposent des collections et services dédiés aux handicaps visuels et auditifs. De nombreuses bibliothèques de prêt proposent également un ou plusieurs fonds spécialisés (par exemple les pôles langues). Le réseau de lecture publique est complété par une réserve centrale dont les documents peuvent être acheminés sur demande dans n'importe quelle bibliothèque dans un délai de quelques jours. Le réseau des bibliothèques de prêt propose plus de 3 600 000 documents sur tous supports. Les bibliothèques de la Ville de Paris en chiffres en 2017 : 280 000 inscrits, 13 millions de prêts et une fréquentation estimée à 8,5 millions d'entrées par an. C'est le plus grand réseau de bibliothèques de France. Les points forts du réseau parisien sont l'amplitude des horaires d'ouverture et la qualité des sections jeunesse, l'ouverture à tous, la diversité et la richesse documentaire. Les points à développer seraient : la couverture du territoire inégale en fonction des arrondissements, la gratuité pour tous du prêt de CD et DVD ; les services aux usagers tels que le prêt inter-bibliothèques ou le prêt dématérialisé [certains diront une augmentation des horaires d'ouverture].</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
-----	---	---	--

122	Pouvez-vous citer des bibliothèques avec un fonds spécialisé à Paris ? Citez leurs missions et découpage géographique.	<p>Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris propose à ses usagers plusieurs fonds spécialisés ou thématiques. À la différence des collections patrimoniales référencées dans un catalogue distinct, ces fonds particuliers figurent au catalogue collectif des bibliothèques de lecture publique. Or, si les bibliothèques spécialisées ont une mission de conservation, ce n'est pas le cas des fonds spécialisés ou thématiques dans une bibliothèque de lecture publique. On distinguera les fonds locaux (Judaïca et Histoires ouvrières à Marguerite Audoux par exemple), les fonds d'orientation Infodor (bibliothèque Goutte d'Or) et les nombreux fonds thématiques: "photographie" à Edmond Rostand, "marché de l'art" à Drouot, "science-fiction" à Rainer Maria Rilke, "théâtre contemporain" à Oscar Wilde, "écologie citoyenne et développement durable" à Marguerite Yourcenar, etc.</p> <p>Missions : constitution, préservation et mise à disposition d'un patrimoine. Il n'existe pas de découpage géographique spécifique. Qu'il s'agisse de fonds dits uniques comme à la bibliothèque Marguerite Audoux, de fonds d'orientation sur une thématique ciblée (les fonds emploi, le fonds photographie), les bibliothèques qui choisissent de valoriser ces fonds leur consacrent des budgets d'acquisition et un ou plusieurs agents chargés de collection. L'établissement devient un lieu ressource. Le problème se pose parfois pour les fonds d'histoire locale qui peuvent comporter des documents iconographiques ou même des objets. Les partenariats avec des associations justement d'histoire locale, d'amoureux du quartier peuvent se révéler intéressantes. Les propositions de balades thématiques sont également appréciées.</p> <p><a href="https://bibliotheques.paris.fr/les-collections-specialisees-et-thematiques.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/les-collections-specialisees-et-thematiques.aspx</a></p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
123	Quels autres supports trouve-t-on en bibliothèque spécialisée que l'on ne trouve pas en bibliothèque de lecture publique ?	Affiches, cartes postales, estampes, papiers peints, étiquettes de camembert, manuscrits, tickets de métro, médailles, photographies, programmes de théâtre et de concert, maquettes...	4 Gestion des collections
124	Que pensez-vous de la présence d'un livre révisionniste dans les collections d'une bibliothèque ?	La loi est claire : soit un livre est légal, soit il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, il ne peut et ne doit pas figurer dans les collections de quelque établissement que ce soit. Si le livre reste dans le cadre de la législation, c'est la politique documentaire de la collectivité et donc de l'établissement, qui fixe les règles. Un livre révisionniste peut intéresser un public de chercheurs ou d'étudiants, et s'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction légale, il peut tout à fait figurer dans les collections, et éventuellement s'accompagner de conditions et de précautions particulières de communication (consultation sur place, avertissement sur la nature du document, accès indirect)	4 Gestion des collections

125	Parlez-nous des dernières bibliothèques ayant ouvert	La bibliothèque Assia Djébar en janvier 2018 : Bibliothèque tournée vers l'extérieur, proposant des services décroisés et délocalisés, la bibliothèque Assia Djébar complète le réseau parisien, en s'implantant dans le 20e arrondissement. Avec une superficie totale de 1 038 m <sup>2</sup> , la bibliothèque est installée sur un seul plateau en rez-de-chaussée et propose 3 espaces vitrés fermés : la machinerie (la salle multimédia), la bulle (la salle de travail) et le cube (l'espace dédié à la petite enfance). À découvrir aussi un bel espace d'actualité presse / animations et projections, ainsi qu'un petit coin cafétéria. On y trouve des DVD, des jeux, des CD mais aussi une riche collection de romans, des comics, des BD, des guides pratiques, des méthodes de langues...Précédemment : Canopée la fontaine en avril 2016 François Sagan : mai 2015 Vaclav Havel qui a ouvert le 19 octobre 2013 Jacqueline de Romilly qui a ouvert le 7 décembre 2013	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
126	Comment a été créé le fonds tourisme à Trocadéro ?	Grâce au rachat en 1986 du fonds de la bibliothèque du Touring club de France.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
129	Parlez-nous de l'évolution de l'Heure Joyeuse ?	La bibliothèque a été créée en 1924 grâce à l'aide américaine du Book Committee on Children's Libraries. D'abord situé dans le 5e arr., le fonds patrimonial est désormais conservé à la médiathèque Françoise Sagan, érigée sur le site de l'ancien hôpital Saint Lazare (10e arr.). Cette place libérée a entraîné une reconversion complète du rez-de-chaussée de l'Heure Joyeuse en "salon de lecture" à l'été 2014, et ce, sans déménager. L'établissement n'a, cependant, pas perdu sa spécificité jeunesse et adolescent ; on y trouve toujours de la littérature de jeunesse, des cd, diapositives et kamishibai pour les professionnels, des recueils de contes pour conteurs ainsi que des mangas, BD et romans adolescents. L'espace du 1er étage, destiné spécialement aux enfants, a été réaménagé	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
130	Y a-t-il une bibliothèque centrale ? Pourquoi ce choix ?	Contrairement à beaucoup d'autres grandes villes, Paris, n'a jamais possédé de bibliothèque centrale. C'est donc un héritage historique plus qu'un choix. Il y a bien eu un projet au moment de la construction du Forum des Halles mais ce projet n'a jamais abouti. Une bibliothèque centrale à Paris nécessiterait un établissement de très grande taille, ce qui est en contradiction avec les contraintes de l'immobilier parisien. Des services centraux ont permis de mutualiser certaines logiques (logistique, achats groupés) mais dans ces conditions et étant donné le bon maillage du territoire par les nombreux établissements de la Ville il n'existe pas de projet de bibliothèque centrale. En revanche, il existe une <a href="#">Réserve centrale</a> .	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques

131	Y a-t-il une bibliothèque dans le réseau parisien qui possède un fonds spécifique pour la recherche d'emploi ?	Les bibliothèques Duras, Violette Leduc (ex-Faidherbe) et Goutte d'or proposent de tels fonds. Fonds Infos Emploi Médiathèque Marguerite Duras <a href="https://api-site-cdn.paris.fr/images/83963">https://api-site-cdn.paris.fr/images/83963</a> Fonds Autoformation Bibliothèque Goutte d'or incluant au sein du même espace le fonds Infodor : orientation et recherche d'emploi ; Révizor, FLE-méthodes de langues ; informatique <a href="https://api-site.paris.fr/images/73329">https://api-site.paris.fr/images/73329</a> . Historiquement au sein du réseau parisien, la bibliothèque Goutte d'or a été la 1ère bibliothèque à proposer un fonds Emploi identifié en 1999, année de sa création.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
132	Connaissez-vous une bibliothèque avec un important fonds langue ?	Il existe dans le réseau des pôles langues. Répartis dans l'espace parisien, il s'agit des bibliothèques Buffon (5e), Drouot, Valeyre (9e), Saint-Eloi (12e), Benoîte Groult (14e), M. Yourcenar (15e), Germaine Tillion (16e), Edmond Rostand (17e). Elles offrent aux usagers des méthodes de langues, des revues, des romans, des livres sonores et des bandes dessinées en langues étrangères. Certaines proposent des livres d'apprentissage du français pour usagers non francophones et de la langue des signes.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques

133	Existe-t-il des services centraux à Paris ?	<p>Oui, depuis 1971 ! Il n'y a pas de bibliothèque centrale à la Ville de Paris, mais plusieurs services centraux :- Le <a href="#">SDE</a> (Service du Document et des Échanges, anciennement Service Technique des Bibliothèques, 1971), chargé de prestations logistiques : commandes groupées pour les livres et les CD en liste rapide, catalogage et import de notices, gestion catalographique des bases, équipement des documents, organisation de la Veille et de la sélection documentaires, gestion de fournitures. Le <a href="#">SDE</a> comprend aussi une <a href="#">Réserve centrale</a> qui accueille les documents (CD, Livres, Partitions) retirés des collections des bibliothèques de prêt, mais gardant un intérêt intellectuel et une Antenne de Diffusion et d'Échange du Livre qui redistribue une partie de ces documents à des institutions partenaires (bibliothèques pénitentiaires, ou de centres culturels étrangers, bibliothèques d'hôpitaux)- Le <a href="#">Pôle Métiers</a> du Bureau des Bibliothèques et de la Lecture (1995, anciennement Service Scientifique des Bibliothèques), service d'étude et de conseil auprès du Bureau des Bibliothèques, chargé de plusieurs missions telles que : les statistiques, la coordination de l'action culturelle, les études sur les nouveaux équipements et les restructurations, la communication interne et externe des bibliothèques, les services aux personnes en situation de handicap et à mobilité réduite)-Le Service Informatique des Bibliothèques gère la mise en œuvre, le support et l'évolution des applications bibliothéconomiques : les SIGB, les portails, le Système Multimédia des Bibliothèques, la gestion des documents numériques ; le suivi de la RFID. Le <a href="#">SIB</a> met en place de nombreuses formations pour accompagner au changement tous les agents du réseau qui en éprouvent la nécessité.</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
134	Qu'est-ce que le Grand Paris ?	<p>Le Grand Paris est un projet visant à transformer l'agglomération parisienne en une grande métropole mondiale et européenne du XXIe siècle, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de corriger les inégalités territoriales et de construire une ville durable. Le projet est aussi institutionnel. Il s'agit de créer une structure de gouvernance entre Paris et son agglomération dense, la métropole du Grand Paris, qui regroupe, aux termes du projet de loi de « modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles » adopté par le parlement en décembre 2013, les communes de Paris, des départements des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne et certaines communes des départements de la grande couronne parisienne. La création de cette métropole à statut particulier a lieu le 1er janvier 2016, date à laquelle sont remplacées l'ensemble des communautés de communes et communautés d'agglomération concernant ces communes par des établissements publics territoriaux. Un des projets phares est le Grand Paris Express : prolongement de la ligne de métro 14 et création des lignes 15, 16, 17 et 18. (source Wikipédia)</p>	2 Environnement professionnel



135	Que changeriez-vous dans les bibliothèques du réseau parisien ?	Les points à développer seraient : la couverture du territoire, les services aux usagers tels que le prêt inter-bibliothèques ou le prêt dématérialisé; la collaboration avec les bibliothèques des communes du grand Paris, les services innovants. Dans le cadre du Plan <a href="#">Lire à Paris</a> : accueillir les publics, transmettre les savoirs, favoriser l'inclusion et la mixité sociale, favoriser le travail collectif au sein de l'équipe et renforcer les liens au sein du réseau.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
136	Que pensez-vous du changement de nom des bibliothèques ?	Depuis quelques années, la Mairie de Paris, à l'initiative de son adjoint à la culture, a décidé de changer les noms de certaines bibliothèques afin de rendre hommage à des personnalités du monde de la culture. Cette démarche est intéressante lorsqu'elle correspond à une personnalité locale ou encore aux collections et aux missions de la bibliothèque, mais cela n'a pas toujours été le cas (on peut citer l'exemple de la bibliothèque Port-Royal qui propose un fonds spécialisé en science- fiction et qui a été rebaptisée Rainer Maria Rilke, écrivain et poète qui n'a jamais écrit une ligne de SF !). De plus, l'ancien nom de la bibliothèque correspondait souvent au nom de la rue où se situait la bibliothèque et était parlant pour le public, qui se perd un peu avec tous ces nouveaux noms.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
137	Citez un fonds spécialisé en théâtre	La bibliothèque Oscar Wilde (anciennement Saint-Fargeau), dans le 20e arrondissement, propose un fonds spécialisé de et sur le théâtre contemporain : une collection de 3200 pièces de théâtre contemporain, aux côtés de 430 pièces contemporaines jeunesse et de plus de 1000 pièces de théâtre classique (chiffres 2018). La bibliothèque historique de la ville de Paris abrite dans ses murs la bibliothèque de l'Association de la Régie Théâtrale (A.R.T.) fondée en 1911, dont les collections remontent jusqu'au milieu du XIXe siècle. Elle conserve les mises en scène des pièces lyriques et dramatiques données à Paris ainsi qu'une importante bibliothèque théâtrale.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
139	Citez les équipements culturels situés au Forum des Halles/Canopée (bibliothèques et autres)	Dans le pôle culturel de la Canopée des Halles : - la médiathèque de la Canopée - la Fontaine - la Maison des pratiques artistiques amateurs ( <a href="#">MPAA</a> ) - le conservatoire Wolfgang Amadeus Mozart - La Place, premier centre culturel dédié au Hip-Hop. Dans le forum des Halles : - la médiathèque musicale de Paris (MMP) - la bibliothèque des conservatoires de la Ville de Paris (rattachée à la MMP depuis 2013) - la bibliothèque du cinéma François Truffaut - le Forum des Images	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques

140	Quels sont les pôles handicap à la Ville de Paris ? Quelles sont les collections que l'on peut y trouver ?	<p>Il existe 5 "pôles sourds" dans plusieurs bibliothèques de la Ville de Paris (Malraux, Saint-Eloi, Chaptal, Fessart, Canopée la Fontaine) et 2 services à destination du public mal ou non-voyant (Yourcenar, Duras).</p> <p>Ces pôles nécessitent un personnel spécifiquement formé, par exemple à la langue des signes pour les pôles sourds, ainsi qu'un matériel adapté (téléagrandisseur, machine à lire des documents en synthèse vocale etc.).</p> <p>Les deux pôles déficients visuels proposent, sur demande de l'utilisateur, un accueil individualisé, avec un accompagnement possible depuis le métro le plus proche de la médiathèque, des ateliers multimédias et un service de <a href="#">portage</a> à domicile pour la médiathèque Marguerite Duras. Comme collections spécifiques, on pourra trouver dans les pôles pour déficients visuels des ouvrages en gros caractères, en braille, des livres tactiles, des revues en format Daisy, des textes audio, des DVD avec audiodescription ; dans les pôles sourds, on trouvera par exemple des DVD avec sous-titres en français, adaptations d'albums avec prêt réservé et des collections sur le monde des Sourds</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
141	Les publics handicapés et les bibliothèques de la Ville de Paris	<p>Les bibliothèques de la Ville de Paris consacrent un effort particulier à l'accueil des personnes en situation de handicap. Les nouveaux établissements sont construits selon les toutes dernières normes d'accessibilité, et les établissements plus anciens doivent être rendus accessibles aux personnes à mobilité réduite en particulier. Sur le plan de la sécurité, une bibliothèque doit proposer un refuge coupe-feu ou un EAS (espace d'attente sécurisé). Deux établissements, Marguerite Duras et Marguerite Yourcenar sont pôles déficients visuels. Ils bénéficient d'équipements spécifiques pour les aveugles et malvoyants (scanners, revues vocales, agrandisseurs de texte, synthèse vocale) et proposent des collections de livres sonores et grands caractères particulièrement développées. Cinq établissements sont pôles sourds (Chaptal, Fessart, Saint-Eloi, André Malraux et la Canopée). Ils proposent des fonds plus particulièrement destinés aux sourds. Le personnel est formé à la LSF.</p> <p>L'exonération du forfait payant CD/DVD est proposée aux titulaires de la carte handicap</p> <p>Voir également <a href="https://bibliotheques.paris.fr/des-bibliotheques-accessibles.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/des-bibliotheques-accessibles.aspx</a></p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
142	Qui est l'inventeur de la langue des signes ?	<p>On cite souvent l'Abbé de l'Épée qui a joué un rôle capital dans l'institutionnalisation de la Langue des Signes au 18e siècle, mais il n'est pas l'inventeur de la LSF. C'est un Espagnol, Pedro Ponce de Leon qui s'est d'abord intéressé à la question puis, en France, Jacob Rodrigue Pereire, devient le premier éducateur. (source : BPI)</p>	2 Environnement professionnel
143	Connaissez-vous sur Paris une association prenant en charge de jeunes aveugles ?	<p>L'association Valentin Haüy permet aux déficients visuels d'accéder à la culture et au sport, assure leur formation et leur accès à l'emploi et défend leurs droits.</p>	2 Environnement professionnel

144	De quand date la loi accessibilité et handicap ? Pourquoi à Paris est-il difficile de mettre les bâtiments aux normes ?	La loi sur l'accessibilité des bâtiments date du 11 février 2005. Les établissements sont tenus de mettre à disposition un <a href="#">Registre Public d'Accessibilité</a> . Au sein du réseau, les bibliothèques accessibles sont indiquées par un logo selon le type d'accessibilité. Certaines bibliothèques (bibliothèque historique, bibliothèque Forney) sont classées monument historique ce qui les empêche de faire les travaux nécessaires à l'accessibilité.	6 Accueil et offre au public
145	Quel est le plus grand catalogue de bibliothèques du monde ?	WorldCat est la base de données bibliographiques en ligne de l'OCLC (Online Computer Library Center), réputé le plus grand catalogue OPAC (Online public access catalog) du monde. Son nom est la contraction de l'anglais World Catalog (catalogue mondial). Créé en 1971, il contient les données relatives à plus de 72 000 bibliothèques publiques et privées du monde. [source Wikipédia]	4 Gestion des collections
146	Citer des catalogues collectifs et des services de référence à distance	Un catalogue collectif permet de coupler plusieurs catalogues et d'optimiser le champ d'action d'une recherche documentaire. Par exemple, le Catalogue Collectif de France (CCFr) fédère les catalogues de la Bibliothèque nationale de France, celui des bibliothèques universitaires (Sudoc) et des fonds anciens de bibliothèques municipales ou régionales ; il s'est enrichi en 2010 du catalogue des bibliothèques spécialisées de la Ville de Paris. Ainsi, le catalogue permet de localiser plus de 30 millions de documents. Calames est le catalogue des archives et des manuscrits des bibliothèques universitaires françaises, mais aussi de grands établissements nationaux (Institut de France, Muséum d'histoire naturelle,...) et de plusieurs établissements de recherche (Bibliothèque Littéraire Jacques Doucet...). Par ailleurs, certaines bibliothèques proposent un service de référence à distance qui permet de mettre en ligne des réponses personnalisées pouvant aider le plus grand nombre et créer un espace partagé professionnels/amateurs. La Bibliothèque Publique d'Information propose un service national de réponses à distance, <a href="#">Eurêkoi</a> , que les bibliothèques de la Ville de Paris ont rejoint à l'automne 2018. Autres exemples : la bibliothèque municipale de Lyon, ses Guichets du Savoir ; "Rue des facs" en Ile-de France s'engage à fournir aux étudiants et enseignants des universités une réponse par e-mail dans les trois jours, les réponses sont publiées sur le site.	5 Outils électroniques et réseaux

148	Que pensez-vous des blogs de bibliothèques ? Pouvez-vous en citer quelques-uns ?	C'est une évolution de l'activité des bibliothèques pour communiquer avec ses publics et valoriser ses actions. C'est aussi le moyen de rentrer en contact avec un public qui ne fréquente pas forcément l'établissement. Dans les bibliothèques de la Ville de Paris, il existe une multitude de blogs et Tumblr : thématique, à l'occasion d'expositions ou de rencontres (Mordus du manga, Mordus du polar) ou de bibliothèque. <a href="http://blog-bibliotheque.paris.fr/">http://blog-bibliotheque.paris.fr/</a> Autres exemples : le blog de la B.U. d'Angers, le Blog des musiciens aubois et des bibliothécaires musicaux troyens, le blog pour les jeunes lecteurs de la bibliothèque de Toulouse	6 Accueil et offre au public
149	Comparez ce qu'apporte un blog par rapport aux réseaux sociaux	Un blog permet de diffuser et valoriser une information plus pérenne et moins volatile, parfois plus thématique que celle des réseaux sociaux, qui fonctionnent généralement dans l'instantanéité et les réactions « à chaud ». Plutôt que des posts courts (cf. les fils Twitter ou les murs Facebook), un blog propose des billets, donc des petits articles exigeant un soin rédactionnel plus soutenu qu'avec le style elliptique employé sur les réseaux sociaux. De plus, un blog est beaucoup plus personnalisable graphiquement que les réseaux sociaux et beaucoup moins centré sur l'idée de communauté. Pour une bibliothèque, la tenue d'un blog implique un fort investissement des rédacteurs/rédactrices (rigueur, planning, politique éditoriale)	5 Outils électroniques et réseaux
150	A quoi servent les plateformes participatives ?	On désigne par plateformes participatives l'ensemble des sites web, blogs, wikis, réseaux sociaux, qui impliquent une interaction entre celui qui publie de l'information et ceux à qui cette information s'adresse. Parmi les réseaux sociaux, on peut citer Facebook, Twitter, et Google +Pour les wikis, Wikipédia, Bibliopédia sont les exemples les plus connus. Tous ces outils permettent à des très nombreux utilisateurs de mettre en commun idées, opinions, informations. C'est aussi une nouvelle manière pour les bibliothèques de toucher un public, qui peut être éloigné géographiquement.	5 Outils électroniques et réseaux

151	Comment réalisez-vous votre communication pour l'animation par le biais d'Internet ?	Internet est un excellent moyen offert aux bibliothèques pour communiquer sur leurs animations. Les portails de bibliothèques sont un lieu particulièrement indiqué pour y faire figurer ce type d'information. A Paris, les animations des bibliothèques figurent dans l'agenda "Que faire à Paris" consultable sur <a href="http://paris.fr">paris.fr</a> . Les bibliothèques municipales parisiennes disposent également d'une publication papier, " <a href="#">En Vue</a> ", également consultable en ligne ou via deux infolettres (une mensuelle "En Tête", et une autre 5 fois par an, "En Bref"). De plus, un grand nombre de bibliothèques ont créé leur page Facebook, compte Twitter ou blog permettant de diffuser des informations sur leur activité et action culturelle. Enfin, les bibliothèques peuvent communiquer plus spécifiquement avec leurs usagers par messagerie électronique. A Paris, une majorité d'établissements envoient périodiquement aux usagers qui y sont inscrits une infolettre qui reprend l'actualité de la bibliothèque.	6 Accueil et offre au public
152	A quoi servent les infolettres dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	Les infolettres sont un mode de communication des bibliothèques de la Ville de Paris en direction de leurs usagers. Actuellement, plus de 66 établissements envoient mensuellement un courriel d'information à leurs inscrits, afin de les tenir au courant de la vie de la bibliothèque : animations, collections, conseils de lecture ou d'écoute, fermetures exceptionnelles. Il est obligatoire de proposer aux destinataires une modalité de désinscription en raison de la <a href="#">RGPD</a> . Le réseau des bibliothèques réfléchit au recours à un logiciel de campagne de mailing.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
153	Comment attirer de nouveaux publics ?	<p>Tout d'abord par une campagne de sensibilisation auprès du public qui ne nous connaît pas. Trop de familles parisiennes ignorent encore les services, pour la plupart gratuits, dont ils pourraient bénéficier. Il faudrait donc pouvoir dégager un budget nécessaire à une meilleure communication (campagne d'affichage public, sacs de bibliothèque biodégradables au logo des bibliothèques parisiennes). Internet, c'est bien, mais surtout utile aux personnes qui fréquentent déjà les établissements de la capitale. D'autres actions peuvent être envisagées : bibliothèques de rue, action culturelle, proposition de portage de livres, présence des bibliothèques sur les réseaux sociaux...</p> <p>L'un des volets du Plan <a href="#">Lire à Paris</a> du <a href="#">BBL</a> (avril 2018) s'intitule "Les bibliothèques parisiennes : un service public de l'inclusion et de la mixité sociale".</p> <p>La gratuité totale des emprunts peut aussi être un levier intéressant pour attirer des publics éloignés au sens éloignés de la fréquentation des équipements culturels institutionnels.</p> <p>L'aménagement revu des espaces (plus d'ambiance conviviale et moins de temple du savoir silencieux, un espace cafétéria) est aussi facteur d'attractivité.</p> <p>Enfin à ne pas négliger, attirer de nouveaux publics suppose l'existence d'une réflexion sur les pratiques professionnelles d'accueil, le positionnement du bibliothécaire qui n'est plus que prescripteur et d'une offre de formation renouvelée qui ne soit plus seulement centrée sur la gestion des collections.</p>	6 Accueil et offre au public

154	Comment attirer un public adolescent en bibliothèque ?	<p>Pour attirer ce public, il ne suffit pas de l'attendre passivement. L'offre documentaire est bien sûr importante, et doit être en adéquation avec les goûts de ce public : mangas, science-fiction, BD, jeux vidéo. L'espace aussi doit être adapté à leurs besoins. Mais il faut surtout aller au-devant d'eux et bâtir une relation de confiance. Les partenariats avec les collèges et lycées sont importants à cet égard. Les blogs et réseaux sociaux sont aussi des moyens de communications à tester. Deux options sont possibles : soit la création d'un espace ado, mais qui peut devenir une sorte de ghetto ; soit la mise en valeur de documents adaptés à ce public dans les différents espaces de la bibliothèque. Les inclure et les faire participer à la vie de la bibliothèque (co-acquisitions, co-animation d'ateliers) peut être le moyen de bâtir une relation personnalisée.</p>	6 Accueil et offre au public
157	<p>Qu'appelle-t-on les publics éloignés par rapport aux <a href="#">publics empêchés</a> ?</p>	<p>Par convention, on appelle "<a href="#">publics empêchés</a>", les personnes ne pouvant se déplacer à la bibliothèque : malades, personnes à mobilité très réduite, personnes très âgées, hospitalisées, détenus... les bibliothèques créent ou contribuent à créer des services à leur destination (exemple le <a href="#">Port'âge</a> à domicile). Selon les cas la notion de <a href="#">publics empêchés</a> recoupe celle de publics éloignés qui est plus large et ne se limite pas à un problème d'accessibilité. On peut être "éloigné" du fait d'un handicap mental mais apte à se déplacer. Pour publics éloignés, on dit aussi « publics spécifiques », « publics précaires », « publics en difficulté », les euphémismes sont nombreux pour qualifier les publics éloignés d'un accès à la culture que ce soit pour des raisons physiques, psychologiques ou sociologiques. Derrière ces appellations existent des dispositifs en faveur de la démocratisation culturelle et de l'élargissement des publics qui requièrent des mesures spécifiques, des adaptations in situ, des collaborations complexes pour être opérants. Les bibliothèques peuvent développer des actions spécifiques envers ces publics (actions hors les murs, ateliers, offre documentaire adaptée et médiatisée, partenariats avec les acteurs sociaux etc.). Depuis 2016, la mise en place de la gratuité pour tous les supports, y compris les supports payants comme le CD et le DVD, à destination des personnes aux faibles revenus, est aussi une mesure destinée à faciliter l'intégration de ces publics.</p>	6 Accueil et offre au public

158	Parlez-nous de la sécurité des personnes en bibliothèque	<p>La réglementation impose des normes de conception aux établissements recevant du public (ERP), anciens ou nouveaux, pour limiter les risques (incendie, prises électrique, escalier, inondations). Elle doit permettre d’alerter les occupants lors d’un sinistre, de favoriser l’évacuation des personnes tout en évitant la panique, de prévenir les services de secours et de faciliter leur intervention. Lorsqu’il existe (sur volontariat), un relais-prévention veille à tous ces aspects en accord avec le-la responsable d’établissement.</p> <p>La commission de sécurité de la Préfecture vérifie la conformité du bâtiment avant l'ouverture. Des visites régulières de vérification des équipements (ascenseurs, extincteurs, issues de secours alarmes) doivent être effectuées régulièrement Une réunion d'architecture annuelle permet la mise à plat des problèmes et la réactualisation en cas de nouvelles normes. Sensibilisation du personnel : exercices d'évacuation réguliers (au moins deux par an), dégagement des issues de secours connaissance du plan d'évacuation et des numéros d'urgence. Certains collègues référents peuvent être formés à pratiquer les gestes de premiers secours.</p>	6 Accueil et offre au public
159	Une personne vous prévient qu’il y a le feu dans une poubelle : que faites-vous ?	<p>Il suffit de 6 minutes pour qu'un feu dans une poubelle se transforme en incendie: il faut donc agir vite et couvrir les flammes pour les étouffer ! Des extincteurs portatifs sont disséminés dans tous les établissements recevant du public (ERP) (cf. sécurité). Il faut bien connaître au préalable leurs emplacements pour limiter au mieux le risque de propagation - et savoir s’en servir. Si de la fumée est détectée, le bâtiment devra être évacué pour protéger le public. Le bibliothécaire prévenu alerte les pompiers et s’assure que sa hiérarchie est informée. La bibliothèque sera rouverte une fois le danger écarté.</p>	6 Accueil et offre au public
160	Que peut-on faire pour développer les relations intergénérationnelles à la bibliothèque ? Existe-t-il un prix littéraire sur ce thème ? Si oui, le connaissez-vous ?	<p>Pour développer les relations intergénérationnelles à la bibliothèque, nous pouvons-décloisonner les sections dans les établissements,-créer un projet d'animation commun à l'ensemble de l'établissement qui inciterait les usagers à se déplacer sur toutes les sections-enfin, -favoriser les rencontres entre crèches, garderies et autres maisons de retraite. Ainsi, le personnel de la bibliothèque Glacière (13e), accompagné ponctuellement de jeunes lecteurs, effectue un <a href="#">portage</a> de livres dans les maisons de retraite de l'arrondissement. Plus généralement, le service appelé "<a href="#">Port'âge</a>" permet, grâce à des volontaires du <a href="#">service civique</a> rattaché à 21 bibliothèques du réseau, de mettre à disposition des personnes à mobilité réduite, par <a href="#">portage</a>, les collections de plusieurs établissements (cf. <a href="https://www.facebook.com/Service.Portage/">https://www.facebook.com/Service.Portage/</a>) ; inversement des personnes âgées bénévoles peuvent venir à la bibliothèque raconter des histoires aux enfants. Un prix littéraire sur ce thème : le prix Chronos.</p>	2 Environnement professionnel

162	Quelle est la différence entre le travail de libraire et celui de bibliothécaire ?	La première différence qui vient à l'esprit est l'existence d'un rapport marchand dans le cas du travail de libraire qui n'existe pas dans le travail de bibliothécaire ; ainsi, en bibliothèque, on peut sans problème conseiller plusieurs documents à un usager ; on peut aussi plus facilement le réorienter vers d'autres ressources. Par ailleurs, le bibliothécaire qui renseigne un usager préférera le rendre autonome dans sa recherche alors que le libraire fera les recherches lui-même ; le bibliothécaire aura donc davantage un rôle de médiateur.	2 Environnement professionnel
163	Qu'est-ce qui caractérise l'évolution du métier de bibliothécaire ?	Le métier de bibliothécaire s'est beaucoup transformé ces dernières années avec le développement du numérique et l'évolution des pratiques culturelles des usagers. Les missions traditionnelles de gestion des collections se sont élargies aux missions dites de services mettant en avant la médiation. De nouvelles compétences sont requises - c'est le cas des bibliothécaires animateurs d'ateliers numériques - et l'évolution de l'offre de formation en témoigne. La présence des équipements sur les réseaux sociaux a renouvelé le champ des compétences. L'évolution du modèle de bibliothèque "temple du savoir" vers une bibliothèque plus participative tend vers une plus grande démocratisation de l'accès aux équipements culturels. L'évolution du bibliothécaire en phase avec l'évolution de la société, cherche à renforcer le lien avec l'utilisateur et s'intéresse aussi à des publics qu'on dit "éloignés" moins captifs et moins autonomes. Le repositionnement du bibliothécaire de prescripteur à médiateur - certains parlent de bibliothécaire facilitateur - est l'un des enjeux majeurs de la profession.	2 Environnement professionnel



164	Comment relève-t-on les attentes du public ? Doit-on y répondre ?	<p>En dialoguant avec lui pendant le rangement, l'accueil et le service public. En proposant un cahier de suggestions, un cahier d'observations, une adresse courriel pour les questions, commentaires et suggestions des usagers. Les enquêtes sur place ou en ligne sont aussi des mesures d'évaluation des services et des attentes du public. D'autres outils sont utiles à cette fin : les boîtes aux lettres informatiques génériques des bibliothèques, les blogs et réseaux sociaux- le 39 75-service paris j'écoute (à la Ville de Paris)- sans oublier bien sûr le contact direct !</p> <p>Utilisation des statistiques sur les recherches dans le catalogue (les plus fréquentes, les recherches infructueuses).</p> <p>Depuis 2015, les usagers de la Ville de Paris peuvent faire des suggestions d'achat en ligne par l'intermédiaire du portail.</p> <p>Le dispositif <a href="https://www.paris.fr/qualiparis">Qualiparis</a> est aussi important pour atteindre cet objectif (Un accueil de qualité et des pratiques homogènes quelle que soit la structure ; Des prestations de qualité ; Une écoute attentive; Un dialogue soutenu) avec 12 engagements de base</p> <p><a href="https://www.paris.fr/qualiparis#les-engagements-des-services-labellises_4">https://www.paris.fr/qualiparis#les-engagements-des-services-labellises_4</a></p> <p>Les engagements spécifiques aux bibliothèques, indicés S, dont les thèmes sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le conseil</li> <li>- Les suggestions d'achat</li> </ul> <p>La mise en valeur des collections et des services</p> <p>Les bibliothèques répondent ainsi aux attentes des usagers dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec les missions et les moyens dont dispose la bibliothèque.</p>	6 Accueil et offre au public
165	Doit-on répondre à toutes les demandes des usagers ?	<p>Il faut écouter chaque demande spécifique, l'évaluer et toujours donner une réponse, verbalement ou via le cahier de suggestions. Si c'est un refus, en explicitant la décision (règlement, contrainte budgétaire, politique documentaire). Chaque usager se percevant comme unique, c'est au bibliothécaire qu'il incombe de présenter ses choix en proposant ce qui est possible, en privilégiant le dialogue et la médiation. Donc non on ne peut satisfaire toutes les demandes mais il faut considérer que toute demande est légitime, mérite réponse et qu'il doit y avoir équité de traitement de tous les usagers.</p>	6 Accueil et offre au public
166	Dans une vidéothèque peut-on prêter à un instituteur des DVD pour qu'il les projette en classe ?	<p>Non, car les droits négociés par la municipalité auprès des fournisseurs de DVD concernent l'usage privé. Si un instituteur désire faire une projection en classe, c'est à lui, ou du moins à l'institution dans laquelle il travaille, de négocier auprès de l'éditeur du DVD. Les cartes "collectivités" des enseignants ne permettent d'ailleurs pas l'emprunt de DVD.</p>	6 Accueil et offre au public

167	Dans votre bibliothèque, on vous demande de préparer la venue d'une crèche. Comment faites-vous ?	Contacter l'auxiliaire de puériculture pour avoir une bonne connaissance du groupe (âge, maturité du groupe, nombre d'enfants). Discuter avec elle sur ce qui a déjà été fait à la crèche autour du livre. L'espace doit être préparé (aucun élément dangereux, porte fermée ...) pour un maximum de sécurité (cf. l'exemple de l'espace enfant à la bibliothèque Chaptal (9e)), ainsi que les ouvrages destinés à être présentés.	6 Accueil et offre au public
168	Est-ce la lecture d'albums ou le conte qui présente plus d'intérêt pour les enfants ? pourquoi ? et pourquoi est-il important de raconter des contes aux enfants ?	Le conte est de tradition orale (est-ce de la lecture ?) et n'est pas au départ conçu pour les enfants. Même si aujourd'hui il se présente le plus souvent aux enfants comme un ouvrage illustré, les illustrations sont ajoutées. L'album au contraire fait dès le départ l'objet d'un travail de complémentarité texte/images. La richesse du conte est dans la vision atemporelle qui est proposée à l'enfant. Comme l'ont dit de nombreux psychologues, il est universel et permet à l'enfant de grandir, de se construire psychologiquement (affronter ses peurs, affronter les interdits, ...). La langue du conte même si elle est adaptée pour les enfants n'est pas la même que celle de l'album ; elle a ses répétitions, ses rituels, son vocabulaire alors que l'album, utilise une langue plus simple et plus contemporaine ; de plus, le travail d'illustration fait de l'image une lecture à part entière. Il existe de plus en plus d'albums dépourvus de texte. Mais les deux sont complémentaires : l'album, conçu pour les enfants, pour une tranche d'âge précise et souvent pour évoquer un aspect particulier de la vie de l'enfant, peut avoir aussi une fonction psychologique mais il est plus ancré dans le présent, d'ailleurs les albums anciens nous paraissent souvent datés, démodés.	6 Accueil et offre au public
169	Faut-il acheter un document pour un seul lecteur ?	Pour répondre à la question ainsi posée, la réponse est non. Les acquisitions qu'il s'agisse de répondre à une suggestion de lecteur ou de constituer un fonds doivent pouvoir s'apprécier en fonction d'un intérêt pour la collectivité. À moins qu'il ne s'agisse d'un ouvrage trop spécialisé, il est parfois difficile de prévoir l'importance du public potentiel. Le bibliothécaire doit donc, à l'aide d'outils bibliographiques et de sa connaissance des collections et de son public, faire un choix en fonction de ces paramètres. Les collections d'un établissement doivent aussi répondre à une logique plus locale qui est celle d'une politique documentaire ajustée à un environnement (quartier, population). Si l'utilisateur s'interroge en cas de refus de sa suggestion d'achat, on doit pouvoir lui en expliquer les raisons. Une charte de politique documentaire peut être un bon outil pour une explication objective (au sens de document pédagogique). De plus, il ne faut pas oublier le réseau : on peut orienter l'utilisateur vers un autre établissement du réseau plus adapté à sa demande et utiliser les ressources de la <a href="#">Réserve centrale</a> à laquelle pour certains documents très pointus, on peut ponctuellement soumettre une suggestion d'achat.	6 Accueil et offre au public

170	Pensez-vous que les modules de recherche d'emploi sur internet soient nécessaires en bibliothèque alors qu'il existe des organismes pour cela ?	<p>Les modules de recherche d'emploi sur internet ont leur place en bibliothèque. De même que les sections jeunesse proposent une offre complémentaire à celle du système éducatif, le bibliothécaire peut accompagner l'utilisateur dans sa recherche d'emploi, en utilisant pour ce faire les ressources du Web. Du reste, les agents des Pôles Emploi orientent souvent les chômeurs vers les bibliothèques pour y trouver des espaces pour effectuer leurs recherches et des postes d'accès à internet ! Les bibliothécaires peuvent choisir d'animer eux-mêmes ces modules (chronophages car on est souvent sûr de l'aide individuelle), ou tisser des partenariats avec des associations spécialisées.</p> <p>voir également  <a href="https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68099-developper-des-acces-aux-services-publics-de-proximite-l-accompagnement-aux-demarches-administratives-en-bibliotheque.pdf">https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68099-developper-des-acces-aux-services-publics-de-proximite-l-accompagnement-aux-demarches-administratives-en-bibliotheque.pdf</a></p>	6 Accueil et offre au public
171	Peut-on installer un lieu pour que les usagers visionnent les vidéos qu'ils empruntent ?	<p>Oui, à condition que la bibliothèque ait acquis les droits de prêt et de consultation pour ces DVD ou vidéos. Cela se fait déjà, comme à Marguerite Duras (20e), Issy-les-Moulineaux ou à la BMVR de Rennes Champs libres. Cependant c'est surtout une question de place, ce type de service étant plutôt dévolu aux grands établissements. Par exemple, la bibliothèque du cinéma François Truffaut (1er) propose 12 postes pour la consultation de 3200 DVD dédiés et qui recoupent partiellement le fonds proposé au prêt.</p> <p>On procède à un prêt sur place pour s'assurer de la bonne adéquation entre l'âge de l'utilisateur et le document</p>	6 Accueil et offre au public
173	Quelle est la politique de la Mairie de Paris pour lutter contre l'exclusion ?	<p>Le 14 février 2014, la Maire de Paris s'est engagée à faire de la lutte contre la grande exclusion, la Grande Cause de sa mandature. Dès l'automne 2014, il s'en est suivi une phase intense de concertation, associant tous les acteurs concernés et les services de la Ville. Ces travaux ont abouti à la signature du « Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion » le 18 février 2015 en présence de 450 représentants des associations, des entreprises, de l'État, de la Ville, et des personnes en situation de vulnérabilité. Le Pacte parisien s'adresse à tous les publics en situation de précarité ou d'exclusion et vise à accompagner les personnes à chaque étape de leur parcours de vie en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable. Ce Pacte dresse ainsi un nouveau paysage des interventions sociales parisiennes, réalisées « avec » et non seulement « pour » les personnes plus vulnérables. (source Site Paris.fr)</p> <p>L'un des volets du Plan <a href="#">Lire à Paris</a> du <a href="#">BBL</a> (avril 2018) s'intitule "Les bibliothèques parisiennes : un service public de l'inclusion et de la mixité sociale".</p>	6 Accueil et offre au public

174	Quelle est la différence entre le <a href="#">règlement intérieur</a> et la charte d'accueil ?	La charte d'accueil formalise les engagements de l'institution vis-à-vis du public alors que le <a href="#">règlement intérieur</a> , s'il en existe un, définit les règles à suivre par le personnel, essentiellement en matière de discipline, d'hygiène et de sécurité ; il existe également un règlement des bibliothèques qui s'applique au public.	2 Environnement professionnel
175	Que pensez-vous du port du badge en bibliothèque ?	Le port du badge en bibliothèque est une pratique intéressante, qui doit être encouragée ; elle est requise par le dispositif découlant de la mise en place de la charte d'accueil et se trouve dans l'engagement n°6 du référentiel <a href="#">QualiParis</a> . En identifiant clairement les bibliothécaires, il permet au public de savoir qu'il s'adresse à des professionnels et donc d'éviter les questions du type : "vous travaillez dans la bibliothèque ?". Le badge permet un abord plus facile, puisque l'utilisateur, sans même avoir l'habitude de l'établissement, peut reconnaître un professionnel. Certains établissements indiquent le grade et/ou la fonction du bibliothécaire, mais le badge peut rester simplement générique. Il n'a pas besoin d'être nominatif.	6 Accueil et offre au public
176	Qu'est-ce que la médiation ?	En se faisant intermédiaire entre son fonds et les usagers, le bibliothécaire tient un rôle de médiateur, « d'interface entre l'information et les publics ». Cette particularité justifie pour beaucoup l'importance et la présence des bibliothécaires face aux informations pléthoriques disponibles sur internet. D'autre part, beaucoup d'usagers parmi les plus âgés ne savent pas se servir du catalogue et, sans aide, seraient empêchés de trouver satisfaction. Pour cela, le bibliothécaire doit se mettre au service des attentes sociologiques de ses usagers : pertinence de fonds spécialisés en fonction des quartiers dans Paris (ex : Couronnes) ou d'ateliers multimédia aux thèmes porteurs pour un public novice. Échange et collaboration sont les matrices de la médiation. La bibliothèque devient encore plus un lieu d'apprentissage et de rencontre. Comme à la Canopée-la Fontaine (1er), le bibliothécaire a pour objectif de rendre l'utilisateur autonome. Enfin, la médiation peut se prolonger hors les murs par des actions régulières : lectures en crèche, collaboration avec des associations de quartiers, etc. Instigateur du groupe de travail « Bibliothèques Hybrides » pour l'ABF, Franck Queyraud, de la bibliothèque de Saint-Raphaël (Var), considère qu'il faut se saisir des « principes du web 2.0 pour faire évoluer notre profession ». En effet, de nombreuses bibliothèques ont créé des blogs et se sont inscrites sur des réseaux sociaux, faisant de ces médias, une nouvelle fenêtre de la bibliothèque sur internet après leur catalogue en ligne.	6 Accueil et offre au public

176 b	Pouvez-vous nous parler des postes de médiateur en bibliothèque ?	Médiation sociale en bibliothèque : dans certains quartiers politiques de la ville, un besoin de médiation peut être exprimé notamment lorsque la bibliothèque accueille un public dit éloigné au sens où la fréquentation d'équipements culturels ne lui est pas familière (sentiment d'illégitimité, comportements inappropriés, méconnaissance des clés et des codes favorisant l'autonomie et le respect d'espaces partagés). Le recrutement de médiateurs hors filière bibliothèque commence à être davantage considéré. La bibliothèque Assia Djebar (20e) est la 1ère bibliothèque du réseau à bénéficier de 2 postes dédiés à la médiation.	6 Accueil et offre au public
176 c	Qu'est-ce que le médiateur de la Ville de Paris ?	Le Médiateur de la Ville de Paris : Depuis 2001, le service de la Médiation municipale a souhaité renforcer le lien de proximité entre les usagers et l'administration parisienne en multipliant ses modes de saisine. Ceux qui en ressentent le besoin peuvent rencontrer un représentant du Médiateur, afin d'être aidés dans leur recours et conseillés dans leurs démarches. Possibilité de saisine en ligne ou par courrier postal. Il est également possible de rencontrer des représentants du médiateur de la ville. Au total 33 permanences localisées dans les mairies d'arrondissement, centres d'animation et centres d'action sociale couvrent la totalité du territoire parisien. L'examen de certaines requêtes individuelles peut aussi servir la réflexion dans le sens de l'amélioration du service rendu aux parisiens. Eric Ferrand nommé depuis 2014 est le médiateur de la Ville de Paris. Cette médiation institutionnelle est présente dans 22 villes, 9 départements et 1 région.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
177	Que pensez-vous du système de nouveautés en bibliothèque (prêt 1 semaine) ?	Le plus : Véritable "produit d'appel", ce service répond à une réelle demande des usagers : le "frais". Il concerne non seulement les livres mais aussi les CD et les DVD depuis peu. Il dépoussière l'image des bibliothèques et favorise l'accès du lecteur, par la suite, à l'ensemble des collections. Le moins : Pourquoi mettre en valeur certains titres plutôt que d'autres ? Danger d'uniformisation. Certains lecteurs ont besoin de plus d'une semaine pour lire un livre.	6 Accueil et offre au public

178	Quel est l'intérêt des automates de prêt ?	<p>Les automates de prêt-retour permettent aux usagers d'effectuer eux-mêmes les opérations rapides d'emprunt et/ou de retour. On peut aussi consulter son compte et faire des prolongations si la date de retour n'est pas dépassée. Ils évitent ainsi le plus souvent les files d'attente aux banques de prêt, et le personnel de l'établissement est plus disponible pour l'accueil et le renseignement. L'utilisateur bénéficie d'une plus grande confidentialité dans ses emprunts. L'automate peut, en option, délivrer un ticket listant les emprunts et la date de retour. Certains usagers peuvent regretter la diminution de contact humain qui en résulte mais c'est au bibliothécaire de désamorcer cette appréhension qui peut être aussi celle d'adultes mal à l'aise avec les machines en général ou de personnes ne maîtrisant pas la lecture des consignes. Le bibliothécaire doit être mobile, accompagner, rassurer (pédagogie et médiation). Il faut aussi présenter la manipulation comme quelque chose de ludique. On voit souvent des enfants aider des adultes ou des usagers s'entraînant.</p> <p>Parfois les automates ne gèrent pas parfaitement les documents multiples tels que les coffrets de CD ou DVD, dont le signal RFID est altéré par l'interférence des puces superposées. L'état et la complétude des documents (CD, DVD, CD texte) ne peuvent pas être vérifiés lors d'une transaction de retour faite à l'automate. L'équipe doit anticiper et prévoir en interne dans un délai court (le jour même ou le lendemain si possible) des modalités de vérification afin de pouvoir solliciter le dernier emprunteur...</p> <p>Les critères d'arbitrage pour la mise en place de l'automatisation : l'activité en termes de prêt, la prévalence des troubles musculo-squelettiques dans l'équipe</p>	6 Accueil et offre au public
180	Vous devez accompagner un usager afin qu'il effectue une recherche sur un poste informatique de la bibliothèque, comment vous y prenez-vous ?	<p>Je commence par demander à l'utilisateur en question de formuler sa recherche et éventuellement je l'aide à la préciser. En fonction de sa demande, je l'accompagne vers un poste de consultation du catalogue ou vers un poste donnant accès à Internet. Selon son aisance avec les outils informatiques, je lui donne les indications techniques nécessaires mais tout en gardant l'objectif de rendre l'utilisateur autonome : il ne s'agit pas de faire la recherche à sa place, même s'il est parfois difficile de résister à la tentation, en cas d'affluence par exemple.</p>	6 Accueil et offre au public
181	Augmenter la voilure des bibliothèques, c'est-à-dire réduire la place des collections pour augmenter l'espace d'accueil, qu'en pensez-vous ?	<p>Aujourd'hui, la bibliothèque n'est plus seulement un lieu où l'on trouve des documents mais aussi un espace convivial d'échange, rencontre et découverte grâce aux actions culturelles qui y sont menées. Il est donc nécessaire de libérer de l'espace pour mener ces actions. Un accès plus important aux ressources numériques (ressources en ligne, documents numérisés) contribue à libérer de l'espace.</p> <p>Il est toutefois très important de préserver un équilibre entre l'accès aux collections physiques et les autres activités de la bibliothèque afin de répondre aux besoins de publics diversifiés.</p>	6 Accueil et offre au public

182	Avez-vous la possibilité de faire sortir un usager ?	<p>Dans le cas d'une situation de tension, voire de menace en service public, le règlement autorise à demander à cette personne de quitter les lieux ; si l'usager est très agressif et refuse d'obtempérer on peut demander de l'aide à l'agent de sécurité. Le renfort de l'agent de surveillance s'il y en a un est requis. On n'agit jamais seul. Certaines bibliothèques disposent d'un agent APS (agent de prévention et de sécurité). On peut également contacter le Centre de Veille Opérationnelle (<a href="#">CVO</a>) de la Ville de Paris qui fera venir ses agents sur les lieux et contraindra la personne à quitter les lieux. Dans tous les cas, on doit en référer à sa hiérarchie qui devra rédiger une fiche de signalement <a href="#">ESPRI</a>. Le responsable d'établissement après en avoir averti le <a href="#">BBL</a> pourra être amené à porter plainte auprès du commissariat de l'arrondissement. Si le cas est grave, il faut faire intervenir les services de police.</p>	6 Accueil et offre au public
183	Un lecteur a perdu une vidéo. Est-il préférable qu'il la rachète ou qu'il la rembourse ?	<p>Il doit impérativement la rembourser à cause des droits spécifiques de prêt des documents vidéo. Le prix d'acquisition payé par la bibliothèque est de ce fait plus élevé que le prix du commerce, et c'est ce prix qui sera acquitté par le lecteur selon une tarification proposée sur l'ensemble du réseau dans le cadre de la dématérialisation de la perception des pénalités.</p>	4 Gestion des collections
184	Qu'est-ce que la génération Y ? Comment la faire venir dans les musées ?	<p>La génération Y regroupe des personnes nées approximativement entre les années 1980 et les années 1990 et le début des années 2000. L'origine de ce nom a plusieurs attributions. Pour les uns il vient du Y que trace le fil de leur baladeur sur leur torse ; pour d'autres ce nom vient de la génération précédente, nommée génération X, enfin pour d'autres, il vient de la phonétique anglaise de l'expression Y signifiant « pourquoi ».</p> <p>En 2013, 16% des visiteurs dans les musées de la Ville de Paris étaient âgés de 6 à 27 ans (par comparaison 26% des visiteurs du Musée du Quai Branly a moins de 30 ans). Pour développer la part des jeunes publics dans les musées municipaux des actions sont menées (ex : « Au pays des musées » dans le cadre de l'Art pour grandir ; le site ludo-éducatif « Mission Zigomar » <a href="http://www.parismuseesjuniors.paris.fr/mission-zigomar">http://www.parismuseesjuniors.paris.fr/mission-zigomar</a>) mais aussi au travers d'animations et d'événementiels. Pour être en phase avec la génération Y, l'Etablissement public <a href="#">Paris Musées</a> développe des outils multimédias en lien avec les expositions, l'événementiel : site web, application mobile, page Facebook, compte twitter. Par exemple, « Paris romantique, l'enquête », vous plonge dans l'univers de l'exposition du Petit Palais et du Musée de la Vie romantique, en vous proposant de déambuler dans Paris sur les traces toujours palpables de cette époque.</p> <p>De la même manière, pour répondre aux attentes de la génération Y, la programmation culturelle des musées de la Ville de Paris doit être importante tant au niveau des expositions que des publications. Actuellement une vingtaine d'expositions ont lieu par an et à peu près pareil en publication.</p> <p>A la médiathèque de la Canopée, la politique documentaire a été conçue pour la génération Y.</p>	8 Musées de la Ville de Paris

185	Pouvez-vous nous parler de l'offre de postes multimédia à la Ville de Paris ?	<p>Les bibliothèques de la Ville de Paris offrent différents types de postes multimédia : Certains sont des postes de passage, accessibles sans identification personnelle, d'autres sont des postes de consultation de plus longue durée, accessibles sur identification de l'utilisateur. Un système de réservation sera mis en place ultérieurement. Au total on compte 900 postes multimédia. Ils offrent un accès à Internet, proposent quelques abonnements à des sites payants ; ces services sont différenciés suivant l'âge de l'utilisateur. Ils offrent également des logiciels libres. Une évolution du système pour le rendre accessible aux personnes en situation de handicap et compatible avec Windows 10 est réalisée en 2019</p> <p>Les usagers peuvent sauvegarder des documents sur clé USB ou se les envoyer par messagerie ; en revanche, il n'y a pas d'impression possible. À la bibliothèque du cinéma François Truffaut et à la médiathèque Marguerite Duras, un service spécifique de consultation de films est proposé (DVD de la collection, avec droits de consultation).</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
186	Quels sont les dangers des postes internet en section jeunesse ?	<p>Un dispositif de filtrage spécifique pour les enfants est installé sur les postes Internet des sections jeunesse, ce qui permet de limiter les risques même si le risque zéro n'existe pas. Par ailleurs, certains enfants passent énormément de temps à la bibliothèque devant les postes Internet ; cela relève d'abord de la responsabilité parentale, mais il est important que le temps de consultation soit limité automatiquement par le système.</p>	5 Outils électroniques et réseaux
188	Quels sont les nouveaux services numériques mis en place dans les bibliothèques de la Ville de Paris ?	<p>En 2014-2015, les bibliothèques de prêt ont proposé un total de plus de 1000 liseuses à leurs usagers, chaque liseuse contenant au moins 1 300 ouvrages libres de droit. En même temps, des tablettes (non empruntables) ont été proposées dans les sections jeunesse pour faire découvrir la littérature numérique à leur public. En octobre 2015, une bibliothèque de prêt de livres numériques a été lancée, proposant en 2018 plus de 14 000 livres numériques empruntables et plus de 1 300 livres libres de droit. Des blogs, comptes Twitter et pages Facebook continuent d'être créés par les bibliothèques de la Ville de Paris pour communiquer différemment et plus interactivement avec le public. Décembre 2017 : recherche archives et manuscrits dans le portail des bibliothèques spécialisées En mars 2018 : recherche fédérée des notices de documents prêtables de 5 bibliothèques patrimoniales et spécialisées sur le portail général. Septembre 2018 : intégration de la bibliothèque numérique au portail général + notices Assimil en ligne. Novembre 2018 : ressources vidéo " <a href="#">les yeux docs</a> " apparaissant sur les deux portails      Décembre 2018 : service <a href="#">Eurêkoi</a> (réponse à des questions posées en lignes et conseils de lecture).</p>	6 Accueil et offre au public



189	Quels sont les services innovants proposés en bibliothèques ?	Face aux modifications des usages culturels à l'ère du numérique, les modèles de bibliothèques évoluent et proposent de nouveaux services aux usagers. Parmi les services innovants en bibliothèque à Paris :- prêt de liseuses- tablettes tactiles en consultation sur place et utilisées pour des animations- jeux vidéo et loisirs numériques- nouvelles formes participatives d'action culturelle (barcamps, fab Lab, copy parties,...)- ateliers autour du numérique, formation à la programmation- des ateliers d'impression 3D à la bibliothèque de La Canopée - escape games - prêt d'instruments de musique - <a href="#">grainothèques</a> Depuis 2015 un poste est dédié aux services innovants et basé au Bureau des bibliothèques et de la lecture	6 Accueil et offre au public
190	À quoi sert l'application Affluences ?	Affluences est une application mobile gratuite disponible sur iPhone et Android pour connaître en temps réel l'affluence en bibliothèque. On peut ainsi connaître : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le taux d'occupation (l'occupation actuelle et les prévisions pour le reste de la journée, mis à jour en temps réel) ;</li> <li>- le temps d'attente pour obtenir une place</li> <li>- l'ouverture ou la fermeture (horaires d'ouverture de l'établissement, fermeture exceptionnelle) ;</li> <li>- la localisation avec une carte est également disponible.</li> </ul> Depuis son développement en 2015, Affluences référence un certain nombre d'établissements (BnF, BPI, Bibliothèques Ville de Paris, des BU Paris ou province). L'inconvénient de cette application est que, comme elle a été conçue pour des publics étudiants, elle peut annoncer une absence de places assises alors que le bâtiment en lui-même n'est pas saturé. Un tableau indiquant les pics de fréquentation à partir de ces données est disponible à l'entrée des établissements, en accord avec la charte <a href="#">QualiParis</a> .	6 Accueil et offre au public
191	La bibliothèque de la Canopée propose des imprimantes 3D, pensez-vous que ce genre de services ont leur place dans les bibliothèques?	La bibliothèque est un lieu d'échange des connaissances. De ce fait, l'équipe de La Canopée propose une imprimante 3D en ses murs dans le but d'une "appropriation du savoir technique". L'imprimante 3D, qui permet de concevoir des objets à vocation technique ou artistique, est un outil de médiation dans le cadre d'ateliers multimédias. Elle s'intègre parfaitement dans le projet de la bibliothèque connectée qui souhaite initier les publics aux nouvelles pratiques numériques. De plus en plus de bibliothèques proposent des services qui ne leurs étaient, jusqu'alors, pas connus. Au même titre que les ateliers tricots (cf. Champs Libre de Rennes) ou bijoux (cf. Médiathèque M. Yourcenar (15e)), ces outils sont des prétextes pour faire se rencontrer les usagers et de nouveaux publics.	6 Accueil et offre au public

192	RFID : que signifie ce sigle et quelle est l'actualité aujourd'hui ?	RFID est le sigle pour Radio-frequency identification (en français: Identification par radio-fréquences).C'est une technologie qui recourt à des puces pourvues d'une mémoire et d'une antenne. Ces puces sont fixées sur le document, généralement de la façon la moins voyante possible. Lors d'une opération nommée "encodage" des informations sur le document (code-barres, nombre d'éléments...) sont écrites sur la mémoire de la puce. La puce RFID joue à la fois le rôle d'antivol (et remplace donc les antivols magnétiques) et de code-barres, avec l'avantage de ne plus utiliser une lecture optique, mais simplement un passage du document sur une platine, ce qui rend cette technologie compatible avec des automates de prêt ou de retour. Cette technologie permet un important gain de temps au niveau des opérations de prêt et diminue le nombre de mouvements répétitifs effectués par les bibliothécaires (baisse du risque de <a href="#">TMS</a> ). La RFID peut permettre de vérifier la complétude d'un document composite. La RFID est actuellement utilisée dans plus de 23 bibliothèques parisiennes. Dans les bibliothèques automatisées, certains usagers peuvent regretter le manque de contact humain qu'induit ce mode de prêt.	5 Outils électroniques et réseaux
194	Que pensez-vous des changements apportés par <a href="#">Paris Musées</a> ?	Jusqu'en 2013, les musées étaient gérés en régie directe par la Ville de Paris, avec une délégation de service public pour la production des expositions et des catalogues. Ils sont désormais réunis au sein de l'établissement public " <a href="#">Paris Musées</a> ". L'autonomie juridique et financière conférée par le statut d'établissement public vise à faciliter la gestion des musées. Le maintien d'un réseau des musées municipaux permet de conserver l'unité de la collection municipale, de favoriser les coopérations entre les musées et de développer les économies d'échelle. Les priorités fixées par la Ville sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>- La mise en valeur des collections municipales, afin qu'elles soient plus visibles.</li> <li>- La programmation d'expositions et la réalisation de publications de haut niveau.</li> <li>- Le développement et l'élargissement des publics, notamment grâce à des actions pédagogiques.</li> </ul> Depuis avril 2013, l'ensemble <a href="#">Paris Musées</a> dispose d'un site internet dédié : <a href="http://www.parismusees.paris.fr">www.parismusees.paris.fr</a> Réunissant les quatorze musées parisiens, la plateforme propose un accès aux œuvres numérisées, mais aussi à l'ensemble de la programmation des expositions et des activités culturelles.	8 Musées de la Ville de Paris

195	Quels sont les droits et devoirs du fonctionnaire ?	Les fonctionnaires ont des obligations en contrepartie desquelles ils bénéficient de certains droits fondamentaux. Principaux droits (source : <a href="http://www.fonction-publique.gouv.fr">http://www.fonction-publique.gouv.fr</a> ) : liberté d'opinion politique, syndicale, philosophique ou religieuse, droit de grève, droit syndical, à la formation permanente, droit de participation, rémunération après service fait, droit à la protection (source : <a href="http://www.fonctio.com">http://www.fonctio.com</a> ). Principales obligations : de servir l'intérêt général - de respecter le secret professionnel - de discrétion professionnelle - d'informer le public - d'effectuer les tâches confiées - d'obéir à sa hiérarchie - de réserve - L'interdiction de cumuler des emplois et des rémunérations - Le contrôle des départs des agents publics vers le secteur privé : la commission de déontologie	2 Environnement professionnel
196	Qu'est-ce qu'un détachement administratif ?	Le détachement correspond à l'une des positions du fonctionnaire. Dans le détachement, le fonctionnaire est placé hors de son cadre administratif d'origine. Le fonctionnaire détaché conserve ses droits l'avancement et à la retraite, son grade et, éventuellement son poste dans le cadre d'un détachement court. Il est rémunéré et noté par son organisme d'accueil. Il peut intégrer le corps (ou cadre d'emplois) de détachement. (cf. glossaire du CFCB : <a href="http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/detachement/">http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/detachement/</a> )	2 Environnement professionnel
197	Quel est le statut des fonctionnaires de la Ville de Paris ?	La Ville de Paris est une collectivité territoriale, mais une loi de 1994 lui confère un statut spécifique, lui permettant d'organiser ses propres concours de recrutement et d'accueillir en détachement des agents de l'État ou fonctionnaires territoriaux. De manière générale, la Ville de Paris s'aligne sur la réglementation adoptée à l'État.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
198	Connaissez-vous les différents niveaux de sanctions pour un fonctionnaire ?	Dans le cas d'un fonctionnaire titulaire, il existe plusieurs échelons de sanctions: la première est l'avertissement puis le blâme. Viennent ensuite l'abaissement d'échelon, l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de 15 jours, le déplacement d'office, la rétrogradation ou l'exclusion temporaire. Enfin, les sanctions les plus sévères sont la mise à la retraite d'office ou la révocation. Les sanctions sont sensiblement identiques entre un fonctionnaire d'État et territorial (source: <a href="http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F510.xhtml#N1007E">http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F510.xhtml#N1007E</a> )	2 Environnement professionnel
199	Quels sont les 3 principes fondateurs du service public ?	- La continuité du service public (ce principe doit toutefois s'accommoder du droit de grève)- L'égalité devant le service public- Le principe de mutabilité qui signifie que le service public doit évoluer face aux évolutions de la société.	2 Environnement professionnel

200	Quelle différence faites-vous entre la Fonction Publique Territoriale et la Ville de Paris?	<p>La fonction publique territoriale regroupe les personnels des collectivités territoriales (communes [hors Paris], départements, régions), des structures intercommunales (communautés d'agglomérations, communautés de communes...) des établissements publics et des offices publics d'HLM. La fonction publique territoriale s'est structurée à la suite du mouvement de décentralisation des années 1980. La loi du 26 janvier 1984 pose les principes généraux définissant le cadre d'action et d'organisation de cette fonction publique. La fonction publique de la Ville de Paris est rattachée à la fonction publique territoriale, mais possède ses règles propres, justifiées par la spécificité de la Ville de Paris, à la fois commune et département. Ces règles, fixées par le décret du 24 mai 1994, sont inspirées tantôt de la fonction publique de l'État, tantôt de la fonction publique territoriale, voire de la fonction publique hospitalière. Les concours de la Mairie de Paris permettent d'obtenir un poste dans les bibliothèques de la Commune de Paris et dans les services communs de ce réseau. Tandis que les concours de la Fonction publique territoriale permettent de rechercher un emploi dans les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt, mais aussi les services documentaires ou d'archives des collectivités (communes, départements, régions).</p> <p>MAJ 2019</p> <p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la Ville de Paris et le conseil départemental constituent ensemble une unique collectivité territoriale. <a href="#">L'ordonnance n° 2018-74 du 8 février 2018</a> précise que la Ville de Paris est substituée à la commune et au département de Paris pour tous les établissements dont l'une de ces collectivités était membre, sans que la nature juridique de ces derniers doive évoluer. La fusion de la Ville et du département de Paris met fin à un enchevêtrement de compétences qui était jusqu'à présent illisible pour les citoyens et qui complexifiait inutilement les procédures administratives des Parisiens.</p> <p>Quelle conséquence pour les concours ?</p>	2 Environnement professionnel
201	Peut-on faire venir un document de Pointe-à-Pitre ?	<p>Non : le prêt entre bibliothèques (PEB) se pratique en bibliothèque universitaire mais pas dans le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.</p> <p>Les bibliothèques universitaires traitent les demandes à partir du catalogue SUDOC. Les documents précieux ou fragiles ne sont pas envoyés par courrier. Une participation aux frais d'envoi ou au coût des photocopies peut être demandée par la bibliothèque propriétaire du document. En cas d'envoi, le prêt à domicile peut être autorisé après accord préalable. Néanmoins, le prêt temporaire reste souvent limité à une consultation sur place.</p>	4 Gestion des collections

203	Comment se passent les commandes à la Ville de Paris ?	<p>La Ville de Paris passe des marchés pour 4 ans auprès de fournisseurs pour les différents types de documents (CD, DVD, livres, livres pour enfants, etc.). Chaque bibliothèque de la Ville de Paris dispose d'un budget d'acquisitions de documents ventilé par type de documents ; dans le cadre de ces marchés, elle peut dépenser ce budget soit par le biais de commandes groupées soit par le biais de commandes individuelles. Des <a href="#">collectifs de veille</a>, composés de bibliothécaires du réseau, suivent l'édition dans les différents domaines et établissent les listes de commande groupées. Au niveau informatique, les bibliothèques de lecture publique sont actuellement dans une phase transitoire : leur système informatique comporte un module de veille documentaire mais les commandes proprement dites ne se font pas dans le SIGB. En ce qui concerne les bibliothèques spécialisées, le SIGB comporte un module acquisition.</p> <p>Les bibliothèques qui déposent des projets élus au budget participatif peuvent obtenir des financements supplémentaires pour des collections ou du mobilier, sur des enveloppes budgétaires distinctes.</p>	4 Gestion des collections
204	Peut-on acheter chez n'importe quel fournisseur des vidéos pour la bibliothèque ?	<p>Non. Les DVD sont soumis à des droits d'exploitation très stricts, ainsi un usager ne peut en faire don à l'établissement qu'il fréquente. Comme pour tout autre support en lecture publique, les bibliothécaires passent par des fournisseurs institutionnels titulaires du marché pour une durée déterminée.</p>	4 Gestion des collections
207	Choisit-on de la même façon les livres pour les adultes et pour les enfants ?	<p>Les critères de choix sont globalement semblables, mais il faut porter une attention particulière à l'illustration et veiller à sa qualité et à son adéquation avec le texte. Par ailleurs, il peut être intéressant de tester certains livres avec des enfants et de compléter ainsi son appréciation. Selon son domaine de compétence (albums, documentaires, romans, films, etc.) le bibliothécaire chargé de collection a souvent une connaissance précise du contenu du document (collection, illustration, public cible, tendances de la production éditoriale), il est amené à développer une véritable expertise (veille documentaire) à partir de laquelle il pourra développer la partie médiation et conseil de lecture de son métier. Ce travail de sélection et de lecture quasi exhaustive a souvent été revendiqué de longue date par les bibliothécaires jeunesse - la production éditoriale dite adulte par sa volumétrie ne pouvant faire l'objet d'une appropriation globale aussi fine.</p>	4 Gestion des collections
208	Comment êtes-vous informé des nouvelles parutions ?	<p>Livres hebdo, sites des éditeurs, libraires, diffuseurs, Électre, presse, télévision, radio, blogs spécialisés...</p>	2 Environnement professionnel

211	La cigarette électronique est-elle autorisée en bibliothèque ?	<p>Depuis le 1er octobre 2017, il est interdit de vapoter (même si l'e-cigarette ne contient pas de nicotine), en application de l'article <a href="#">L3513-6 du code de la santé publique</a> dans les lieux suivants où il est déjà interdit de fumer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les établissements scolaires et ceux destinés à l'accueil, la formation et l'hébergement des mineurs,</li> <li>- tous les moyens de transport collectif fermés,</li> <li>- tous les lieux de travail fermés et couverts à usage collectif (open space, salles de réunion ou de formation ou de repos, ateliers, chaînes de montage, cantines, cafétérias, hall d'accueil, vestiaires, toilettes etc. ) comme précisé par <a href="#">décret du 25 avril 2017</a></li> </ul> <p>Le décret précise bien que l'interdiction s'applique aux locaux fermés et couverts, où sont situés les postes de travail et affectés à un usage collectif. Ce qui veut dire qu'il n'est pas interdit de vapoter, sauf si le <a href="#">règlement intérieur</a> l'interdit (celui-ci prévaut sur la loi) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les locaux de travail accueillant du public,</li> <li>- dans un local de travail non couvert ni fermé (chantier BTP par exemple),</li> <li>- dans un bureau ou local à usage personnel (non collectif) et bien entendu porte-fermée... sauf si le <a href="#">règlement intérieur</a> de l'entreprise l'interdit,</li> <li>- dans les espaces mis à la disposition des vapoteurs par les employeurs mais rien ne les y oblige.</li> </ul> <p>Attention : il est bien entendu interdit de fumer dans ces locaux fermés et couverts même dans les bureaux individuels.</p> <p>Le règlement des bibliothèques de la Ville de Paris interdit le vapotage dans les espaces publics. Voir <a href="https://bibliotheques.paris.fr/reglement.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/reglement.aspx</a></p>	6 Accueil et offre au public
214	Comment rendre un lieu (comme une bibliothèque) agréable ?	<p>Pour rendre un lieu agréable il doit être lumineux, la circulation doit être fluide. Les espaces doivent être rangés ; le mobilier, de qualité, doit permettre des moments de pause confortables. Il doit y avoir des espaces de convivialité et des espaces calmes pour le travail et la lecture.</p>	6 Accueil et offre au public

215	Est-ce que vous participez à Open Data ?	<p>La Ville de Paris participe à Open Data depuis 2010. Les bibliothèques de la Ville de Paris déposent sur le site <a href="#">Paris Data</a>* plusieurs familles de données, essentiellement statistiques en lien avec les portails / SIGB ou portant sur les fonds des bibliothèques.</p> <p>Si géolocalisées, les données peuvent bénéficier d'une représentation cartographique. Actuellement aucune donnée n'est mise à jour en temps réel ce qui pénalise les développeurs voulant disposer de flux de données en temps réel pour réaliser des applications</p> <p>Les données de Que Faire à Paris sont exposées sur Paris Data ; depuis mars 2019 les fiches agenda du portail des bibliothèques de prêt sont importées tous les matins depuis Paris Data.</p> <p>*Paris Data est le site de la démarche Open Data de la Ville de Paris. Consultation de l'ensemble des jeux de données publiés par les services de la Ville et ses partenaires sous <a href="#">licence ODbL</a>.</p>	5 Outils électroniques et réseaux
219	Préciser la différence entre usager / contribuable / citoyen	<p>Un usager est une personne qui utilise un service public. Un contribuable est une personne assujettie au paiement de l'impôt. Un citoyen est une personne disposant, dans l'État dont il relève, des droits civils et politiques. Une même personne peut appartenir à une, deux ou trois de ces catégories. Si on prend l'exemple des bibliothèques, l'usager utilise la bibliothèque qu'il soit ou non contribuable ou citoyen, le contribuable participe à son financement mais ne l'utilise pas forcément, le citoyen peut utiliser la bibliothèque pour s'informer sur ses droits !</p>	6 Accueil et offre au public
220	Avez-vous entendu parler du concept de biblioremix ?	<p>Biblio Remix est un dispositif d'expérimentation, d'invention et de création participatives, autour des services en bibliothèque qui a été expérimenté pour la 1ère fois à Rennes en juin 2013. L'idée est de réunir des participants aux compétences diverses (bibliothécaires, lecteurs, bidouilleurs, designers, architectes, usagers ou non des bibliothèques...), et de leur proposer d'esquisser leur vision de la bibliothèque idéale, à travers des questions, des problèmes concrets et des projets à réaliser. Cela dans une démarche participative, orientée vers les usages travers une phase de remue-méninges, puis de travail en équipe pour construire et modéliser certaines de ces idées, les participants sont ainsi appelés à s'impliquer dans la création de ces nouveaux services. Les 16 et 17 avril 2015, les bibliothécaires de la Ville de Paris ont expérimenté le dispositif à grande échelle sur 2 jours avec 50 participants (lieu : bibliothèque Louise Michel, 20ème). Le biblioremix s'intègre dans l'actualité des démarches de co-construction, des réflexions sur les espaces innovants et participatifs. La médiathèque Edmond Rostand a également organisé un biblioremix en 2017.</p>	2 Environnement professionnel
221	Citer 4 éditeurs spécialisés dans le livre pour la jeunesse	<p>L'École des loisirs - Kana - Le Rouergue - Éditions Magnard - Vents d'Ouest - Milan - Didier Jeunesse - Nathan - Les grandes personnes - Mango jeunesse - Thierry Magnier - Helium - Poisson soluble -</p>	2 Environnement professionnel

		Joie de lire - L'étagère du bas - Bayard - Les fourmis rouges...	
222	En bibliothèque, quelle est la différence entre un éditeur et un éditeur scientifique ?	L'éditeur est la personne ou l'organisme responsable de la publication d'un document. (cf. glossaire du CRFCB : <a href="http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/editeur/">http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/editeur/</a> ) L'éditeur scientifique, quant à lui, est la personne ou la collectivité responsable du contenu intellectuel de l'édition d'un document. Il peut s'agir, par exemple, d'un ouvrage collectif. (cf. glossaire du CRFCB : <a href="http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/editeur-scientifique/">http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/editeur-scientifique/</a> )	2 Environnement professionnel
223	Quels sont les grandes lignes de la mandature d'Anne Hidalgo en ce qui concerne la culture	- rendre la culture plus accessible (volonté d'amplifier le dispositif- l'Art pour grandir » et les jumelages entre établissements scolaires et culturels ; ouverture de certaines bibliothèques le dimanche)- soutenir la création (notamment via un plan de construction d'ateliers, ateliers logements et d'ateliers mutualisés ; renforcement du soutien aux musiques actuelles)- valoriser notre patrimoine (lancement du « plan églises » ; poursuivre la modernisation des musées grâce à de nouveaux parcours et des horaires d'ouverture étendus)- développer l'art dans l'espace public et dans la ville (1% des budgets des grandes opérations d'urbanisme seront consacrés à la création artistique ; développement du street art)- amplifier notre politique numérique (création d'une bibliothèque numérique),- accompagner les entreprises culturelles (étude commandée à l'APUR pour définir les contours du secteur des entreprises culturelles à Paris et recenser la diversité de ses acteurs ; organisation envisagée d'une nuit de la librairie ou d'une fête des libraires),- renforcer le rayonnement culturel de Paris dans le monde Lutte contre la grande exclusion <a href="#">Télécharger la feuille de route de Bruno Julliard</a> <a href="https://www.paris.fr/actualites/les-20-projets-de-paris-pour-2017-4391">https://www.paris.fr/actualites/les-20-projets-de-paris-pour-2017-4391</a> <a href="https://www.ouest-france.fr/ile-de-france/paris-75000/paris-les-projets-qu-anne-hidalgo-compte-mettre-en-place-en-2019-6166347">https://www.ouest-france.fr/ile-de-france/paris-75000/paris-les-projets-qu-anne-hidalgo-compte-mettre-en-place-en-2019-6166347</a>	2 Environnement professionnel
226	A quoi sert la plateforme Platon ?	Le projet d'adaptation d'albums issus des collections des bibliothèques en LSF est porté par les Pôles sourds depuis 2015. Les bibliothécaires établissent une sélection et gravent une version vidéo sur DVD. Ce DVD sera ensuite prêté avec le livre. L'histoire pourra ainsi être lue et aussi être vue et racontée en LSF par un bibliothécaire sourd. Au catalogue, il suffit de taper albums adaptés en LSF pour obtenir la liste des titres. C'est pour qui ? Le public sourd exclusivement, inscrit dans les bibliothèques de Paris. Gratuitement et pour trois semaines, renouvelable deux fois. Comment est-ce possible ? Dans le cadre de la loi DADVSI et de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées, les pôles sourds des bibliothèques de la Ville de Paris ont reçu un agrément du ministère de la culture pour adapter des livres en	2 Environnement professionnel



		<p>LSF. <a href="https://bibliopi.wordpress.com/2015/09/25/des-adaptations-dalbums-jeunesse-en-langue-des-signes/">https://bibliopi.wordpress.com/2015/09/25/des-adaptations-dalbums-jeunesse-en-langue-des-signes/</a></p> <p>D'autres initiatives semblables sont menées en dehors du réseau parisien : par exemple, le travail de l'éditeur Benjamins media qui est un éditeur jeunesse adapté. Chaque titre de son catalogue est conçu pour être accessible par des publics ayant des besoins de lecture spécifique : un album illustré, un enregistrement audio, une adaptation en braille, en gros caractères comportant parfois des jeux en relief. Depuis 2014, Benjamins media propose aussi des adaptations en langue des signes de certains de ses titres. Les vidéos en LSF sont le résultat d'une adaptation d'un texte jeunesse réalisée par une équipe pluridisciplinaire : un interprète, un comédien sourd et traducteur, un linguiste pour superviser la narration en LSF et un comité de pilotage composé notamment de pédagogues et de bibliothécaires sourds et entendants, un caméraman sourd. <a href="https://accessibibabf.wordpress.com/">https://accessibibabf.wordpress.com/</a></p> <p>La plateforme Platon, c'est quoi ? Cette plateforme permet ... l'amélioration de l'accès à la lecture aux personnes en situation de handicap, grâce à la collaboration des éditeurs, des organismes agréés et de la BnF. L'objectif de la loi portant sur <a href="#">l'exception handicap</a> est en effet de proposer aux personnes en situation de handicap une offre de lecture la plus proche possible de celle offerte au grand public. Pour tout savoir, lire l'article de Chloé Cottour, Centre exception handicap BnF <a href="https://pro.bpi.fr/alphabib/de-nouveaux-services-offerts-par-la-plateforme-platon-pour-lacces-a-la">https://pro.bpi.fr/alphabib/de-nouveaux-services-offerts-par-la-plateforme-platon-pour-lacces-a-la</a></p>	
228	Qu'en est-il de la dématérialisation des pénalités et des remboursements en bibliothèque ?	<p>Pour accélérer le traitement administratif, la Ville de Paris a entamé plusieurs chantiers de dématérialisation de certaines relations avec ses usagers. Le projet donnera lieu à 4 types de facturations : Abonnements, pénalités de retard, Documents perdus ou abîmés et Grands retards. La dématérialisation modifie les procédures des SIGB (V-smart et Portfolio). Elle simplifie la procédure de l'abonnement payant, elle ajoute un champ "garant" pour l'inscription des mineurs et régule les remboursements de documents perdus ou abîmés via une liste de prix forfaitaires établie par catégorie de document. Le circuit dématérialisé supprime les justificatifs papiers et la manipulation de chèques. Le recouvrement des recettes se fait directement par le Trésor Public. Des sessions de formation sont prévues pour les agents. Mise en application prévue pour fin 2019. Source : <a href="#">Wikibib</a> / PPT avril 2019</p>	2 Environnement professionnel
229	Quel est l'intérêt d'une carte unique pour le réseau de la Ville de Paris ?	<p>La création d'une carte unique permettant de s'inscrire dans les bibliothèques de prêt et les bibliothèques spécialisées fait partie du plan de développement des bibliothèques, <a href="#">Lire à Paris</a>. Elle est issue de demandes récurrentes des usagers et de problématiques de gestion liées à la double carte. Cette démarche vise à faciliter le parcours des usagers à travers des établissements très différents et constitue le prolongement de la recherche fédérée, <a href="#">l'intégration au portail des bibliothèques de prêt de 70000 documents empruntables des bibliothèques spécialisées réalisée au printemps dernier</a> et de rapprochements entre les bibliothèques de prêt et spécialisées : Original</p>	2 Environnement professionnel

		du mois, aide à l'accueil pour les Journées du Patrimoine, augmentation du nombre de visites professionnelles, rédaction d'articles de médiation numérique communs. A terme, la carte unique sera un facteur de valorisation du réseau. Le projet est en attente de la validation du Conseil de Paris (Source <a href="#">Wikibib</a> )	
231	Budget participatif, quels travaux ont pu être réalisés (exemples)	<p>Depuis 2014, chaque année, 5% du budget d'investissement de la Ville sont dédiés à des projets portés par les parisiens ou des associations. 1448 projets ont donné lieu à des réalisations concrètes. Concernant les bibliothèques du réseau parisien, on peut citer l'exemple de l'aménagement d'une salle de travail silencieuse à la bibliothèque Violette Leduc (ex-Faidherbe) dans le 11e arrondissement. Certains projets sont issus de plusieurs propositions. Ainsi sur le BP 2018, un projet portant sur l'amélioration de l'accès à la lecture pour les enfants dans le 19e est en cours d'étude (accès à la lecture pour des familles résidant en hôtel social, budget d'acquisition dédié dans les structures du <a href="#">secteur</a> y compris les bibliothèques, création d'un parking à trottinettes devant la bibliothèque Benjamin Rabier 19e)</p> <p>Autres exemples : auditorium Marguerite Yourcenar, toit végétalisé de Robert Sabatier...</p> <p>Toutes les réalisations peuvent être consultées sur le site du budget participatif <a href="https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/">https://budgetparticipatif.paris.fr/bp/</a></p> <p>Les projets réalisés sont classés sous différentes rubriques : cadre de vie, culture et patrimoine, environnement etc. Certains projets sont identifiés par un logo "Quartiers populaires" sous la rubrique Solidarité et cohésion sociale. Exemple de la bagagerie créée dans les bains douches Charenton. Une partie des crédits a aussi été utilisée pour la rénovation des bacs et des portes des cabines de douche.</p>	2 Environnement professionnel
232	Quelles sont les prérogatives du Département sur la Ville de Paris ?	<p>Aucune : le département de Paris (en tant que Département de la Seine) a été supprimé le 1er janvier 1968 et réparti entre quatre nouveaux départements : Paris (1 commune divisée en 20 arrondissements, reprenant son code 75), les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne. (source Wikipédia)</p> <p>Suite à l'adoption d'un projet de loi sur le statut de Paris et l'aménagement métropolitain en octobre 2018, la capitale et le conseil départemental constituent depuis le 1er janvier 2019 une seule collectivité territoriale : la Ville de Paris.</p>	2 Environnement professionnel
234	Les comptes génériques du BBL en réseaux sociaux	Le réseau des bibliothèques de la Ville de Paris dispose de comptes Facebook, Instagram et Tweeter globaux, lancés en février 2019, directement consultables depuis le portail général. Ces comptes uniques à toutes les bibliothèques de la Ville de Paris permettent de regrouper les informations de tout le réseau en une seule consultation ; cela peut s'avérer pratique pour un usager fréquentant	2 Environnement professionnel

		plusieurs établissements.	
237	Les réserves en bibliothèque de prêt : à quoi sert une réserve en bibliothèque de prêt ? quelles en sont les limites ?	<p>Une réserve permet de stocker des documents dans un endroit inaccessible au public (en général fermé à clef). On peut vouloir mettre des documents en réserve pour plusieurs raisons : retirer les documents rares et précieux du libre accès et ainsi les proposer en communication indirecte (pour les bibliothèques spécialisées) ; conserver provisoirement des documents peu empruntés avant une décision plus définitive (pilon) ; conserver des doublons ou triplons de documents très demandés, par exemple pour les avoir à disposition pendant des accueils de classes scolaires.</p> <p>Dans les limites, on citera la superficie "perdue" au détriment des espaces publics et la tentation d'entreposer des documents qui ne trouvent plus leur public au lieu d'exercer une politique documentaire volontariste et de les désherber.</p>	2 Environnement professionnel
244	Quels sont les pôles musicaux de la Ville ? Quels documents proposent-ils ?	<p>Les pôles musique du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris sont actuellement au nombre de 5 : bibliothèque Hergé (19e), bibliothèque Andrée Chedid (15e), bibliothèque Buffon (5e), médiathèque Hélène Berr (12e) et bien sûr MMP Médiathèque musicale de Paris (1er). Définition initiale pouvant justifier une labellisation "Le pôle musical se définit comme une offre musicale représentative, en terme de profondeur de l'offre et d'attention à la création, sous tous supports existants et dans un même espace". Les pôles Musique proposent des fonds musique sur des supports diversifiés : CD, DVD, partitions, méthodes d'apprentissage musical, livres sur la musique, revues musicales. Politique d'action culturelle en lien avec l'actualité, mise à disposition d'instrument de musique (ex piano droit MMP), fonds d'archives sonores, écoute sur place. La MMP est le pôle musical de référence du réseau parisien. Le critère principal est celui de l'offre de partitions. Sur le portail : <a href="https://bibliotheques.paris.fr/partitions-methodes-de-musique.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/partitions-methodes-de-musique.aspx</a></p>	2 Environnement professionnel
245	Quelle est la place des partitions dans les discothèques ?	<p>Une dizaine de bibliothèques, dont la <a href="#">Réserve centrale</a>, proposent au prêt des partitions ou des méthodes d'apprentissage de la musique. Par exemple, à la médiathèque musicale de Paris (MMP) et dans les bibliothèques labellisées "pôle musique", on peut trouver environ 9 000 partitions, allant du grand répertoire classique (partitions pour solistes) à la variété (songbook ou tablatures), et 2 000 méthodes instrumentales ou vocales. De plus, elle propose, aux élèves et professeurs des conservatoires, le fonds de la bibliothèque des conservatoires constitué de 50 000 partitions, matériels d'orchestre et ouvrages théoriques.</p> <p>Bien que non "pôle musique", les établissements R. M. Rilke (5e), F. Sagan (10e), E. Rostand (17e) et M. Duras (20e) disposent de méthodes d'apprentissages de la musique. La médiathèque M. Yourcenar (15e) propose notamment le prêt d'instruments de musique avec des méthodes de musique, adaptés à tous les styles.</p>	2 Environnement professionnel

248	Qu'est-ce que l'inclusion numérique et en quoi concerne-t-elle les bibliothèques ?	<p>L'inclusion numérique vise à rendre le numérique accessible à tous. Une cartographie mise en place par la DASES permet de répertorier les différents partenaires ainsi que les types d'activités proposées : assistance numérique, facilitation numérique et formation numérique : <a href="https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/insertion-emploi-et-formations/inclusion-numerique/une-strategie-parisienne-de-l-inclusion-numerique-4549#cartographie-de-l-inclusion-numerique_2">https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/insertion-emploi-et-formations/inclusion-numerique/une-strategie-parisienne-de-l-inclusion-numerique-4549#cartographie-de-l-inclusion-numerique_2</a></p> <p>En 2018, 28 bibliothèques se sont investies dans l'inclusion numérique par le biais d'ateliers multimédia : elles proposent des initiations à l'informatique, de l'aide à la recherche ou des cours pour apprendre à utiliser certains logiciels. Pour se perfectionner, la <a href="#">Bibliothèque François Villon (10e)</a> propose même un fonds spécialisé, dédié à l'informatique.</p>	2 Environnement professionnel
249	A quoi sert le Guide Solidarité à Paris Hiver ?	<p>Ce guide présente les principales structures parisiennes qui aident à faire face aux situations d'urgence (manger, se laver, être écouté, être hébergé, exercer ses droits, etc.).</p> <p>Le guide Solidarité à Paris a mobilisé de nombreuses directions de la Ville de Paris pour regrouper sur une publication papier les dispositifs municipaux en matière d'aide aux SDF et aux personnes en situation de précarité.</p> <p>On y trouve les renseignements pratiques de premiers secours et les adresses de structures où il est possible de se nourrir, se laver, se faire soigner, déposer ses bagages et/ou être hébergé d'urgence.</p> <p>Le guide contient également les coordonnées des travailleurs sociaux œuvrant au maintien de l'accès aux droits des plus démunis : suivi administratif (domiciliation), juridique (permanence d'avocats), professionnel (réinsertion, RSA) et personnel (activités culturelles, soin de soi)</p> <p>Il est disponible gratuitement dans les <a href="#">mairies d'arrondissement</a>, les associations et institutions spécialisées, les <a href="#">services sociaux parisiens polyvalents</a> (SSP), CASVP, centres de santé, ESI, AP-HP, PASS, EPN, PIMMS, maraudes Ville, SAMU social et les associations (Croix-Rouge, Secours Populaire, FTDA, etc.).</p> <p>Il existe un annuaire croisé <a href="#">DAC/DASES</a> qui est complémentaire de ce guide.</p>	2 Environnement professionnel
250	Que propose le rapport Orsenna ?	<p>Le rapport Orsenna a été présenté en février 2018, après un voyage, entre septembre et décembre 2017, à la rencontre des élus, professionnels et usagers des bibliothèques de France. <a href="http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/septembre2015/rapport_sylvie_robert.pdf">http://bbf.enssib.fr/sites/bbf.enssib.fr/files/images/billets/septembre2015/rapport_sylvie_robert.pdf</a></p> <p>Il traduit l'engagement du président E. Macron pour développer l'accessibilité des établissements culturels et notamment les bibliothèques. Les bibliothèques sont moins ouvertes en France qu'à l'étranger : 41 heures par semaine dans les grandes villes contre 98 heures à Copenhague. C'est une inégalité dont pâtissent surtout ceux qui n'ont pas accès à la lecture chez eux. Une augmentation de la Dotation générale de décentralisation en faveur des bibliothèques (DGD) de 80 M€ à 90 M€ en 2019 est prévue afin d'aider les bibliothèques à financer les extensions. (Source : Journal des</p>	2 Environnement professionnel

		Arts, n° 522).	
251	Pouvez-vous nous parler de la prochaine bibliothèque en préfiguration ?	<p>En janvier 2018 a été lancé un marché pour l'éco-conception et la réalisation d'une médiathèque à faible impact environnemental sur le site Jean Quarré derrière la Place de Fêtes (19e arrondissement). La future médiathèque de 2.600 m<sup>2</sup>, construite au milieu d'un grand jardin, sera liée à un café, un espace de coworking et une Maison des réfugiés. Ouverture de cet équipement nouvelle génération, ouvert le dimanche, prévue pour 2023.</p> <p>Le plan <a href="#">Lire à Paris</a> mentionne également le projet de nouvelles bibliothèques dans le 12ème (Bercy-Charenton) et dans le 13ème (Paul Bourget) (source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>	2 Environnement professionnel
252	Les dernières rénovations (2018-2020)	L'Heure joyeuse, Violette Leduc, Forney, BHVP, Benoîte Groult (ex: Vandamme), Robert Sabatier, Jean-Pierre Melville	2 Environnement professionnel
253	Qu'est-ce que le co-working ? Pourquoi proposer des espaces de coworking en bibliothèque ?	<p>Le co-working (ou co-travail) est un mode de travail consistant, pour des professionnels indépendants, à partager espace, poste de travail, expérience ou compétences (source : Legifrance). Il émerge depuis les années 2000, dans un contexte d'avènement d'une économie du savoir et le triomphe d'une économie numérique. (source : <a href="https://journals.openedition.org/tem/3868">https://journals.openedition.org/tem/3868</a>)</p> <p>De nombreuses bibliothèques récentes prévoient ce type d'espace afin de proposer un service aux jeunes actifs. La future médiathèque Jean-Quarré devrait en proposer un.</p>	2 Environnement professionnel
254	Que propose une bibliothèque 4ème lieu ?	La <a href="#">bibliothèque 4e lieu</a> se définit comme un espace d'apprentissage social participatif, physique et/ou en ligne ( <a href="#">voir Victoria Pérès-Labourdette Lembé</a> ). Elle est à la fois un espace de rencontre, d'apprentissage et de production de contenus. Elle met au cœur de son dispositif citoyen les médias participatifs du web 2.0 ainsi que les technologies mobiles.	2 Environnement professionnel
255	Que signifie DIY et pourquoi en fait-on en bibliothèque ?	<p>DIY = do it yourself (littéralement : « fais-le toi-même »)</p> <p>Le terme recouvre les activités consacrées à la création ou réparation des objets de la vie courante, technologiques, ou artistiques, généralement de façon artisanale. (source : Wikipédia)</p> <p>Ces ateliers s'appuient sur la convivialité, l'échange et le partage de connaissances, l'appropriation du numérique en dehors des circuits privés, la pratique artistique amateur... autant de valeurs compatibles avec les missions des bibliothèques. Le terme figure dans le plan <a href="#">Lire à Paris</a> 2018.</p> <p>Exemples d'ateliers DIY en bibliothèque : l'atelier bracelets brésiliens à la bibliothèque Colette Vivier, atelier de pratique photographique à la bibliothèque François Villon, le <a href="#">fablab</a> à la médiathèque Marguerite Duras...</p>	2 Environnement professionnel

256	Quelle est la différence entre harcèlement et discrimination ?	<p>Le harcèlement suppose en principe une répétition d'actes, tandis que la discrimination peut être caractérisée par un comportement unique.</p> <p>Le harcèlement porte atteinte ou est susceptible de porter atteinte à la santé mentale et physique des salariés et se trouve intégré à l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur ; tandis que la discrimination porte atteinte au droit à l'égalité, sans qu'une atteinte à la santé mentale ou physique ne soit nécessairement présente. [source : Village de la justice, site de la communauté des métiers de droit]</p> <p>Discrimination et harcèlement sont des préjudices distincts entraînant des réparations différentes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la réparation du harcèlement indemnise le préjudice lié à l'atteinte à la dignité et à la santé du salarié ;</li> <li>- la réparation de la discrimination indemnise le préjudice matériel et moral lorsqu'une distinction, une exclusion ou une préférence est avérée à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de caractéristiques personnelles.</li> </ul> <p>Aller plus loin :  <a href="https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/">https://travail-emploi.gouv.fr/droit-du-travail/egalite-professionnelle-discrimination-et-harcelement/</a></p>	2 Environnement professionnel
257	Quelles sont les spécificités des pôles associés ?	<p>Les pôles associés sont des bibliothèques qui développent leurs fonds dans un domaine spécifique, complémentaire de ceux de la Bibliothèque nationale de France (BnF) avec laquelle elles sont liées par convention. Les bibliothèques municipales depositaires du dépôt légal imprimeur sont des pôles associés.</p> <p>Les bibliothèques spécialisées ont renouvelé en 2010 leur convention de partenariat avec la BnF dont elles sont pôle associé documentaire jusqu'en 2014. À ce titre, elles participent aux grandes opérations de signalement et de numérisation des collections patrimoniales au niveau national. Leurs collections sont présentes dans le CCFr (catalogue collectif de France), le CGM (Catalogue général des manuscrits, voir CCFr) et dans le SUDOC pour ce qui concerne leurs collections de périodiques qui sont particulièrement riches et exceptionnelles.</p>	2 Environnement professionnel
259	Qu'est-ce que le label AFNOR Diversité ?	<p>Le Label AFNOR diversité a pour objectif de lutter contre les discriminations. Lancé en 2008, il ne signale pas une situation parfaite mais récompense les actions déjà réalisées et engage le titulaire, par les audits régulièrement réalisés, à continuer à progresser en matière de lutte contre les discriminations. Le label diversité atteste qu'un organisme applique bien constamment et efficacement l'ensemble du cahier des charges, articulé en 6 volets : connaître ses risques en matière de discriminations ; mobiliser ses collaborateurs, les sensibiliser, les former et communiquer ; maîtriser ses processus de gestion des ressources humaines ; s'intéresser à</p>	2 Environnement professionnel

		l'ancrage territorial ; s'engager vis-à-vis de ses fournisseurs, ses clients, ses usagers ; s'assurer de l'efficacité de ses actions. Les critères de discrimination, tels que mentionnés par la loi française, sont pris en compte. La Ville de Paris a été auditée en 2019 à ce titre et a été jugée éligible.	
260	De quel ministère dépend la BPI ? En quoi diffère-t-elle des bibliothèques municipales ?	La <a href="#">Bibliothèque</a> publique d'information (BPI) est un établissement public national à caractère administratif, placé sous la tutelle du <a href="#">Ministère de la culture et de la Communication</a> . A la fois bibliothèque publique (collection en accès libre et ouverte à tous) et bibliothèque nationale, elle participe également aux activités de l'ensemble culturel du Centre Pompidou (Source : <a href="http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/bibliotheque-publique-dinformation/">http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/bibliotheque-publique-dinformation/</a> )	2 Environnement professionnel
261	Dans quelles institutions parisiennes peut-on faire des recherches sur l'histoire de Paris ?	Parhistoire est un service en ligne gratuit de questions-réponses sur le patrimoine et l'histoire de Paris. Il s'adresse aux curieux de l'histoire et du patrimoine parisiens, qu'ils soient des amateurs occasionnels ou des chercheurs confirmés. <a href="https://www.paris.fr/parhistoire">https://www.paris.fr/parhistoire</a> Parhistoire est animé par plusieurs services de la Ville de Paris : Archives de Paris, Bibliothèque Forney, Bibliothèque historique de la Ville de Paris, Bibliothèque de l'Hôtel de Ville, Comité d'histoire de la Ville de Paris, Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles de la Ville de Paris, Musée Carnavalet, Département d'histoire de l'architecture de Paris. Les institutions parisiennes notées en gras sont les lieux où l'on peut mener des recherches sur l'histoire de Paris sur place ou à distance. Le Comité d'histoire de la Ville de Paris est missionné pour organiser des expositions, des colloques et publier des ouvrages. Aller plus loin : <a href="https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/histoire-et-memoire-2419">https://www.paris.fr/services-et-infos-pratiques/culture-et-patrimoine/histoire-et-patrimoine/histoire-et-memoire-2419</a>	2 Environnement professionnel
263	A qui sert la recherche fédérée dans les catalogues de bibliothèques ?	Un moteur de recherche fédérée est un outil de recherche proposant à l'utilisateur une interface de recherche unique, et qui transmet ensuite la requête à différentes bases de données distantes, récupère la liste de leurs résultats (documents physiques et numériques) et l'affiche sur une page unique pour l'utilisateur. L'enjeu est à la fois technique (protocoles d'interrogation de différentes bases) et sémantique (harmonisation des mots clés). Le portail des bibliothèques de la Ville de Paris propose désormais un moteur de recherche fédéré qui interroge aussi la bibliothèque numérique ainsi que les collections des bibliothèques spécialisées. Cette amélioration améliore la visibilité des collections concernées, notamment patrimoniales. Ainsi a-t-on constaté une hausse du nombre de lecteurs à la bibliothèque Truffaut en juin 2019. Aller plus loin et lire l'article du blog ADIMO : <a href="https://blog.adimeo.com/recherche-federée">https://blog.adimeo.com/recherche-federée</a>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques

264	Pouvez-vous citer des bibliothèques parisiennes dépendant d'autres directions que la <a href="#">DAC</a> ?	<p>Bibliothèque de la maison du jardinage &gt; DEVE          Bibliothèque Paris Nature (parc Floral) &gt; DEVE          Bibliothèque de l'Ecole du Breuil &gt; DEVE          Centre de documentation des cimetières parisiens &gt; DEVE</p> <p>Statuts particuliers mais en lien avec la <a href="#">DAC</a> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- BCVP : bibliothèque des conservatoires de la Ville de Paris rattachée depuis 2013 à la Médiathèque musicale de Paris MMP</li> <li>- Bibliothèque de la Maison de Balzac &gt; <a href="#">Paris Musées</a></li> <li>- Bibliothèque de la maison de Victor Hugo &gt; <a href="#">Paris Musées</a></li> </ul>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
265	Pouvez-vous nous parler des modèles de liseuses proposées en bibliothèque sur le réseau parisien ?	<p>4 fabricants majeurs se partagent le marché français : Amazon, Kobo, Bookeen et PocketBook (présent sous la marque <a href="#">Tea</a> proposée par des distributeurs comme le Furet du Nord, Cultura ou encore Decitre). <a href="#">Bookeen</a> est une marque française spécialisée dans la lecture numérique et qui commercialise ses liseuses sous la marque Cybook.</p> <p>Les premières liseuses empruntables dans les bibliothèques parisiennes étaient des Sony Reader PRS-T3. Ce modèle est à présent abandonné au profit de liseuses Bookeen ou Kobo. Au catalogue, le lien suivant indique quelles sont les bibliothèques du réseau équipées de liseuses et signale quel est le modèle de liseuse (Bookeen, Kobo ou Sony) :</p> <p><a href="https://bibliotheques.paris.fr/Default/SearchMinify/h4leyxUuQUa55KJP2Wxv1A">https://bibliotheques.paris.fr/Default/SearchMinify/h4leyxUuQUa55KJP2Wxv1A</a></p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
266	Qu'est-ce qu'un encadrant de proximité ?	<p>L'encadrant de proximité, ou encadrant intermédiaire, est situé au 1er niveau hiérarchique (N+1). Sous l'autorité du chef d'établissement, il a en charge l'encadrement d'une équipe et fait partie de l'équipe de direction.</p>	2 Environnement professionnel
267	Qu'est-ce que "Paris s'écrit" ?	<p>Impulsée par Christophe Girard, cette opération s'est déroulée sur une journée, pour la première année le 15 mai 2019. Elle vise à mettre à l'honneur l'écriture. Elle invite les Parisiens à prendre "leur plus belle plume" pour écrire à une personne chère, par une lettre ou sur une carte postale spécialement éditée par la Poste à cette occasion. De nombreux endroits dans Paris ont accueilli cette manifestation : bureaux de poste, mairies d'arrondissements, lieux artistiques et culturels, bibliothèques, lieux publics, librairies, établissements scolaires et centres de loisirs ou sportifs...</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
268	Qu'est-ce qu'un logiciel libre ? Les logiciels libres peuvent-ils être une alternative aux GAFAM ?	<p>« Logiciel libre » [free software] désigne des logiciels qui respectent la liberté des utilisateurs. Ceci implique que les utilisateurs ont la liberté d'exécuter, copier, distribuer, étudier, modifier et améliorer ces logiciels.</p> <p>Ils offrent ainsi une alternative aux GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), lesquels</p>	2 Environnement professionnel



		utilisent des formats propriétaires. Cependant les logiciels libres peuvent être plus difficiles à utiliser par les usagers habitués aux outils commerciaux. Voir : <a href="https://framalibre.org/">https://framalibre.org/</a>	
270	Pouvez-vous citer des services sous-traités à la Ville ?	Certains services ne sont plus assurés par des agents de la Ville de Paris mais font l'objet de contrats de sous-traitance passés dans le cadre de la réglementation des marchés publics. C'est la DFA (Direction des Finances et des Achats) de la collectivité parisienne qui gère globalement l'attribution des marchés publics. Sur le plan opérationnel, différentes directions gèrent l'activité des prestataires selon leurs domaines de compétences. 1. Le ménage (marché transverse pour plusieurs directions) dépend de la DILT (Direction de l'immobilier de la logistique et des transports) Titulaire du lot depuis juin 2018 : société Nickel. 2. Le gardiennage, les vigiles dépendent de la <a href="#">DPSP</a> (Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection) qui assure la gestion opérationnelle du marché. Titulaires: sociétés SPG et FPS.	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
276	Que pouvez-vous dire de l'accueil des migrants en bibliothèque ?	<a href="#">Lecture publique et immigration(s)</a> . <a href="#">Lecture publique et immigration(s)</a> <a href="#">Les migrants : un public de bibliothèque ? Quels besoins, quels accueils, quels services ?</a> . <a href="#">Compte-rendu Archimag</a> <a href="#">L'accueil des migrants à la bibliothèque Vaclav Havel</a> . <a href="#">L'accueil des publics migrants en bibliothèque</a> .	2 Environnement professionnel
277	Qu'est-ce qu'un fonds FLE ? Quelles bibliothèques en proposent ?	FLE : Cet acronyme désigne le français langue étrangère lorsqu'il est enseigné à des non francophones, dans un but culturel, professionnel, ou touristique. A distinguer de l'alphabétisation. Il en existe plusieurs exemples sur le réseau des bibliothèques de Un fonds FLE rassemble dans un même espace des méthodes de langues, des grammaires, des préparations aux tests de langue certifiées, de la littérature facile... Parmi les bibliothèques qui en proposent : Couronnes, la Canopée, Marguerite Audoux, Benjamin Rabier, Colette Vivier, Hergé, Françoise Sagan... Paris : <a href="https://bibliotheques.paris.fr/apprendre-une-langue.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/apprendre-une-langue.aspx</a>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
278	Que pouvez-vous dire du prêt d'instruments de musique en bibliothèque ?	Suite au budget participatif 2018, a été élu un ambitieux projet d'achat d'instruments de musique par les conservatoires de la Ville pour les mettre à disposition des usagers. Une partie de cet argent a été proposé aux bibliothèques qui souhaitent mettre en place un service de prêt d'instruments de musique sur le modèle de ce qui se faisait déjà à la médiathèque Marguerite Yourcenar. Les bibliothèques participantes sont : Buffon, Duras, Hélène-Berr, Hergé, Lancry, Melville. Le prêt d'instruments de musique en bibliothèque participe aux enjeux de démocratisation de la	2 Environnement professionnel

		<p>culture et de promotion de l'expression artistique de chacun mentionnés dans le plan <a href="#">Lire à Paris</a>. Sa mise en œuvre demande cependant d'anticiper un certain nombre de points techniques et matériels : sur quels marchés acheter les instruments, comment s'assurer de leur maintenance, sous quelles conditions les prêter, que faire en cas de dégradation ou de non-restitution, quelles actions de médiation...</p>	
279	<p>Qu'est-ce qu'un escape game et pourquoi en proposer en bibliothèque ?</p>	<p>Un escape game (en français : jeu d'évasion) consiste à parvenir à s'échapper d'une pièce dans une durée limitée, à partir d'indices disséminés, et se pratique habituellement à plusieurs. En bibliothèque, ce type de jeu permet de faire redécouvrir les espaces et leurs ressources aux usagers, voire de faire venir de nouveaux usagers pour la première fois. Si les bibliothécaires y participent eux aussi, c'est l'occasion de tisser des liens plus conviviaux avec le public. Ex : Rilke en janvier et mars 2019</p>	2 Environnement professionnel
280	<p>Quels sont les types d'abonnement à la Ville et leurs exonérations ?</p>	<p>Le logiciel V-smart propose 11 cas de figure mais dans les faits on recense 3 grands types d'abonnements :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- imprimés (+ textes lus + méthodes de langue) &gt; gratuit</li> <li>- CD &gt; 30,50 euros/an</li> <li>- DVD &gt; 61 euros/an</li> </ul> <p>Les catégories d'usagers suivantes sont exonérées : mineurs, bénéficiaires des minima sociaux, agents de la Ville (dont bibliothécaires), bénéficiaires de l'exception handicap (seuls habilités à emprunter les documents relevant de l'exception handicap). A noter qu'il existe en plus des cartes spécifiques permettant d'emprunter plus de documents imprimés pour plus longtemps : "Collectivité" (80 documents pour 6 semaines), "Dépôt" (300 documents pour 14 semaines) et "Professionnelle" (40 documents pour 6 semaines) (source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>	7 La ville de Paris et son réseau de bibliothèques
281	<p>Comment s'applique le principe de laïcité à la Ville ?</p>	<p>Le respect du principe de laïcité s'impose à tous les agents. Il leur interdit toute manifestation d'expression religieuse (port de signes religieux ostentatoires, prosélytisme) dans l'exercice de leurs fonctions. Tous les agents sont soumis au respect de ce principe, qu'ils soient ou non au contact avec le public. Tout manquement peut faire l'objet d'une sanction. Un guide « Laïcité et neutralité » a été diffusé en janvier 2016 à destination des encadrants de proximité.</p>	2 Environnement professionnel



# GLOSSAIRE

Termes bibliothéconomiques	<a href="http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/glossaire/">http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/glossaire/</a>
3975 - Paris J'écoute	Centre d'appel gratuit de la Ville de Paris qui permet, par téléphone, courriel ou twitter, à tout un chacun de poser une question, faire une remarque, etc. Sur la plateforme les réponses peuvent venir des équipes de la Ville de Paris mais également des autres Parisiens.
AASM	Agent d'Accueil, de Surveillance et de Magasinage : corps d'agents de catégorie C, employés dans les bibliothèques et les musées de la Ville de Paris
ABA	Les Ateliers des Beaux-Arts de la Ville de Paris sont répartis sur 14 sites dans Paris. Les 85 ateliers proposent aux adultes amateurs de tous niveaux trois types d'enseignement dans le domaine des arts plastique : des cours en après-midi et en soirée, un cycle intensif et des classes préparatoires. Enseignements très diversifiés destinés aux 18 ans et plus : Dessin, peinture, gravure, lithographie, sculpture, modelage, taille directe, moulage, morphologie, photographie, atelier 3D, cinéma d'animation et bande dessinée, bases d'architecture, perspective, collage, scénographie, histoire de l'art et chant choral [source Paris.fr]
ADEL	L'Antenne de Diffusion et d'Échange du Livre est un service du <a href="#">SDE</a> . Ses missions sont : - Récupérer les documents (livres adultes, partitions et CD) en bon état et non obsolètes, éliminés régulièrement des collections des bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris - Valoriser ces documents d'une part en intégrant une partie de ces documents aux fonds de la <a href="#">Réserve centrale</a> des bibliothèques, d'autre part en redistribuant les surplus de documents par le biais de dépôts, formalisés par un contrat entre la Ville de Paris et le dépositaire.
ASBM	Assistant Spécialisé des Bibliothèques et des Musées : corps d'agents de catégorie B, subdivisé en 3 classes (normale, supérieure et exceptionnelle) de la Ville de Paris (corps équivalent dans la fonction publique d'État : Bibliothécaire Assistant Spécialisé ; équivalent dans la fonction publique territoriale : Assistant ou Assistant Qualifié de Conservation))

BBL	Le Bureau des Bibliothèques et de la Lecture est l'instance administrative dont dépendent les bibliothèques de la Ville de Paris. Il fait partie de la sous-direction de l'Éducation artistique et des pratiques culturelles de la <a href="#">DAC</a> ; cette sous-direction comprend 2 autres bureaux : Action administrative et Enseignements artistiques et pratiques amateurs. Le BBL s'articule autour de trois pôles : un pôle administration générale (ressources Humaines, budgets, subventions), un pôle coordination du réseau (bibliothèques patrimoniales et bibliothèques de prêt) et un pôle« métiers » (comportant différentes missions et en lien avec deux services centraux : le service informatique et le service du document et des échanges).
BHLM	Les Bibliothèques Hors les Murs » est une opération qui a été mise en place par les bibliothèques de la Ville de Paris depuis 2002. L'idée première de cet événement estival est d'initier au livre et à la lecture un nouveau public, de lui faire connaître la bibliothèque de son quartier où il pourra s'inscrire gratuitement. Pour ce faire, des bibliothécaires et des animateurs s'installent dans des squares, jardins publics, etc., avec des caddies remplis de livres qu'ils présentent ; ils invitent le public à les feuilleter librement, lisent des histoires. Ces séances sont gratuites et sans inscription.
Bibliocité	Bibliocité (nouveau nom de Paris-Bibliothèques) est une association à but non lucratif sous contrat avec la Ville de Paris. Elle organise et produit des programmes culturels dans un but de découverte des savoirs et de lecture du monde pour tous. Bibliocité conçoit pour et avec les bibliothèques de Paris - et pour d'autres institutions culturelles - des programmations annuelles à destination de tous les publics et poursuit la diffusion du catalogue des éditions Paris bibliothèques.
BPRP	Bureau de la Prévention des Risques Professionnels. Sa mission est d'améliorer les conditions de travail tout en veillant au respect des obligations réglementaires de l'employeur.
Budget de la Ville de Paris	<p>A l'instar de toutes les collectivités locales, Paris dispose d'une autonomie financière qui se traduit par le vote annuel d'un budget. Le budget parisien se décompose en deux parties : budget de fonctionnement et budget d'investissement. Les comptes administratifs traduisent l'exécution des budgets votés. Ils retracent l'ensemble des dépenses et des recettes d'une année pour la collectivité parisienne.</p> <p><a href="https://www.paris.fr/budget">https://www.paris.fr/budget</a></p> <p>Et pour tout savoir sur l'élaboration du budget de la Ville de Paris</p> <p><a href="https://www.paris.fr/actualites/le-budget-a-paris-comment-ca-marche-299">https://www.paris.fr/actualites/le-budget-a-paris-comment-ca-marche-299</a></p> <p>Le budget primitif</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De janvier à avril : préparation dans les directions de la Ville de Paris. En mars-avril, un cadrage est donné par la Maire à l'ensemble de ses adjoints.</li> <li>- De juin à octobre : arbitrages politiques d'abord chez les adjoints à la Maire de Paris, puis du côté de la Maire elle-même.</li> <li>- Décembre : l'exécutif parisien présente le budget au Conseil de Paris qui, après en avoir débattu, se prononce par un vote à main levée par chapitre.</li> <li>- Contrôle budgétaire par le comptable public et contrôle de légalité par le Préfet.</li> </ul> <p>Les décisions modificatives</p> <p>Elles interviennent en mars et en octobre. Celles de mars sont de purs ajustements techniques. Quant à celles d'octobre, elles sont</p>

	<p>préparées en août. Le budget supplémentaire Le Budget supplémentaire est préparé entre avril et juin et généralement voté en juillet.</p>
CAP	<p>(Commission administrative paritaire): Les CAP sont consultées sur les questions intéressant la carrière du fonctionnaire. Les représentants du personnels sont élus pour une période de 3 ans, à bulletin secret, à la proportionnelle, par les fonctionnaires en position d'activité, détachés ou en congé parental, appartenant au corps représenté par cette commission. Les délégués du maire sont désignés parmi les chefs de service pour une période de 3 ans. Les CAP sont tenues de se réunir deux fois par an au minimum.</p> <p>Un projet de réforme de la Fonction publique est à l'étude en 2019 : il prévoit de recentrer les attributions des commissions administratives paritaires (CAP) et de supprimer leur avis préalable pour les questions liées à la mobilité (article 3). Pour plus de détails, voir : <a href="http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl1802.asp">http://www.assemblee-nationale.fr/15/projets/pl1802.asp</a></p>
CDML	<p>Situé dans la bibliothèque Buffon (5e), le Centre de documentation sur les métiers du livre est un espace dédié au livre, à la presse et à la documentation, accueillant des professionnels (bibliothécaires, libraires, éditeurs...), des étudiants, des candidats aux concours des bibliothèques et tous ceux qui s'intéressent au livre. Le CDML propose aussi des contenus en ligne : un blog, un fil twitter (veille) et une page Pearltree (<a href="https://www.paris.fr/equipements/centre-de-documentation-sur-les-metiers-du-livre-cdml-2881">https://www.paris.fr/equipements/centre-de-documentation-sur-les-metiers-du-livre-cdml-2881</a>)</p>
CHSCT	<p>CHSCT : comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail, notamment par :- l'analyse des conditions de travail et des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs- le développement de la prévention par des actions de sensibilisation et d'information.- l'analyse des circonstances et des causes des accidents du travail ou des maladies professionnelles ou à caractère professionnel- la vérification du respect des prescriptions législatives et réglementaires et de la mise en œuvre des mesures de prévention préconisées.</p>
CollabParis	<p>CollabParis est le réseau social collaboratif des agents de la Ville de Paris.</p>
Collectifs de veille	<p>Composés de bibliothécaires du réseau, les collectifs de veille et d'analyse étudient la production éditoriale, musicale et audiovisuelle par secteurs thématiques, en collaboration avec le Département de la Veille documentaire. Les veilleurs évaluent régulièrement les nouvelles publications et émettent des recommandations d'achats. Ils sélectionnent les documents proposés en commandes groupées et apportent également leurs conseils aux bibliothèques pour la préparation des commandes directes.</p> <p>Les veilleurs participent également à la valorisation des collections, en proposant des sélections thématiques et en partageant leurs coups de cœur en ligne sur le portail des bibliothèques.</p> <p>En 2019 il existait 44 collectifs de veille différents dans le réseau. (source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>

COARC	La Conservation des œuvres d'art religieuses et civiles (COARC) a pour missions l'inventaire, l'étude et la restauration du patrimoine religieux dans les lieux de culte (tableaux, fresques, objets liturgiques, etc.) et plus de 500 statues présentes dans l'espace public. La COARC participe régulièrement à de grandes expositions, en prêtant du patrimoine religieux et civil de la Ville de Paris. (source : Paris.fr)
Compactus	À l'origine il s'agit d'une marque. Le Compactus est un rayonnage modulaire mobile qui offre une augmentation de la capacité de stockage avec une seule allée d'accès nécessaire.
CT (Comité technique) :	<p>Le comité technique est obligatoirement consulté pour avis sur les questions relatives à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation et au fonctionnement des services</li> <li>- aux évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels</li> <li>- les grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences</li> <li>- les grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents</li> <li>- la formation, à l'insertion et à la promotion de l'égalité professionnelle</li> <li>- les sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.</li> </ul> <p>L'administration présente tous les ans au comité technique un bilan social qui indique les moyens budgétaires et en personnel dont dispose l'établissement. La présentation de ce bilan social donne lieu à un débat.</p> <p>Le comité technique est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- représentant·e·s titulaires de l'administration, sans voix délibérative</li> <li>- un·e membre du conseil d'administration</li> <li>- le Président·e du comité technique</li> <li>- des représentant·es choisi·e·s parmi les membres du conseil d'administration ou parmi les agent·e·s de l'établissement public, désigné·e·s par arrêté de la Maire de Paris</li> <li>- des représentant·e·s titulaires du personnel élu·e·s en fonction des résultats des dernières élections des représentants du personnel.</li> </ul> <p>Le CT se réunit au minimum deux fois par an : soit à l'initiative de la présidente ; soit à la demande écrite d'au moins la moitié des représentants titulaires du personnel.</p>
CVO	Le CVO, ou Centre de Veille Opérationnelle, dépend de la <a href="#">DPSP</a> . Si le maintien de l'ordre public relève de la Préfecture, la <a href="#">DPSP</a> est en charge de la prévention, la sécurité et la lutte contre les incivilités du quotidien. En cas de conflit, chaque établissement peut appeler le CVO et solliciter l'intervention d'une unité spécialisée.

DAC	<p>La Direction des Affaires Culturelles est l'une des 21 directions de la Ville de Paris. Celles-ci sont regroupées en 4 pôles : Espace public, Services aux Parisiens (dont fait partie la DAC), Économie et social, Fonctions support. La DAC est- elle-même organisée en 4 sous-directions : Administration générale, Patrimoine et histoire, Création artistique, Éducation artistique et pratiques culturelles ; c'est à cette dernière qu'est rattaché le Bureau des Bibliothèques et de la Lecture.</p> <p>La DAC a pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretenir, conserver, valoriser le patrimoine de la ville et préserver la mémoire parisienne, qu'il s'agisse du patrimoine civil (les musées) ou religieux (les édifices cultuels).</li> <li>- Soutenir la création et la diffusion culturelle à Paris, toutes formes d'expression artistique confondues.</li> <li>- Favoriser le développement de l'éducation artistique et des pratiques culturelles, notamment par le réseau des bibliothèques, des ateliers beaux-arts et des conservatoires.</li> </ul>
Document de substitution	Reproduction sous forme de photocopie, microfilm, microfiche, photographie d'un document original (souvent fragile).
EAD	<p>La description archivistique encodée (en anglais, Encoded Archival Description ou EAD) est un standard d'encodage des instruments de recherche archivistiques basé sur le langage XML, maintenu par la Société des archivistes américains en partenariat avec la Bibliothèque du Congrès. L'EAD est utilisé internationalement, en particulier par les services d'archives, bibliothèques spécialisées et musées pour décrire des fonds d'archives, des collections de manuscrits et des collections hiérarchisées de documents ou d'objets (photographies, microfilms, pièces de musée). Il est disponible sous la forme d'une DTD et d'un Schéma XML1. L'EAD est un standard d'encodage des descriptions de documents d'archives qui peut être interprété par un ordinateur, et qui permet une grande facilité d'interrogation. Les informations sont beaucoup plus riches que celles figurant dans les notices traditionnellement décrites en format MARC [source Wikipédia].</p>
Ex-libris	En bibliophilie, une gravure personnalisée qu'un collectionneur colle sur le contreplat (l'intérieur de la couverture) ou sur la page de garde de ses livres, comme marque d'appartenance. Du latin ex libris meis, « faisant partie de mes livres ».
Fablab	<p>Le terme fab lab vient de la contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ». C'est un lieu physique permettant la fabrication numérique. Défini comme une plateforme de prototypage d'objets grâce à des machines à commande numérique et machines-outils, le Fab Lab s'apparente à un lieu d'expérimentation, ouvert et accessible à tous. L'essor des Fab Labs se précise dans les années 2000 et le phénomène s'ancre en France dès 2011, de nombreux citoyens s'impliquant dans des structures de cette nature. L'essor des Fab Labs s'inscrit également dans la mise en commun des savoirs permise par le web et les réseaux sociaux, le cœur même du Fab Lab étant l'idée de partager les connaissances et compétences ; c'est enfin un lieu d'expérimentation ouvert à tout individu, qu'il soit artiste, entrepreneur, retraité ou simple curieux. En pratique, un Fab Lab sera un lieu accueillant des machines-outils et des équipements informatiques permettant de dialoguer avec ces machines, mais aussi l'équipement de base de tout bricoleur (perceuse, fer à souder...). Dans les bibliothèques de la Ville de Paris, il existe un BiblioFab, dispositif mobile dont l'objectif est de rendre accessible l'univers des fablabs au plus grand nombre dans les bibliothèques.</p>



	Source BBF et Wikipédia
FMAC	Le fonds municipal d'art contemporain (FMAC) conserve et gère les collections municipales constituées depuis 1816 jusqu'à aujourd'hui (plus de 23 000 œuvres) par la Ville de Paris. Il témoigne du soutien pérenne de l'administration à la création contemporaine : il commande des œuvres auprès d'artistes vivants ou de galeries. Il participe également à la diffusion de l'art contemporain et à la sensibilisation de tous les publics par des dépôts ou des prêts. (Source : Paris.fr)
HADOPI	Acronyme pour : Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet. Il s'agit d'une autorité publique indépendante française créée par la loi Création et Internet de 2009. Ses missions sont de 3 ordres : encourager le développement de l'offre légale et observer l'utilisation licite et illicite des œuvres sur internet ; protéger les œuvres à l'égard des actes de contrefaçon en ligne ; réguler l'usage des mesures techniques de protection et d'information. Le rapport Lescure paru en mai 2013 avait préconisé la suppression de cette instance. Celle-ci reste très active aujourd'hui. <a href="https://www.hadopi.fr/organisation/presentation">https://www.hadopi.fr/organisation/presentation</a>
Répéthèque	Espace scénique offert gratuitement et de manière régulière à des musiciens dotés d'un niveau minimum d'expérience de la scène et désireux de se tester en live, pour peaufiner leur prestation lors d'une répétition en conditions réelles. Le principe tient dans un échange de bons procédés : les bibliothèques amènent matériel, public et supports de communication ; les artistes amènent leurs talent et volonté de partager leur travail. L'idée est également de favoriser l'échange entre le public et les musiciens. C'est ainsi l'occasion pour les artistes d'expliquer leur démarche, et rendre intéressante une répétition faite devant un public, en se plaçant du point de vue de ce dernier. Des expériences de ce type ont eu lieu à Hélène-Berr et Saint-Eloi. (source : portail)
Contothèque	Le projet Contothèque est une initiative originale des bibliothécaires jeunesse de la Médiathèque Hélène Berr (12e) mise en place début 2019. Sur le modèle de la <a href="#">répéthèque</a> pour la musique, l'équipe jeunesse propose un cycle de séances de rencontres entre un conteur ou une conteuse et le public présent, la Contothèque. Des personnes ayant exercé professionnellement un talent de conteur pour enfants peuvent ainsi tester ou peaufiner leur prochain spectacle en public. Un moment convivial de discussions suivra chaque prestation pour échanger à propos du métier de conteur, du choix des histoires...
Grainothèque	Une grainothèque, mot formé sur le modèle de "bibliothèque", est un lieu où il est possible de déposer et échanger librement des graines de fleurs, de fruits et de légumes. Dans un esprit de partage et d'échange libre, des lieux associatifs dont notamment certaines bibliothèques, proposent des grainothèques. En France, le concept est né à La Rochelle et il existe près de 400 grainothèques à l'été 2017. Ce mouvement est notamment initié et porté par l'association Graines de Troc, mais aussi par les Incroyables Comestibles ainsi que d'autres associations locales en partenariat généralement avec une bibliothèque municipale. Les grainothèques dans les bibliothèques de la Ville de Paris : <a href="https://bibliotheques.paris.fr/des-grainotheques-dans-les-bibliotheques.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/des-grainotheques-dans-les-bibliotheques.aspx</a> [source Portail]

Démothèque	La « démothèque » est un service proposé par la bibliothèque Goutte d'or aux artistes musiciens : il s'agit d'un espace de promotion et de découverte, un fonds dans lequel les groupes et artistes, quel que soit leur style de musique, sont invités à faire don d'un exemplaire de leur CD à la bibliothèque. Les CDs peuvent ensuite être empruntés gratuitement par les usagers de la bibliothèque. Service conçu en partenariat avec le centre musical Fleury Goutte d'Or Barbara.
Dépouillement (d'un périodique)	Catalogage des articles d'un périodique (cf. glossaire du CFCB <a href="http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/depouillement/">http://blogs.univ-poitiers.fr/glossaire-mco/2012/06/11/depouillement/</a> ) Le dépouillement permet, par exemple, d'améliorer la visibilité des périodiques sur l'OPAC d'une bibliothèque spécialisée.
Document Unique	En France, le document unique a été créé en 2001. Il est obligatoire pour toutes les entreprises et associations de plus d'un salarié et doit lister et hiérarchiser les risques pouvant nuire à la sécurité de tout salarié. Il doit également préconiser des actions visant à réduire les risques, voire les supprimer. Il doit faire l'objet de réévaluations régulières (au moins une fois par an), à chaque modification d'unité de travail ou après chaque accident du travail. Le DU était jusque juin 2018 établi sur un formulaire papier, il est à présent renseigné en ligne sur le logiciel Préventiel et piloté par le <a href="#">BPRP</a> .
DSIN	<a href="#">Direction des Systèmes d'Information et du Numérique : cette direction gère tous les systèmes et réseaux informatiques de la Ville de Paris ; c'est un interlocuteur important des bibliothèques pour leurs systèmes informatiques (SIGB, portail, etc.)</a>
DPSP	La Direction de la prévention, de la sécurité et de la protection (DPSP) assure les missions suivantes : la lutte contre les incivilités ; l'accueil, la surveillance et la protection des équipements, des bâtiments et des espaces verts municipaux ; l'assistance aux catégories les plus fragiles de la population ; la lutte contre le stationnement gênant et la régulation des déplacements ; la tranquillisation des quartiers et des événements festifs ; l'animation des politiques de prévention, la prévention des risques majeurs. (source : Intraparis)
DRM	La gestion des droits numériques (GDN) ou la gestion numérique des restrictions, en anglais « digital rights management » (DRM), ou encore les mesures techniques de protection (MTP), ont pour objectif de contrôler l'utilisation qui est faite des œuvres numériques.
En Vue	En Vue est le magazine des bibliothèques de la Ville de Paris. Il est réalisé par l'association <a href="#">Bibliocité</a> , à partir de l'extraction des fiches Que faire à Paris rédigées par les bibliothécaires. Avec 5 numéros par an, En Vue est diffusé dans tout le réseau des bibliothèques municipales, dans les mairies d'arrondissement et dans de nombreux lieux relais.
Équipe de remplacement	Afin de garantir la continuité du service public, une équipe de remplacement composée d'agents titulaires et volontaires a été mise en place. Ses missions : <ul style="list-style-type: none"> <li>- répondre aux absences temporaires (congés maladies de courte durée, absences imprévues, formations,...) pesant sur les plannings de service public des bibliothèques de prêt ;</li> <li>- répondre aux besoins spécifiques identifiés dans le cadre de l'ouverture dominicale de bibliothèques existantes, afin qu'elles puissent compter sur des équipes de titulaires en nombre égal et suffisant chaque dimanche.</li> </ul>

ESPRI	ESPRI (Évènement Signalé par Réseau Intranet) est une application informatique qui recense et transmet tout évènement anormal à la Direction de la Protection des Parisiens ( <a href="#">DPSP</a> ). Il est à la disposition des agents pour signaler tout événement de nature à troubler la tranquillité et le fonctionnement des établissements gérés par la Mairie de Paris : atteintes aux biens, aux personnes ou à la tranquillité publique, actions d'aide et d'assistance.
Eurekoi	Piloté par la Bibliothèque Publique d'Information (BPI), Eurekoi est un service en ligne de questions-réponses où les usagers peuvent poser une question sur des sujets très divers ou demander de l'aide pour une recherche documentaire. Des bibliothécaires s'engagent à apporter une réponse à toute question dans les 72 heures (jours ouvrables) tout en proposant des conseils et une méthodologie de recherche. A noter que le service ne répond pas aux questions d'ordre juridique et médical. Le réseau est constitué de 27 bibliothèques situées en France dont les bibliothèques de la Ville de Paris et 21 bibliothèques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. (sources : portail des bibliothèques et <a href="#">Wikibib</a> )
Fonds FAL	Un fonds "facile à lire" (FAL) ou "facile à lire et à comprendre" (FALC) est constitué de documents adaptés à un public qui présenterait des difficultés de lecture (personnes analphabètes, apprenants français, public en situation de handicap (dyslexie, surdit�, d�ficiences cognitives et visuelles), usagers fatigu�s suite � une hospitalisation ou � une maladie... Regroup�s parfois dans des espaces d�di�s, sous une signal�tique du m�me nom, les documents sont mis � la disposition de tous les usagers, adolescents et adultes, qui souhaiteraient pouvoir d�couvrir des sujets vari�s et populaires, non simplistes. L'�tiquette « facile � lire » est attribu�e � des documents r�pondant � un certain nombre de recommandations d�velopp�es au niveau europ�en (�crire une id�e par phrase, choisir des polices sans empattement, ne pas superposer du texte � l'image...) (source : <a href="#">Wikibib</a> , Pierre Nasse)
Ideas box	L'ideas box est un ensemble de 4 modules (informatique, jeux, cr�ation et biblioth�que) qui se d�ploient pour former un espace biblioth�que en kit. Le concept a �t� imagin� par Biblioth�ques sans fronti�res pour les populations d�plac�es des pays en guerre et r�alis� par le designer Philippe Starck, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les R�fugi�s (UNHCR). C'est un dispositif robuste et autonome �nerg�tiquement mais aussi un dispositif qui propose un contenu adapt� aux besoins des populations, � leur langue, leur culture. Avec son module informatique, biblioth�que, cin�ma, l'Ideas Box est pens�e pour fournir aux populations des outils essentiels pour s'informer, se construire et imaginer un avenir meilleur. Initialement, l'Ideas Box a �t� con�u pour les situations d'urgence humanitaire et les camps de r�fugi�s. Mais son utilisation s'�tendue aux quartiers et territoires ruraux en Europe, aux Etats-Unis ou en Australie. En 2016, les biblioth�ques de la Ville de Paris ont acquis 2 Ideas Box aupr�s de l'association Biblioth�ques sans fronti�res, afin de les d�ployer dans plusieurs endroits de Paris, notamment dans des centres d'h�bergement et pour des <a href="#">BHLM</a> .
Instances paritaires	Les instances paritaires sont compos�es en nombre �gal de repr�sentants du personnel et de d�l�gu�s du maire. Elles sont au nombre de trois : - les commissions administratives paritaires ( <a href="#">CAP</a> ) - les comit�s techniques ( <a href="#">CT</a> ) - les comit�s d'hygi�ne et de s�curit� et des conditions de travail ( <a href="#">CHSCT</a> )

	<p>Un projet de réforme de la fonction publique est à l'étude en 2019 :  <a href="https://www.fonction-publique.gouv.fr/projet-de-loi-de-transformation-de-la-fonction-publique">https://www.fonction-publique.gouv.fr/projet-de-loi-de-transformation-de-la-fonction-publique</a></p>
Lire à Paris	<p>Lire à Paris est le plan d'orientations pour la lecture et les bibliothèques à Paris rédigé par le <a href="#">BBL</a> et présenté au Conseil de Paris en mai 2018. Issu des travaux de 6 groupes réunissant des collègues de notre réseau, ce plan présente un bilan des actions menées ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre des orientations du plan (2018-2020). Il s'articule en 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un service public de la culture, de la découverte, de l'éducation tout au long de la vie</li> <li>- un réseau de proximité, accessible et accueillant</li> <li>- un service public de l'inclusion et de la mixité sociale</li> </ul> <p>(source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>
List	<p>List est une lettre d'information mensuelle destinée à l'ensemble des agents des bibliothèques parisiennes. Le premier numéro de LIST est paru en décembre 2003. On y trouve toutes sortes d'informations sur la vie du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris : travaux, créations de nouvelles bibliothèques, fermetures, activité, nominations, etc. Ces informations sont rédigées tant par les services centraux que par les bibliothèques.</p>
Mission cinéma	<p>Au sein de la <a href="#">DAC</a>, la Mission Cinéma a pour objectif d'impulser une politique cohérente de soutien en faveur du cinéma, autour de six axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La production de court métrages</li> <li>- 950 tournages par an</li> <li>- Les salles art et essai et indépendantes</li> <li>- Les festivals et événements</li> <li>- Le Forum des Images</li> <li>- L'éducation au cinéma</li> </ul> <p>Le budget annuel de la Mission Cinéma est de 10 millions d'euros.  <a href="https://api-site-cdn.paris.fr/images/144855.pdf">https://api-site-cdn.paris.fr/images/144855.pdf</a></p>
MPAA	<p>La Maison des Pratiques Artistiques Amateurs est un établissement culturel de la Ville de Paris créé en 2008 et actuellement réparti sur 5 sites parisiens :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La MPAA/La Canopée dans le 1<sup>er</sup> arrondissement.</li> <li>- La MPAA/Saint-Germain dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement.</li> <li>- La MPAA/Breguet dans le 11<sup>ème</sup> arrondissement.</li> <li>- La MPAA/Broussais dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement.</li> <li>- La MPAA/Saint-Blaise dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement.</li> </ul> <p>Elle a pour mission d'encourager, de développer et de valoriser les pratiques artistiques amateurs à l'échelle de Paris et du Grand Paris. Elle offre des services de location d'espaces de répétition, accompagne les projets des équipes et artistes amateurs, organise des ateliers de pratiques artistiques en collaboration avec des artistes professionnels, accueille des spectacles en diffusion. Elle développe également</p>

	<p>un centre de ressources au service du grand public et des réseaux de la culture, des enseignements artistiques et de l'animation.</p> <p>Vidéo Youtube de présentation de la MPAA (2018)  <a href="https://www.youtube.com/watch?v=bgdqExuplS8">https://www.youtube.com/watch?v=bgdqExuplS8</a></p>
MOOC	<p>Cours en ligne ouvert aux masses (en anglais : massive open online course, MOOC), constitue un exemple de formation ouverte interactive et à distance. Les participants aux cours, enseignants et élèves, sont dispersés géographiquement et communiquent uniquement par Internet. Des ressources éducatives libres sont souvent utilisées. Le qualificatif « massif » quant à lui, est lié au grand nombre de participants.</p>
Numok	<p>Numok ("Komun") désigne le festival numérique des bibliothèques de la Ville de Paris lancé en 2015. Le principe : venir bidouiller, s'amuser, mais aussi découvrir les biens communs, l'art numérique, la création vidéo, le code, l'impression 3D, la musique assistée par ordinateur...</p> <p>Traditionnellement organisé en automne, il aura lieu au printemps à partir de 2020.</p> <p>Pour en savoir plus : <a href="https://twitter.com/festivalnumok?lang=fr&amp;lang=fr">https://twitter.com/festivalnumok?lang=fr&amp;lang=fr</a></p>
Office	<p>Envoi périodique des nouvelles parutions éditoriales aux librairies ou aux bibliothèques ; ce service est généralement assuré par un diffuseur. Dans le cas des bibliothèques, cela permet aux bibliothécaires d'examiner ces nouveautés et de juger de leur pertinence avant achat.</p>
Opérateur booléen	<p>Outil de recherche informatique permettant de trier plus précisément les résultats d'une requête. Les opérateurs booléens français sont ET, OU, SAUF et leur correspondant anglais AND, OR et NOT. L'intersection, marquée par le « ET », permet de trouver les termes communs aux ensembles visés. La réunion, marquée par le « OU », permet de trouver les mots clés recherchés appartenant aux deux ensembles visés, ou à l'un ou à l'autre. L'exclusion, marquée par le « SAUF », permet d'interdire un mot clé et d'éliminer tous les documents que l'on ne souhaite pas obtenir.</p>
OPPC	<p>L'Observatoire des Publics et des Pratiques Culturels est un site ressource de l'intranet de la <a href="#">DAC</a>, géré par la Mission Développement des publics. Essentiellement centré sur Paris et la politique culturelle municipale, l'OPPC recense et présente divers types de documents : rapports, études, analyses et statistiques, qui situent l'action de la Ville de Paris dans son contexte régional, national, voire international. Il offre aussi des repères généraux permettant d'inscrire l'accès à la culture dans ses contextes démographique, géographique, historique, économique ou socioculturel. L'OPPC a ainsi pour objectif de fournir une vision immédiate et transversale des thèmes habituellement traités par chaque <a href="#">secteur</a> ou bureau, d'offrir les dernières données disponibles de façon fiable et actualisée, et enfin de constituer une base de réflexion sur les études ou sur les nouvelles données, notamment qualitatives, à collecter.</p>
Paris Bibliothèques	<p>Ancien nom de l'association, Bibliocité, Paris Bibliothèques est désormais le nom du portail général des bibliothèques, mis en service depuis le 26 avril 2016. Ce portail permet aux usagers d'accéder au catalogue des bibliothèques depuis leur appareil mobile, smartphone ou tablette, ainsi qu'à des services tels que les prolongations ou les suggestions d'achat en ligne. Il propose également un accès à des méthodes de langue en ligne (Assimil), des tutoriels (<a href="#">ToutApprendre</a>), aux ressources numériques de la Philharmonie et depuis fin octobre 2018, aux <a href="#">Yeux Doc</a> (plateforme numérique de la Bibliothèque publique d'information qui présente une sélection de films</p>

	documentaires français et internationaux). Les recherches lancées sur le portail des bibliothèques de prêt incluent désormais des accès aux livres numériques (depuis septembre 2018) et aux documents empruntables des bibliothèques spécialisées et patrimoniales (depuis mars 2018).
Paris musées	L'Établissement public « Paris Musées » réunit les 14 musées municipaux et les services mutualisés en charge de la gestion, de la production des expositions et des événements culturels, du suivi des collections et des éditions. Cet établissement public à caractère administratif rassemble près d'un millier d'agents. Il est opérationnel depuis 2013.
PCDM4	Quatrième version revue et corrigée des principes de classement des documents musicaux applicables aux collections de prêt. Elle a désormais 10 grandes classes et permet d'affiner le classement des disques compacts. Dans certains établissements, on l'applique aussi à des documents non musicaux par exemple les imprimés ayant pour sujet la musique.
Périodique mort	Titre qui a cessé définitivement de paraître (arrêt total, fusion, changement de titre...).
PMS	Plan de mise en sûreté. Il vise à définir les procédures de sécurité à mettre en œuvre en cas de menaces ou de survenance d'un risque majeur. Il comporte un descriptif de l'établissement, une analyse des risques de l'environnement (chimique, vent, inondation...) et détaille les étapes de déclenchement, notamment les consignes d'évacuation ou de confinement.
Plan de sauvetage des collections ou PSU Plan de sauvegarde et d'urgence	<p>Un plan de sauvegarde et d'urgence (PSU) qui vise à la prévention et l'anticipation des sinistres dans l'optique de protéger les collections, le bâtiment et les biens. En cas de survenue de ces sinistres le PSU a pour but d'en limiter et corriger les effets.</p> <p>Chaque établissement doit se doter d'un plan d'urgence. Le pilotage de ce projet est confié au <a href="#">BBL</a>/ coordination des bibliothèques patrimoniales et spécialisées, sur le modèle du plan de sauvetage réalisé par Paris musée et en lien avec le service départemental des pompiers.</p> <p>Même si la fiche pratique ENSSIB date de 2009, elle reste toujours d'actualité et comporte notamment des indications pratico-pratiques très utiles :</p> <p><a href="https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/39897-les-plans-d-urgence-dans-les-bibliotheques.pdf">https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/39897-les-plans-d-urgence-dans-les-bibliotheques.pdf</a></p>
PNB	Projet soutenu par le CNL et piloté par la Société DILICOM. Le projet PNB ou Prêt numérique en bibliothèque a pour vocation de faire émerger un large réseau en facilitant l'intermédiation et en proposant des services à moindre coûts afin que chacun puisse optimiser ses propres processus métier. Pour les Libraires = Présenter les offres numériques des éditeurs aux collectivités; Répondre aux appels d'offre; Transmettre les commandes aux plateformes de distribution. Pour les Éditeurs = Diffuser largement les offres de livres numériques aux collectivités; S'appuyer sur les libraires pour commercialiser leurs offres de livres numériques aux collectivités. Pour les Distributeurs/Diffuseurs = Assurer la distribution de livres numériques en gérant les modalités d'accès; Disposer d'un cadre normalisé de description des offres de livres numériques des éditeurs aux collectivités. Pour les Collectivités = Commander les livres numériques auprès des libraires de leur choix; Disposer d'outils simples leur permettant de présenter leur catalogue numérique à leurs usagers, quels que soient les modes d'acquisition et d'accès à ces ressources; Prêter les livres numériques en s'appuyant sur les services des distributeurs. les interactions entre les éditeurs, les libraires et les collectivités. [source : Dilicom].

Pôle Métiers	<p>Anciennement SPR (Service des publics et du réseau), le pôle« métiers », placé sous l'autorité du chef de bureau, comporte différentes missions : services innovants, cellule statistiques, action culturelle, développement et accueil des publics, réseaux sociaux, <a href="#">Wikibib</a>, services au public) en lien avec deux services centraux : le service informatique et le service du document et des échanges).</p> <p>L'adjoint Métier est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De suivre l'activité commune des services métiers (<a href="#">SDE</a>, <a href="#">SIB</a>) pour les questions relatives au fonctionnement des bibliothèques et aux services offerts aux usagers. Il intervient également sur l'ensemble des questions relatives au règlement ;</li> <li>- De l'étude des implantations et constructions des bibliothèques ;</li> <li>- Du suivi de la mission "Services innovants", créée en juillet 2013 dans le complément d'un certain nombre de programmes en cours (en particulier dans les nouveaux équipements) et pour définir les projets 2014-2020 en ce domaine. Cette mission coordonne le festival numérique (<a href="#">Numok</a>) dont la première manifestation a eu lieu en octobre 2015 ;</li> <li>- Du suivi et de l'organisation de l'action culturelle ;</li> <li>- De l'accueil et du développement des publics des bibliothèques ;</li> <li>- De l'élaboration des statistiques et rapports d'activité pour le réseau des bibliothèques ;</li> <li>- De la coordination de <a href="#">Wikibib</a> et du suivi de la présence des bibliothèques de Paris sur les réseaux sociaux.</li> </ul> <p>(source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>
Port'âge	<p>Service gratuit de proximité effectué par les volontaires du <a href="#">service civique</a> pour les <a href="#">publics empêchés</a> (les personnes en situation de handicap ou ne pouvant se déplacer). Il est proposé par environ une bibliothèque par arrondissement. Les documents demandés par ces personnes leur sont apportés à leur domicile.</p> <p><a href="https://bibliotheques.paris.fr/portage.aspx">https://bibliotheques.paris.fr/portage.aspx</a></p>
Public empêché	<p>Personnes privées de la totalité des services offerts par une bibliothèque du fait d'un handicap (mobilité réduite, cécité, etc.) ou d'une impossibilité à se déplacer (personnes hospitalisées, incarcérées, etc.). Source : glossaire Mediadix</p>
QualiParis	<p>Qualiparis est un programme visant à améliorer en continu la qualité des services qui accueillent du public. Ce label, décerné pour 3 ans par un organisme de certification indépendant, repose sur des engagements concrets et vérifiables en matière d'accueil, d'écoute, d'accès et d'information. Les équipements municipaux candidats à la labellisation s'engagent, à travers 12 engagements communs (et pour les bibliothèques 3 engagements spécifiques), à garantir la qualité de l'accueil, donner des informations fiables, faciliter l'orientation des usagers, avoir une écoute attentive et assurer le suivi des demandes.</p> <p>(source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>
Qwant	<p>Moteur de recherche français. Lancé en 2013, il annonce ne pas tracer ses utilisateurs, ni vendre leurs données personnelles, afin de garantir leur vie privée et se veut neutre dans l'affichage des résultats.</p> <p>Le moteur de recherche fait partie de la liste des logiciels libres préconisés par l'État français dans le cadre de la modernisation globale de ses systèmes d'information, bien qu'il ne soit pas un logiciel libre, ni un moteur ouvert.</p>

Réalité virtuelle	<p>La réalité virtuelle (en anglais, virtual reality ou VR) est une technologie qui permet de plonger une personne dans un monde artificiel créé numériquement. Elle ne doit pas être confondue avec la <a href="#">réalité augmentée</a>. Il peut s'agir d'une reproduction du monde réel ou bien d'un <a href="#">univers</a> totalement imaginaire. L'expérience est à la fois visuelle, auditive et, dans certains cas, <a href="#">haptique</a> avec la production d'un retour d'effets. Lorsque la personne est équipée des interfaces adéquates, comme des gants ou des vêtements, elle peut alors éprouver certaines sensations liées au toucher ou à certaines actions (coup, impact...).</p> <p>Les bibliothèques se sont emparées de ces innovations.</p> <p>Voir le mémoire de l'Enssib :  <a href="https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68098-realite-virtuelle-et-realite-augmentee-en-bibliotheque-panorama-et-perspectives.pdf">https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68098-realite-virtuelle-et-realite-augmentee-en-bibliotheque-panorama-et-perspectives.pdf</a></p>
Registre public d'accessibilité	<p>Le registre a pour objectif d'informer le public sur le degré d'accessibilité de l'établissement. Il ne s'agit pas de remplir de nouvelles obligations, il s'agit simplement de mettre à la disposition du public l'ensemble des documents déjà produits par l'établissement et des réponses qui lui ont été apportées. Le registre d'accessibilité doit remplir les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une information complète des prestations proposées dans l'établissement</li> <li>- la liste des pièces administratives et techniques relatives à l'accessibilité des personnes souffrant de handicap au sein de l'établissement</li> <li>- la description et les justificatifs des actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées</li> </ul> <p>Il est obligatoire dans les établissements recevant du public (ERP) depuis 2017.</p>
Règlement intérieur	<p>Le règlement a pour objet d'énoncer les modalités de fonctionnement du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris.</p> <p>Le personnel du réseau des bibliothèques est chargé, par délégation de la Directrice des affaires culturelles, sous l'autorité et la responsabilité directes du chef du Bureau des bibliothèques et de la lecture de la Ville de Paris et des chefs d'établissements, de l'application du règlement par le public. (<a href="https://bibliotheques.paris.fr/">https://bibliotheques.paris.fr/</a>)</p> <p>Il a été mis à jour et présenté en Conseil de Paris en octobre 2016. Une prochaine remise à jour est prévue pour fin 2019, intégrant le projet de carte unique et la dématérialisation des pénalités de retard.</p> <p>Parmi ses principaux axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Veiller au bon usage des lieux (sécurité publique ; expression des usagers ; accès des mineurs)</li> <li>- Rappeler les modalités d'inscription et les conditions de fonctionnement des bibliothèques</li> </ul> <p>En cas de non-respect du règlement ou d'incivilité, le chef d'établissement peut demander l'exclusion temporaire. Le signalement des incivilités se fait au moyen de l'application <a href="#">ESPRI</a>. La Ville de Paris se réserve le droit de porter plainte en cas d'atteinte aux biens ou aux personnes.</p>



Réserve centrale	<p>La Réserve centrale est un département comptant 13 agents, qui dépend du Service du document et des échanges (<a href="#">SDE</a>). Elle est chargée de collecter, selon des critères établis, les ouvrages provenant du désherbage des collections adultes et discothèques des établissements de prêt du réseau parisien. Elle dispose également d'un petit budget d'acquisitions. Son fonds est donc composé d'une part de documents un peu anciens dont le taux de rotation n'est plus suffisant pour justifier leur présence en bibliothèque, d'autre part d'ouvrages de fond qui risquent de n'intéresser qu'un nombre restreint d'usagers.</p> <p>Ce fonds n'est pas accessible physiquement au public mais il est consultable sur le catalogue des bibliothèques de prêt ; les usagers peuvent faire venir ces documents dans la bibliothèque de leur choix (soit en utilisant le portail, soit par l'intermédiaire d'un bibliothécaire) et les emprunter aux mêmes conditions que les autres documents du réseau.</p> <p>Suivant l'état matériel des documents et selon leur pertinence intellectuelle, la Réserve centrale les intègre dans ses collections et les met à la disposition du réseau, ou bien elle les propose, via l'<a href="#">Adel</a> (Antenne de diffusion et d'échange des livres), à des associations demandeuses.</p> <p>Au 1er janvier 2018, les collections de la réserve centrale comprenaient 151 942 livres, 74 615 CD et 4 832 partitions.</p> <p>En 2018, la Réserve centrale a prêté 206 000 documents aux usagers.</p> <p>Ayant presque atteint ses capacités maximales, elle procède désormais à un désherbage régulier.</p> <p>(source : <a href="#">Wikibib</a>)</p>
RGPD	<p>RGPD est l'initiale de "Règlement Général pour la Protection des Données" et désigne la dernière directive européenne concernant les données personnelles, publiée en 2016 et entrée en application dans les états membres le 25 mai 2018. A la Mairie de Paris un délégué à la Protection des données a été recruté.</p> <p>Il poursuit plusieurs objectifs ambitieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Uniformiser au niveau européen la réglementation sur la protection des données.</li> <li>- Responsabiliser davantage les entreprises en développant l'auto-contrôle.</li> <li>- Renforcer le droit des personnes (droit à l'accès, droit à l'oubli, droit à la portabilité, etc.).</li> </ul> <p>Pour plus d'information, voir le site de la CNIL : <a href="https://www.cnil.fr/professionnel">https://www.cnil.fr/professionnel</a></p>
RIFSEEP	<p>Nouveau dispositif indemnitaire de référence qui remplace la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés</p> <p>Il est composé de deux primes : <a href="#">une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE)</a> , versée mensuellement, et <a href="#">un complément indemnitaire annuel (CIA)</a>.</p>
RPS	<p>Risque Psycho-Sociaux. Il existe plusieurs définitions des RPS. Certaines sont intégrées dans l'accord cadre santé sécurité au travail 2011-2014 de la Ville de Paris, dont celle du Ministère du travail :</p> <p>"Les risques psychosociaux ne sont définis, ni juridiquement, ni statistiquement, aujourd'hui en France. Ils sont l'interface de l'individu et de sa situation de travail d'où le terme de risque psychosocial. Sous l'entité RPS, on entend stress, mais aussi violences internes (harcèlement moral, harcèlement sexuel) et violences externes (exercées par des personnes extérieures à l'entreprise à l'encontre des salariés)".</p>

	<p>On peut plus largement décrire les RPS en s'intéressant à six familles de risques psychosociaux : intensité du travail et temps de travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux au travail, conflits de valeur et insécurité de la situation de travail.</p> <p>Tout encadrant a pour obligation de prévenir l'apparition des RPS.</p>
SDE	<p>Le Service du Document et des Échanges est un des services centraux du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris. Il centralise la veille documentaire et l'établissement de listes de commandes groupées de documents (livres et CD). Il assure leur catalogage et leur équipement. Il comprend également la <a href="#">Réserve centrale</a> et <a href="#">l'ADEL</a>.</p>
Secteur	<p>Les bibliothèques de lecture publique de la Ville de Paris sont regroupées en 2 grands secteurs géographiques : Nord + Ouest et Sud + Est coordonnés par deux conservateurs. Un troisième secteur est en prévision. Les bibliothèques spécialisées font l'objet d'une coordination à part.</p>
Sequana	<p>Sequana est une plateforme interne à la Ville qui permet de demander une intervention de dépannage ou de maintenance (tickets WEBSIMA) et de lancer des achats de fourniture.</p>
Service civique	<p>Engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap. Accessible sans condition de diplôme, le <a href="#">Service Civique</a> est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger. Dans les bibliothèques de la Ville de Paris, 3 types de services civiques sont proposés : <a href="#">Port'âge</a>, Coup2pouce, Main tendue.</p>
SIB	<p>Le Service Informatique des Bibliothèques est un service central du réseau des bibliothèques de la Ville de Paris. Il gère la mise en œuvre, le support, l'évolution et les projets des applications bibliothéconomiques : les SIGB, les portails, le Système Multimédia des Bibliothèques, la gestion des documents numériques, la RFID. Le SIB met en place de nombreuses formations pour accompagner au changement tous les agents du réseau qui en éprouvent la nécessité.</p>
SLA	<p>Les Sections Locales d'Architecture (SLA) dépendent de la DCPA (Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture, ancienne DPA, Direction du Patrimoine et de l'Architecture, changement de nom en septembre 2017) La DCPA est chargée de l'entretien, la préservation et la mise en valeur du patrimoine immobilier de la Ville. Les 10 SLA présentes sur le territoire parisien interviennent, d'une part, pour la conduite des opérations de construction ou d'extension et de restructuration du patrimoine existant et d'autre part pour effectuer l'entretien courant de 3.000 équipements implantés sur 2.000 sites distincts : notamment, elles interviennent en cas de coupure d'urgence (gaz, électricité...), disjonction, fuites, dégorgements, maintenance (électrique notamment et chauffage parfois). En tant que responsables opérationnelles, les SLA sont chargées de la préparation des opérations – dont elles assurent, le cas échéant, la maîtrise d'œuvre – de la mise en œuvre des travaux, ainsi que de leur suivi ultérieur.</p>
TMS	<p>Les TMS ou Troubles Musculo-Squelettiques : depuis 2012, la Ville par le biais du Bureau de Prévention des Risques professionnels (<a href="#">BPRP</a>), met en œuvre des actions de prévention des TMS pour les agents. Il s'agit d'identifier les situations qui peuvent causer des TMS,</p>

	<p>principalement de trois ordres : gestes répétitifs ; (mauvaise) posture au travail ; port de charge. Les actions engagées consistent dans la formation des agents, l'adaptation des postes de travail, l'achat de matériel (sièges ergonomiques, matériel d'aide à la manutention tel que diables, chariots, etc.). En termes d'organisation de l'espace, les responsables doivent réfléchir à un aménagement ergonomique des postes de travail quand cela est possible ou à l'occasion de restructuration ou de travaux.</p> <p><a href="https://intraparis.dac.mdp/DAC/jsp/site/Portal.jsp?page_id=827">https://intraparis.dac.mdp/DAC/jsp/site/Portal.jsp?page_id=827</a></p>
Transition bibliographique	<p>La transition bibliographique est un projet qui vise à adapter les catalogues aux évolutions des standards, des besoins des usagers finaux et des technologies.</p> <p>En France, le programme est porté par l'ABES (Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) et la BnF (Bibliothèque Nationale de France). L'enjeu est d'élaborer de nouveaux codes de catalogage afin d'assurer aux bibliothèques une meilleure visibilité de leurs collections sur le web. Le but est qu'en 2022, les normes actuelles de catalogage Afnor disparaissent au profit d'un code qui sera appliqué de façon internationale. Cela suppose un énorme chantier aux niveaux des catalogues (les harmoniser, les standardiser afin d'en permettre une meilleure exploitation). Pour l'utilisateur à terme c'est pouvoir faire des recherches plus faciles à travers des catalogues jusque-là fermés sur eux-mêmes.</p>
Troncature	<p>La troncature permet de faire une recherche à partir de la racine ou d'une partie d'un terme. Elle est souvent symbolisée par le l'astérisque. Par exemple : avec Psycholog*, vous trouverez tous les termes commençant par psycholog : psychologie, psychologies, psychology, psychologue(s), psychological, psychologist(s)</p>
ToutApprendre	<p>Toutapprendre.com est une plateforme de e-learning qui propose des cours en ligne pour le développement des compétences personnelles de chacun. Informatique, bureautique, apprentissage de la musique, langues, code de la route ou encore soutien scolaire du CP à la Terminale...</p> <p>L'offre est accessible en bibliothèque à partir des postes multimédia et à distance depuis le portail des bibliothèques. Il suffit à l'utilisateur de s'identifier sur le portail en cliquant sur « Mon compte ».</p>
UNIMARC	<p>UNiversal MACHine Readable Cataloguing est un format permettant le catalogage, le traitement et l'échange de données bibliographiques sous forme informatisée (notices bibliographiques).</p> <p>Le format a été développé et est maintenu par l'IFLA.</p>
Yeux doc	<p>Les yeux doc est la plateforme numérique du Catalogue national de la Bibliothèque publique d'information (BPI). Elle présente une sélection de films documentaires français et internationaux, constamment actualisée et éditorialisée. Elle est diffusée dans les bibliothèques françaises, auprès des usagers de ces bibliothèques, pour des consultations sur place ou à domicile.</p> <p><a href="http://www.lesyeuxdoc.fr/">http://www.lesyeuxdoc.fr/</a></p>

Wikibib	Portail interne de partage d'informations et de ressources entre bibliothécaires du réseau parisien. Ce portail regroupe toutes les informations professionnelles dont peuvent avoir besoin les bibliothécaires dans leur travail (organigrammes, procédures, référentiels d'indexation, formations et concours, bibliographies, statistiques, etc. Il est géré par le <a href="#">BBL</a> et le <a href="#">SIB</a> et alimenté par des professionnels référents dans leur domaine.
---------	--